



# DOCUMENT D'INFORMATION

## AUTOMNE 2023

**Baccalauréat en éducation  
préscolaire et en enseignement primaire**

**PREP**  
Programme 7687

**UQAR**  
Rimouski | Lévis

Conception de la page couverture : Stéphane Lizotte, conseiller en communication (designer Web)

# Table des matières

<b>SECTION I – PRÉSENTATION DU PROGRAMME BÉPEP.....</b>	<b>8</b>
<b>CONDITIONS D’ADMISSION DU PROGRAMME EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (7687).....</b>	<b>12</b>
TECFÉE ET MESURES DE SOUTIEN.....	14
<b>PROGRAMME DE FORMATION .....</b>	<b>15</b>
VISION GLOBALE DU PROGRAMME.....	15
AXES DE LA FORMATION .....	16
<b>COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES À DÉVELOPPER.....</b>	<b>19</b>
GRILLE DE CHEMINEMENT (RIMOUSKI ET LÉVIS).....	32
GRILLE DE CHEMINEMENT (BEAUCE).....	33
SCHÉMA DES 4 ANS DU BÉPEP.....	34
<b>DESCRIPTION DES COURS HORS PROGRAMME .....</b>	<b>53</b>
<b>PRÉCISIONS SUR LES STAGES .....</b>	<b>57</b>
RÈGLES DE CHEMINEMENT .....	57
COURS SOUS LA FORME DE TUTORAT EN FORMATION PRATIQUE.....	57
RÈGLES DE CHEMINEMENT RELATIVES À LA POURSUITE DES STAGES III ET IV .....	58
STAGE III .....	58
STAGE IV .....	58
PRÉPARATION À L’EXAMEN DE COMPÉTENCES EN FRANÇAIS .....	58
DEMANDE DE RÉVISION DE NOTE À LA SUITE DE L’EXAMEN DE COMPÉTENCES EN FRANÇAIS .....	59
CONSULTATION DE L’EXAMEN DE COMPÉTENCES EN FRANÇAIS .....	59
ÉCHÉANCE POUR LA RÉUSSITE DE L’EXAMEN DE COMPÉTENCES EN FRANÇAIS .....	59
SUSPENSION AU DROIT À L’INSCRIPTION .....	60
<b>MESURES SPÉCIALES D’ENCADREMENT .....</b>	<b>61</b>
<b>MODULE EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE .....</b>	<b>79</b>
LES PRINCIPALES RESPONSABILITÉS DU MODULE À L’ÉGARD DES PROGRAMMES SONT : .....	79
LES RESPONSABILITÉS DU MODULE À L’ÉGARD DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS SONT : .....	80
LE CONSEIL DE MODULE PRÉSCOLAIRE-PRIMAIRE SE COMPOSE DE QUATORZE MEMBRES : .....	80
<b>ACTIVITÉS MODULAIRES.....</b>	<b>81</b>
<b>PLAN DE COURS .....</b>	<b>82</b>
L’UTILISATION DU PLAN DE COURS.....	82
<b>PLAGIAT ET FRAUDE.....</b>	<b>84</b>
COMITÉ DE DISCIPLINE.....	84
COMPOSITION DU COMITÉ DE DISCIPLINE.....	84
PROCÉDURE DU COMITÉ DE DISCIPLINE.....	84
SANCTIONS.....	85

DISPOSITIONS GÉNÉRALES .....	86
PLAGIER C'EST NUL! – HALTE AU PLAGIAT ET AU COPIAGE.....	86
LES FORMES ET LES CAUSES DU PLAGIAT .....	86
<b>APPRÉCIATION ÉTUDIANTE DE L'ENSEIGNEMENT.....</b>	<b>87</b>
L'APPRÉCIATION ÉTUDIANTE DE L'ENSEIGNEMENT A POUR OBJECTIFS DE : .....	87
L'APPRÉCIATION CONTINUE DE L'ENSEIGNEMENT A POUR OBJECTIFS DE : .....	87
L'APPRÉCIATION ÉTUDIANTE DE L'ENSEIGNEMENT .....	87
<b>ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES .....</b>	<b>88</b>
<b>SECTION II – PRÉSENTATION DES STAGES.....</b>	<b>90</b>
<b>VISION GLOBALE DU PROGRAMME DE FORMATION .....</b>	<b>96</b>
<b>COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES.....</b>	<b>97</b>
<b>ORGANISATION DES STAGES .....</b>	<b>99</b>
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES STAGES .....	99
DIRECTIVE CONCERNANT LA SUPPLÉANCE PAR LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS DURANT LES JOURNÉES DE STAGE DANS LE MILIEU SCOLAIRE .....	101
DÉCLARATION RELATIVE AUX ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES .....	102
<b>RÈGLES DE CHEMINEMENT RELATIVES AUX STAGES III ET IV.....</b>	<b>103</b>
STAGE III .....	103
STAGE IV .....	103
RÈGLE DE CHEMINEMENT CONCERNANT LE NOMBRE DE REPRISES D'UN COURS-STAGE .....	103
RÈGLE DE CHEMINEMENT CONCERNANT LES COURS SOUS LA FORME DE TUTORAT EN FORMATION PRATIQUE .....	104
PARTICIPATION À LA VIE DE LA CLASSE .....	104
DIRECTIVES ET CONTRAINTES CONCERNANT LE PLACEMENT EN STAGE .....	107
<b>TERRITOIRES AUTORISÉS POUR LA TENUE DES STAGES POUR LE PROGRAMME PREP.....</b>	<b>108</b>
<b>RÔLES DES PARTENAIRES .....</b>	<b>109</b>
STAGIAIRE .....	109
ENSEIGNANTE ASSOCIÉE OU ENSEIGNANT ASSOCIÉ .....	110
DIRECTRICE OU DIRECTEUR D'ÉCOLE .....	111
RESPONSABLE DE LA COORDINATION DES STAGES AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE .....	112
SUPERVISEURE OU SUPERVISEUR DE STAGE .....	112
AGENTE OU AGENT DE STAGE .....	113
DIRECTRICE OU DIRECTEUR DE MODULE.....	115
DIRECTRICE OU DIRECTEUR DE L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE.....	115
<b>DESCRIPTION STAGE I.....</b>	<b>117</b>
STG19023 FAMILIARISATION AVEC LE MILIEU SCOLAIRE ET INITIATION À LA PROFESSION ENSEIGNANTE (3 CRÉDITS) .....	117
PRISE EN CHARGE GRADUELLE ET CONTINUE .....	121
PRODUCTIONS RÉALISÉES PAR LES STAGIAIRES .....	123
<b>DESCRIPTION STAGE II.....</b>	<b>126</b>
STG29023 INITIATION À L'INTERVENTION EN CLASSE (3 CRÉDITS).....	126
PRISE EN CHARGE GRADUELLE ET CONTINUE .....	129

PRODUCTIONS RÉALISÉES PAR LES STAGIAIRES .....	131
<b>DESCRIPTION STAGE III.....</b>	<b>134</b>
STG39023 INTERVENTIONS EN CLASSE (6 CRÉDITS).....	134
PRISE EN CHARGE GRADUELLE ET CONTINUE .....	139
PRODUCTIONS RÉALISÉES PAR LES STAGIAIRES .....	142
<b>DESCRIPTION PROJET D'INTERVENTION HORS QUÉBEC .....</b>	<b>145</b>
SCE11423 PROJET D'INTERVENTION HORS QUÉBEC (6 CRÉDITS) .....	145
COURS OPTIONNEL DE 28 À 40 JOURS .....	145
PRODUCTIONS RÉALISÉES PAR LES STAGIAIRES .....	148
<b>DESCRIPTION STAGE IV .....</b>	<b>151</b>
STG49023 PRISE EN CHARGE DE LA CLASSE (15 CRÉDITS).....	151
PRODUCTIONS RÉALISÉES PAR LES STAGIAIRES .....	159
<b>GUIDE DE PRÉSENTATION D'UN TRAVAIL ÉCRIT ET D'UNE BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>162</b>

# **Section I – présentation du programme BÉPEP**

# Programme d'études 7687

## Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire

### CE QUE VOUS RECHERCHEZ...

Enseigner, c'est cheminer avec les élèves dans leurs apprentissages et c'est partager leurs découvertes. Guider les élèves du préscolaire et du primaire dans leurs premiers apprentissages scolaires, c'est leur permettre de cultiver le goût d'apprendre pour la vie.

Vous désirez faire une différence dans le parcours scolaire des enfants? Vous avez le goût de vous investir dans leur éducation? Vous croyez dans leur capacité d'apprendre, dans leurs aptitudes et leur potentiel? Vous voulez les motiver, éveiller leur intérêt pour la lecture, l'écriture, les mathématiques, les sciences et tous les autres domaines d'apprentissage? Vous souhaitez travailler en équipe? Vous aspirez à relever des défis pédagogiques? Vous voulez être à l'avant-scène des innovations pédagogiques? **Alors, vous êtes au bon endroit!**

### CE QUE NOUS OFFRONS...

L'UQAR vous propose un défi passionnant : le baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire! Cette formation vous permettra d'acquérir la maîtrise de l'intervention pédagogique vous permettant de prendre en charge une classe d'élèves et de favoriser leur réussite dans les différentes sphères d'apprentissage prévues pour leur âge, tant au préscolaire qu'au primaire. La formation en éducation préscolaire et en enseignement primaire vous permettra également de développer les habiletés essentielles pour assurer un enseignement de qualité, puisqu'elle repose sur des principes éducatifs et des fondements pédagogiques solides.

## Accessibilité...

Le programme de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire est offert à Rimouski et à Lévis<sup>1</sup>. L'admission à ce programme n'est accessible qu'au trimestre d'automne.

## Milieus de travail de nos diplômés

- Établissements d'enseignement (préscolaire et primaire) publics et privés
- Centres de la petite enfance
- Entreprises de services éducatifs (aide aux devoirs, enseignement privé individuel, etc.)
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
- Centres de services scolaires (professionnel)
- Organismes communautaires
- Maisons d'éditions scolaires
- Etc.

## Module Préscolaire-primaire -PREP

**RIMOUSKI :** **Université du Québec à Rimouski**  
300, allée des Ursulines  
Rimouski (Québec) G5L 3A1  
Téléphone : 418 723-1986, poste 1692  
Téléphone (sans frais) : 1 800 511-3382, poste 1692  
[prep-rimouski@uqar.ca](mailto:prep-rimouski@uqar.ca)

**LÉVIS :** **Université du Québec à Rimouski**  
Campus de Lévis  
1595, boulevard Alphonse-Desjardins  
Lévis (Québec) G6V 0A6  
Téléphone : 418 833-8800, poste 3260  
Téléphone (sans frais) : 1 800-463-4712, poste 3260  
[prep\\_levis@uqar.ca](mailto:prep_levis@uqar.ca)

---

<sup>1</sup> Depuis l'automne 2020, il est aussi décentralisé au Centre universitaire des Appalaches (CUA) à Saint-Georges de Beauce.

## **Responsables du placement des stagiaires :**

**Rimouski:**                **Sophie Morin, agente de stage (Module PREP)**  
418 723-1986, poste 1690 (1 800 511-3382, poste 1690)  
[sophie\\_morin@uqar.ca](mailto:sophie_morin@uqar.ca)

**Lévis :**                    **Karine Brousseau, agente de stage (Module PREP)**  
418 833-8800, poste 3249 (1 800 463-4712, poste 3249)  
[karine\\_brousseau@uqar.ca](mailto:karine_brousseau@uqar.ca)

**Beauce :**                **Marie-Hélène Duguay (Module PREP)**  
[marie-helene\\_duguay02@uqar.ca](mailto:marie-helene_duguay02@uqar.ca)

## **Responsables de la formation pratique :**

**Rimouski :**                **Émilie Morin, professeure (Module PREP)**  
[emilie\\_morin02@uqar.ca](mailto:emilie_morin02@uqar.ca)

**Lévis :**                    **Martin Blouin, professeur (Module PREP)**  
[martin\\_blouin@uqar.ca](mailto:martin_blouin@uqar.ca)

## **Responsables de l'organisation des activités de formation à l'intention des enseignantes associées et des enseignants associés (EA) :**

**Rimouski :**                **Sophie Morin (Modules PREP, EASS et ES)**  
418 723-1986, poste 1690 (1 800 511-3382, poste 1690)  
[sophie\\_morin@uqar.ca](mailto:sophie_morin@uqar.ca)

**Lévis :**                    **Karine Brousseau (Modules PREP et EASS)**  
418 833-8800, poste 3249 (1 800 463-4712, poste 3249)  
[karine\\_brousseau@uqar.ca](mailto:karine_brousseau@uqar.ca)

## **Conditions d'admission du programme en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7687)**

### **Admission sur la BASE COLLÉGIALE**

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et avoir obtenu une cote de rendement au collégial minimale de 22.

Les étudiantes et les étudiants présentant une cote R entre 20 et 22 devront fournir une lettre de motivation en lien avec les études en éducation préscolaire et en enseignement primaire. Si cela s'avère nécessaire, ils seront également soumis à une entrevue qui déterminera leur admissibilité.

Ou

### **Admission sur la BASE EXPÉRIENCE**

Posséder des connaissances appropriées, avoir une expérience pertinente d'au moins 6 mois (900h) dans une institution reconnue (scolaire ou autre) qui œuvre auprès d'enfants d'âge préscolaire ou primaire. L'expérience de travail doit avoir un lien avec l'intention de devenir enseignant.

La candidate ou le candidat devra transmettre :

- Les relevés de notes des études antérieures;
- Une lettre de motivation à se diriger vers la profession enseignante au préscolaire et au primaire et entreprendre des études universitaires;
- Un curriculum vitæ faisant état des expériences de travail connexes au domaine d'études et accompagné des attestations pertinentes;
- L'expérience exigée doit être attestée par l'employeur ou le responsable de l'organisme. Cette attestation, écrite par une personne responsable devra contenir la durée du travail (le nombre d'heures), la nature des fonctions et des tâches réalisées ainsi qu'une appréciation globale du travail.

Sur cette base d'admission, les responsables du module évaluent le dossier et pourront, au besoin, solliciter une rencontre.

Ou

### **Admission sur la BASE ÉTUDES UNIVERSITAIRES**

Avoir réussi un minimum de 15 crédits de niveau universitaire en éducation avec une moyenne cumulative d'au moins 2,5 sur 4,3 au moment du dépôt de la demande d'admission.

Ou

Avoir réussi au moins trente crédits de cours universitaires dans un même programme au moment du dépôt de la demande d'admission.

Ou

### **Admission sur la BASE ÉTUDES HORS QUÉBEC**

Être titulaire d'un diplôme équivalent à un diplôme d'études collégiales et avoir obtenu une moyenne de 12/20.

## **Exigences en français**

Toutes les candidates et tous les candidats, peu importe leur base d'admission, doivent démontrer leur maîtrise du français en satisfaisant aux exigences de la Politique relative à la maîtrise du français au premier cycle de l'Université du Québec à Rimouski avant leur première inscription au programme.

## **Remarque pour toutes les bases d'admission**

Les étudiantes et les étudiants qui se verront accorder des reconnaissances d'acquis pour certains cours du programme ne pourront raccourcir la durée totale de leurs études qui est établie à quatre ans, soit un stage par année universitaire.

Il est également à noter qu'aucun stage réalisé dans un autre programme ne peut faire l'objet d'une demande de reconnaissance d'acquis et qu'aucune expérience d'enseignement ne peut être considérée équivalente à un stage du programme.

## **Mesures particulières du programme**

Les universités québécoises francophones et le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur ont décidé que les étudiantes et les étudiants en enseignement devaient réussir le Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) pour obtenir le brevet d'enseignement. Cette mesure a été prise afin d'assurer que toute future enseignante et tout futur enseignant maîtrise le français écrit. Les étudiantes et les étudiants doivent conséquemment réussir ce test avant la fin du trimestre 5 pour s'inscrire au cours STG39023.

## TECFÉE et MESURES DE SOUTIEN

Pour bonifier le développement de la compétence en français, un cours obligatoire de Fondements en communication écrite et orale pour l'enseignement est offert dès le premier trimestre de formation. Bien qu'il puisse contribuer à la réussite du TECFÉE, ce cours n'a toutefois pas une visée première d'accompagner les étudiantes et les étudiants dans la passation de cette épreuve. Il permet plutôt de renforcer l'importance accordée à la qualité de langue, exprimée tant oralement qu'à l'écrit.

En parallèle, des activités d'évaluation formative recourant entre autres à l'utilisation d'ÉPIGRAM comme outil diagnostique, tout comme des ateliers préparatoires au TECFÉE, sont offerts dès le premier trimestre, aux étudiantes et aux étudiants, et ce, en collaboration avec les Centres d'aide à la réussite (CAR) sur chacun des campus. Les étudiantes et les étudiants sont invités à s'engager le plus tôt possible dans une démarche autonome de prise en charge de leur formation à l'égard des hautes exigences en français liés à leur choix de carrière.

Pour étoffer davantage le soutien accordé au développement des compétences en français, les étudiantes et les étudiants peuvent aussi poursuivre les cours hors programme suivants : SCE10413 *Maîtrise des savoirs essentiels en français écrit* ; SCE12413 *Approfondissement des connaissances en grammaire française*; SCE13413 *Rédaction et révision de textes*. La réussite de ces trois cours de perfectionnement en français mène à l'obtention d'une Attestation d'un programme de premier cycle.

Par ailleurs, il est possible de consulter le site Internet du CÉFRANC pour télécharger les guides préparatoires au TECFÉE et le portail du Centre d'aide à la réussite (CAR) pour trouver de multiples ressources de préparation à ce test. Les directives du TECFÉE sont entre autres énoncées sur le site du CAR dans la section « Informations diverses au sujet du TECFÉE et conditions de cheminement qui y sont rattachées ».

Le présent guide comporte également une section avec des informations diverses au sujet du TECFÉE et des conditions de cheminement qui y sont rattachées.

## Programme de formation

Depuis plusieurs années, la formation des enseignantes et des enseignants fait l'objet d'une préoccupation importante de la part des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES), afin d'accroître la qualité des services assurés dans les écoles et d'augmenter la réussite scolaire des élèves.

### Ce programme vise à :

- Développer chez les étudiantes et les étudiants les compétences professionnelles en enseignement requises pour être en mesure d'offrir les services éducatifs attendus au programme de formation de l'école québécoise pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire;
- Qualifier, au terme de sa formation de 121 crédits, la diplômée ou le diplômé pour l'obtention du brevet d'enseignement;
- Permettre également aux étudiantes et aux étudiants d'accéder aux programmes d'études de deuxième cycle dans le domaine des sciences de l'éducation.

Plus spécifiquement, il poursuit les objectifs suivants:

- offrir une formation liant théorie-pratique menant à l'exercice d'une pratique enseignante réflexive en contexte d'hétérogénéité des classes et en soutien à la réussite et au bien-être des élèves;
- offrir aux étudiantes et aux étudiants la possibilité d'acquérir un ensemble de savoirs formels, de savoirs d'expérience et d'attitudes dans le développement d'une pratique enseignante arrimée aux enjeux éducatifs et à la recherche en sciences de l'éducation;
- soutenir le développement de l'identité professionnelle par la maîtrise progressive des compétences professionnelles requises dans l'exercice de la profession;
- jeter les bases d'un développement professionnel continu favorisant un engagement à cet égard, dans et au-delà de la formation initiale.

### Vision globale du programme

Le programme du baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (BÉPEP) prend appui sur les orientations proposées par le MEES, sur les particularités et les besoins de la population étudiante que l'UQAR accueille et sur les attentes des milieux scolaires qu'elle dessert. Dans un contexte d'approche-programme et à travers l'ensemble des activités de formation qu'il propose, ce programme s'articule autour du développement des 13 compétences professionnelles prescrites dans les programmes de formation à l'enseignement. L'ensemble de ces compétences professionnelles sont prises en compte dans le cadre d'une mise en relation continue et recherchée de savoirs théoriques et d'applications pratiques.

Suivant les orientations proposées par le MEES pour la formation à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire, la vision globale du programme se construit autour des enjeux éducatifs et sociaux du 21<sup>e</sup> siècle et en fonction de cinq axes de formation : 1) la culture; À l'intérieur d'un cadre qui favorise la prise en charge de leur propre formation par des démarches de responsabilisation,

d'autonomie, et de collaboration, les futures enseignantes et futurs enseignants s'engagent dans un projet de formation initiale, première étape d'un projet de professionnalisation et de formation continue.

L'appropriation des principes à la base de l'enseignement est fondamentale à la formation visée, chacune et chacun devant apprendre à agir pour l'éducation et l'apprentissage des élèves, de manière autonome en fonction des caractéristiques des situations qui se présentent et en fondant son enseignement sur l'état actuel des connaissances. Pour bien former aux connaissances à la base de l'acte d'enseigner, une attention toute particulière est portée aux connaissances liées aux élèves et à l'apprentissage, aux disciplines et au programme d'études et aux stratégies didactiques et pédagogiques.

L'ensemble de cette vision de formation est soutenu par une équipe-programme qui travaille en étroite collaboration et propose une formation cohérente.

## **Axes de la formation :**

### **Formation axée sur :**

#### **➤ La culture et la langue comme fondement de l'éducation et de l'enseignement**

Les enseignantes et enseignants en éducation préscolaire et en enseignement primaire, qui interviennent auprès d'enfants et d'élèves en situation de développement, doivent posséder **une solide culture générale et une excellente maîtrise de la langue écrite et orale**. C'est à cette condition qui leur est possible de véritablement jouer pleinement leurs rôles de modèle (figure de référence) à l'égard de la langue et leur rôle de médiatrice ou médiateur d'objet de culture. Dans cette perspective, le présent programme est pensé de manière à créer un rapport positif à la langue et à la culture, à stimuler la curiosité intellectuelle et l'acquisition de connaissances variées, à favoriser le développement du jugement critique et à sensibiliser les futures enseignantes et les futurs enseignants à leurs rôles à l'égard de la culture et de la langue.

Par un approfondissement progressif des disciplines à enseigner, avec une attention toute particulière accordée aux savoirs essentiels et fondements en **français et en mathématiques** en première année de formation, les étudiantes et les étudiants peuvent acquérir différents objets de culture et approfondir les connaissances reliés à chaque domaine d'apprentissage prévu au programme de formation de l'école québécoise (le domaine des langues, le domaine des mathématiques, le domaine de la science et de la technologie, le domaine de l'univers social, le domaine des arts et le domaine du développement personnel). Les savoirs issus de ces différents champs amènent les étudiantes et les étudiants à établir des liens entre les disciplines afin de mieux les comprendre et de mieux intervenir. Une relation entre les contenus, la culture des étudiantes et des étudiants et l'exercice de la profession doit aussi être envisagée afin qu'elles et qu'ils soient en mesure de construire, d'explicitier et de fonder leur enseignement sur de tels liens à la culture dans leur enseignement.

**Les exigences en matière de français** - Le programme de formation insiste sur la nécessité pour les futures enseignantes et les futurs enseignants de **maîtriser la langue d'enseignement, à l'oral comme à l'écrit**. Pour favoriser le développement et l'approfondissement des compétences langagières, et assurer un rapport positif à la langue, un cours de fondements de la communication orale et écrite pour l'enseignement est inscrit au premier trimestre de formation. Par ailleurs, dans l'ensemble des activités de formation, les ressources enseignantes se préoccupent du niveau de maîtrise langagière des étudiantes et des étudiants. Elles maintiennent des **exigences élevées**, notamment dans l'évaluation des travaux.

Les compétences en français écrit sont attestées par la réussite du **test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE)**. Des cours hors programme de mise à niveau en français, de même que les nombreux services de soutien et de formation offerts par le Centre d'aide à la réussite permettent aux étudiantes et aux étudiants qui en ont besoin de développer leurs compétences.

### ➤ **La professionnalisation**

La formation du personnel enseignant devant œuvrer auprès des élèves des ordres préscolaire et primaire est de nature professionnelle, orientée vers la maîtrise de l'intervention pédagogique. **Enseigner est une activité professionnelle complexe qui comprend des tâches diversifiées** (planification de l'enseignement-apprentissage, interprétation des exigences et des contraintes des diverses situations propres aux contextes de la classe, utilisation des ressources disponibles de manière pertinente et efficace, évaluation des compétences et des connaissances, gestion de la classe, collaboration avec les parents et l'équipe-école, etc.) **pour lesquelles le programme permet de développer les 13 compétences professionnelles en enseignement.**

Ce dernier favorise également l'acquisition, tout au long de la formation, d'un ensemble de **savoirs formels**, de **savoirs d'expérience**, de **habiletés** et de **attitudes** et participe au développement d'une **pratique réflexive**, qui permet aux futures enseignantes et futurs enseignants de construire des solutions appropriées au contexte de la classe et poursuivant des finalités souhaitables sur le plan éducatif. Les compétences professionnelles développées par ce programme doivent être perçues comme un projet professionnel en constante évolution, une aspiration devant guider les enseignantes et enseignants tout au long de leur carrière professionnelle.

Le présent programme vise à assurer une formation professionnelle polyvalente conduisant à enseigner aussi bien au préscolaire qu'au primaire. **À chaque année de formation**, les étudiantes et les étudiants bénéficient de cours touchant spécifiquement à l'éducation préscolaire et de cours touchant spécifiquement à l'enseignement primaire, sans compter les opportunités offertes par la formation pratique dans les deux ordres d'enseignement. Le développement de compétences disciplinaires, psychopédagogiques et pratiques transférables d'un ordre d'enseignement à l'autre est aussi une préoccupation de ce programme. Au terme de leur parcours de formation, les diplômées et les diplômés **auront acquis une diversité de savoirs et de pratiques qui leur permettra de faire face à la complexité de l'action pédagogique au préscolaire et au primaire.**

Dans un souci de professionnalisation, la formation se préoccupe particulièrement de développer chez les étudiantes et les étudiants des compétences, des connaissances, des habiletés et des attitudes facilitant la pleine participation, à la réussite et au bien-être de tous les élèves, en tenant compte de leur hétérogénéité. Les perspectives de l'enseignement inclusif et de la différenciation pédagogiques traversent conséquemment la formation. Considérant la réalité de plusieurs milieux d'enseignement des régions desservies par l'UQAR, le développement des compétences requises pour l'intervention dans des classes multiniveaux est aussi recherché.

Enfin, parce que la profession enseignante prend sa source dans des **valeurs d'autonomie et d'engagement professionnels**, les étudiantes et les étudiants sont invités à prendre en main, de façon responsable, leur cheminement dans le programme. La formation universitaire dans laquelle ils s'engagent nécessite des capacités d'auto-organisation et d'autocontrôle qui se manifestent à travers la préparation aux cours, l'étude, les lectures, la participation aux activités de formation, etc. Également, au cours de leur formation, les étudiantes et les étudiants seront amenés à développer et à approfondir leur

sens critique, à porter un jugement sur leurs actions et décisions, à analyser leur pratique, des compétences au cœur de la professionnalisation qui relèvent d'un comportement responsable. Les habitudes de responsabilisation acquises, tout au long de la formation, participent à l'acquisition de compétences sur le plan de l'analyse réflexive et constituent les premiers jalons d'une démarche de développement professionnel continu.

### ➤ **La dimension relationnelle de l'agir enseignant**

L'objectif de la formation initiale à l'enseignement est de préparer de manière optimale les futures enseignantes et futurs enseignants à l'exercice de la profession enseignante. Puisque celle-ci s'appuie principalement sur les relations des enseignantes et enseignants avec leurs élèves, l'agir professionnel fait avec et pour les élèves occupe une place privilégiée dans le présent programme. Ce savoir agir interpelle plus spécifiquement des compétences de planification, d'interaction et d'enseignement, d'évaluation, de gestion du fonctionnement du groupe-classe, de la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves et de soutien au plaisir d'apprendre. Il interpelle aussi des pratiques et attitudes qui concourent à la qualité des relations établies et maintenues avec les élèves.

De nombreux cours contribuent à préparer et à outiller les étudiantes et les étudiants à la dimension relationnelle de l'agir enseignant, entre autres les cours touchant au développement de l'enfant de 0 à 12 ans, ceux touchant à la gestion de classe, ceux relevant spécifiquement de la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves et ceux touchant à l'éthique enseignante. Toutefois, la **formation pratique présente dans le programme à toutes les années de formation** y contribue encore plus spécifiquement. Réalisés en étroite collaboration avec le milieu scolaire, les quatre stages du programme, qui cumulent plus de 720 heures de formation et touchent à des étapes différentes de l'année scolaire, constituent en effet le lieu par excellence pour observer et s'exercer à la dimension relationnelle du savoir agir enseignant. Les stages constituent de surcroît des contextes privilégiés pour l'intégration théorie-pratique, la réflexion et la vérification du niveau de développement des compétences.

### ➤ **La collaboration**

L'expression et la mobilisation des compétences relationnelles et sociales recherchées dans la profession enseignante appellent la mise en place d'une véritable culture de collaboration et d'entraide. Pour favoriser cette culture de collaboration et d'entraide dès la formation initiale, le programme est organisé de manière à favoriser la collaboration entre les étudiantes et les étudiants pendant leur parcours de formation, la collaboration de l'équipe-programme, la collaboration des étudiantes et des étudiants et de l'équipe-programme avec les ressources humaines contributives à la réussite de la formation (agentes de stages, responsables du Centre d'aide à la réussite, responsable de la didacthèque, personnel administratif de soutien, etc.) et la collaboration avec le milieu scolaire et les divers partenaires partageant des missions d'éducation.

Engagés dans une formation complexe, les étudiantes et les étudiants forment une **communauté d'apprenantes et d'apprenants** invités à collaborer et à s'entraider de manière spontanée, mais aussi dirigée, par exemple par le biais du programme de mentorat BÉPEP qui prend appui sur l'implication volontaire d'étudiantes et d'étudiants mentors, mais aussi dans le cadre des cours où les échanges, réflexions collectives et travaux d'équipes exigent de la collaboration.

Engagés dans une **culture d'approche-programme**, les professeures, les professeurs et les personnes chargées de cours qui leur enseignent forment de leur côté une équipe-programme partageant une même vision de la formation pour en assurer la cohérence. La collaboration et la concertation, les exigences au

regard de la progression des apprentissages chez les étudiantes et les étudiants, la disponibilité, l'engagement et la rigueur sont des valeurs attendues de la part des formatrices et formateurs.

Enfin, une préoccupation sensible à **l'arrimage du milieu universitaire et du milieu scolaire** caractérise la culture du programme. L'intégration est réalisée à travers un partenariat étroit avec les agentes et agents du milieu scolaire, quant à l'accompagnement des stagiaires, à la formation offerte aux enseignantes et enseignants associés, à la coévaluation et à l'encadrement.

## **Compétences professionnelles à développer**

Dans le cadre de ce programme, divers moyens sont prévus afin d'assurer le développement et l'intégration de compétences professionnelles liées à la profession enseignante.

Pour chaque activité de formation, l'application de modalités pédagogiques variées et l'intégration théorie-pratique visée par le programme permet aux étudiantes et aux étudiants de construire des savoirs reliés aux compétences. Les stages permettent d'observer la manifestation des compétences développées au cours de la formation et d'en vérifier le niveau de maîtrise en action, dans le milieu scolaire.

Ces compétences professionnelles sur lesquelles repose le programme sont celles présentées dans le référentiel du MEES diffusé en 2020. [Référentiel de compétences professionnelles - Profession enseignante \(quebec.ca\) \(tableau page suivante\)](#)

# Tableau 1: Synthèse des 13 compétences professionnelles du personnel enseignant

 <b>DEUX COMPÉTENCES FONDATRICES</b>	
Compétence 1	Agir en tant que médiatrice ou médiateur d'éléments de culture
Compétence 2	Maîtriser la langue d'enseignement
 <b>CHAMP 1: six compétences spécialisées au cœur du travail fait avec et pour les élèves</b>	
Compétence 3	Planifier les situations d'enseignement et d'apprentissage
Compétence 4	Mettre en œuvre les situations d'enseignement et d'apprentissage
Compétence 5	Évaluer les apprentissages
Compétence 6	Gérer le fonctionnement du groupe-classe
Compétence 7	Tenir compte de l'hétérogénéité des élèves
Compétence 8	Soutenir le plaisir d'apprendre
 <b>CHAMP 2: deux compétences à la base du professionnalisme collaboratif</b>	
Compétence 9	S'impliquer activement au sein de l'équipe-école
Compétence 10	Collaborer avec la famille et les partenaires de la communauté
 <b>CHAMP 3: une compétence inhérente au professionnalisme enseignant</b>	
Compétence 11	S'engager dans un développement professionnel continu et dans la vie de la profession
 <b>DEUX COMPÉTENCES TRANSVERSALES</b>	
Compétence 12	Mobiliser le numérique
Compétence 13	Agir en accord avec les principes éthiques de la profession

### **1. Agir en tant que médiatrice ou médiateur d'éléments de culture**

- Démontrer une compréhension approfondie des contenus du Programme de formation de l'école québécoise, notamment de ceux associés à la discipline d'enseignement (théories, notions, problèmes, méthodes, outils, pratiques, histoire, etc.), et de leur organisation intellectuelle afin d'en dégager les points de repère essentiels et les axes d'intelligibilité qui rendront possibles des apprentissages significatifs et approfondis chez les élèves.
- Donner du sens aux apprentissages des élèves en tissant des liens entre ceux effectués dans la classe, entre sa discipline et les autres disciplines enseignées de même qu'entre sa discipline et les œuvres, les récits, les productions du patrimoine culturel de l'humanité, les questions sociales, scientifiques, éthiques et politiques ou les situations de la vie courante.
- Susciter chez les élèves l'esprit critique, la mise à distance et la réflexivité à l'égard de l'environnement immédiat, de l'univers médiatique et numérique, des phénomènes sociaux, scientifiques, artistiques, éthiques et politiques ainsi que des productions culturelles du passé et du présent.
- Aménager la classe en un espace de vie inclusif et stimulant qui met la culture en valeur.
- Amener les élèves à expliciter et à justifier leurs représentations, leurs goûts, leurs références et leurs pratiques en matière de culture.
- Encourager un dialogue ouvert et critique entre la culture des jeunes et la culture transmise à l'école.
- Porter un regard critique sur ses propres origines et ses pratiques culturelles, en reconnaître les potentialités et les limites, et trouver les moyens de les enrichir et de les diversifier.
- Collaborer avec la communauté et les organismes culturels du milieu, et connaître les ressources et les programmes qui soutiennent l'enseignante ou l'enseignant dans son rôle de médiatrice ou de médiateur d'éléments de culture.

### **2. Maîtriser la langue d'enseignement**

- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale, écrite et illustrée dans l'ensemble de ses communications avec la communauté.
- Démontrer la capacité de soutenir ses idées de manière cohérente, intelligible, critique et respectueuse dans ses communications, à l'oral comme à l'écrit.
- Employer un registre de langue approprié dans ses interventions auprès des élèves, des parents et de ses pairs.
- Intégrer, dans la planification de son enseignement, des outils visant à promouvoir la langue d'enseignement comme objet de culture.
- Recourir aux différents modes d'expression de la langue (visuel, spatial, sonore et gestuel) pour soutenir le développement des compétences langagières des élèves.
- Prendre appui sur la langue maternelle des élèves et la valoriser pour favoriser l'acquisition de la langue d'enseignement.
- Vérifier la qualité de la langue des élèves, leur offrir une rétroaction fréquente et les amener à se corriger et à développer leur capacité à intégrer les règles et les usages de la langue orale et écrite.
- Communiquer de façon claire, précise et constructive les apprentissages effectués et toute autre information servant à soutenir l'élève dans ses apprentissages

### **3. Planifier les situations d'enseignement et d'apprentissage**

- Élaborer des séquences et des situations d'enseignement et d'apprentissage qui tiennent compte de la logique des contenus des programmes d'études, des connaissances préalables

- des élèves et de leurs préconceptions dans une perspective de planification des apprentissages à court, à moyen et à long terme.
- Cerner, dans les programmes d'études, les concepts clés, les stratégies, les repères culturels et les connaissances autour desquels les situations d'enseignement et d'apprentissage seront organisées et les adapter à ses élèves.
  - Vérifier la cohérence entre les intentions pédagogiques, les situations d'enseignement et d'apprentissage et les modalités d'évaluation planifiées.
  - Tenir compte de l'hétérogénéité du groupe dans le choix du matériel et la préparation des situations d'enseignement et d'apprentissage : diversité de genre, ethnique, socioéconomique, culturelle, religieuse, linguistique ou liée à un handicap ; conceptions, besoins et champs d'intérêt des élèves.
  - Prévoir des activités de préparation, d'intégration, de transfert et de réinvestissement des apprentissages en vue d'optimiser le développement des compétences.
  - Appuyer le choix de ses stratégies d'intervention sur des données de recherche en matière de didactique et de pédagogie.
  - Prévoir les moyens de présenter les contenus de manière structurée afin que les élèves puissent en saisir les éléments pertinents et comprendre leur caractère contingent.
  - Veiller à ce que l'organisation spatiale et physique de la classe ou de ce qui en tient lieu offre, en fonction du contexte matériel et organisationnel, des conditions d'apprentissage optimales et sécuritaires pour toutes et tous.
  - Prévoir le temps nécessaire à chaque étape de la situation d'enseignement et d'apprentissage.
  - Tenir compte, dans sa planification, des activités qui peuvent se dérouler en même temps que l'enseignement en classe (soutien linguistique, orthopédagogie, etc.)

#### **4. Mettre en œuvre les situations d'enseignement et d'apprentissage**

- Présenter aux élèves l'intention pédagogique des situations d'enseignement et d'apprentissage, les compétences visées, les consignes à suivre, les attentes établies et le déroulement de ces situations tout en mettant en évidence leur pertinence au regard des apprentissages antérieurs et ultérieurs.
- Vérifier les préconceptions des élèves et réactiver les connaissances préalables aux situations d'enseignement et d'apprentissage.
- Mettre en place diverses approches et stratégies ainsi que des tâches stimulantes et variées afin de susciter et de maintenir chez les élèves un engagement actif dans la tâche et de cultiver leur autonomie.
- Utiliser les rétroactions pour procéder à une vérification continue de la compréhension des concepts, des connaissances, des stratégies ou des règles en jeu.
- Ajuster les modalités de travail en fonction de la nature des compétences à développer, de la complexité de la tâche, du temps disponible et du niveau de réussite des élèves.
- Proposer des occasions de retour réflexif pour favoriser chez les élèves la capacité de faire la synthèse des apprentissages effectués.

#### **5. Évaluer les apprentissages**

- Concevoir ou choisir des instruments ou des modalités d'évaluation qui s'appuient sur les programmes d'études et permettent de vérifier les apprentissages effectués par les élèves.
- Utiliser des modalités d'évaluation appropriées pour l'objet évalué.
- Concevoir ou choisir des outils d'évaluation qui sont signifiants pour les élèves.

- Repérer les forces ainsi que les défis des élèves et prévoir des interventions appropriées qui favoriseront leurs apprentissages.
- Utiliser l'information récoltée par l'entremise des différentes modalités d'évaluation pour avoir une vue d'ensemble de son groupe-classe et planifier son enseignement en conséquence.
- Donner des rétroactions fréquentes et constructives à l'élève pour lui permettre de se situer dans ses apprentissages et soutenir sa progression.
- Prévoir des modalités d'évaluation variées pour offrir à tous les élèves l'occasion de démontrer les apprentissages effectués.
- Connaître et respecter les balises ministérielles en matière d'évaluation des élèves.
- Connaître et respecter les attentes des organismes scolaires relativement au partage et aux responsabilités en matière d'évaluation et de communication des résultats de celle-ci.

## **6. Gérer le fonctionnement du groupe**

- Construire et maintenir des relations positives avec les élèves pour susciter leur adhésion et leur contribution au fonctionnement de la classe.
- Instaurer, de concert avec les élèves, un climat de classe respectueux et sécurisant favorisant la progression des apprentissages et revoir périodiquement avec eux les comportements attendus.
- Aider les élèves à reconnaître et à gérer adéquatement leurs comportements et leurs émotions.
- Choisir et mettre en œuvre des interventions permettant aux élèves de développer leurs habiletés sociales et relationnelles.
- Repérer chez les élèves les manifestations de démotivation ou d'incompréhension et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour y remédier.
- Veiller à une gestion efficace du temps imparti à l'enseignement et à l'apprentissage.
- Gérer l'organisation spatiale et physique de la classe afin d'offrir des conditions d'apprentissage optimales et sécuritaires pour toutes et tous.
- Rappeler les mesures de sécurité en place et s'assurer de leur respect, notamment lors d'activités se déroulant au gymnase, en laboratoire ou en atelier ou encore au cours des sorties scolaires.
- Consigner les faits relatifs aux comportements inappropriés et en assurer le suivi.

## **7. Tenir compte de l'hétérogénéité des élèves**

- Moduler les situations d'enseignement et d'apprentissage et le soutien offert aux élèves en fonction de leurs besoins, de leurs défis et de leurs capacités.
- Utiliser les ressources disponibles pour répondre à des besoins ou surmonter des obstacles en matière d'apprentissage.
- Privilégier des modalités de regroupement qui tiennent compte des intentions pédagogiques et des besoins d'apprentissage différencié des élèves.
- Appliquer des mesures de flexibilité, d'adaptation ou de modification aux besoins particuliers des élèves en fonction d'objectifs préétablis.
- Favoriser, au sein du groupe-classe, des stratégies d'entraide mettant à profit l'hétérogénéité des élèves et bénéficiant à toutes et à tous.

- Consulter des personnes-ressources, les parents ou la documentation pertinente en ce qui concerne les besoins et le cheminement des élèves, et en tenir compte dans son enseignement.
- Appliquer les modalités de demande de services pour les élèves présentant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage ou encore des signes de déficience ou de handicap.
- Mettre en œuvre les plans d'intervention ou les plans d'aide à l'apprentissage, en collaboration avec l'équipe-école, et en assurer le suivi.

#### **8. Soutenir le plaisir d'apprendre**

- Construire et maintenir des relations positives avec les élèves pour susciter leur motivation pour l'apprentissage.
- Développer chez les élèves, au moyen d'expériences variées, la capacité à se faire confiance dans leur apprentissage.
- Développer chez les élèves la persévérance dans l'apprentissage par un soutien axé sur leurs efforts et leurs progrès.
- Encourager chez chaque élève l'utilisation de stratégies d'apprentissage qui valorisent et cultivent son autonomie.
- Intégrer aux situations d'enseignement et d'apprentissage des liens avec des éléments de la vie courante et des repères culturels tirés du bagage des élèves.
- Susciter l'intérêt et la curiosité des élèves pour la discipline enseignée, les savoirs et les savoir-faire, les pratiques, les outils et les techniques, les méthodes et les procédures, l'histoire de la discipline ainsi que les enjeux, les réalisations, les acteurs, les courants de pensée et les débats qui ont marqué son évolution.
- Prévoir des situations d'enseignement et d'apprentissage qui mobilisent la curiosité pour les activités d'apprentissage et qui sont susceptibles de correspondre aux champs d'intérêt des élèves.
- Favoriser le travail collaboratif, les échanges, la participation et l'entraide chez les élèves.
- Amener les élèves à développer leur sentiment d'appartenance en les impliquant dans la vie de la classe et de l'école.

#### **9. S'impliquer activement au sein de l'équipe-école**

- Collaborer avec les membres de l'équipe-école à la définition et au respect des orientations éducatives et des normes qui font de l'école un milieu de vie sain, sécuritaire et équitable.
- Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques, des pratiques et des règlements qui régissent le fonctionnement de l'école.
- Collaborer avec les membres de l'équipe-école à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet éducatif de l'école.
- Assumer les responsabilités inscrites dans les dispositions de sa convention collective.
- Travailler de concert avec les membres de l'équipe-école à valoriser, en toutes circonstances, les attitudes et les comportements positifs, sains et sécuritaires.
- Travailler avec l'équipe enseignante, le cas échéant, à la conception de situations d'enseignement et d'apprentissage et à l'évaluation des apprentissages en conformité avec les normes et modalités d'évaluation des apprentissages en vigueur à l'école.
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures fondées sur les besoins de groupes minorisés ou en difficulté à l'école, le cas échéant.

- Participer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à la révision des plans d'intervention ou des plans d'aide à l'apprentissage.

#### **10. Collaborer avec la famille et les partenaires de la communauté**

- Établir des relations constructives avec la famille et les partenaires de la communauté.
- Entretenir une communication de qualité avec la famille à propos de la réussite et du bien-être de l'enfant.
- Communiquer à la famille ses attentes au regard des résultats, des attitudes et des comportements souhaités en classe.
- Mettre en œuvre des moyens appropriés de faire participer la famille aux apprentissages de l'enfant ainsi qu'aux activités scolaires et parascolaires.
- Saisir les occasions de collaborer avec tout partenaire susceptible d'enrichir l'apprentissage et l'éducation des élèves.
- S'assurer que les intentions éducatives poursuivies par les activités proposées par des partenaires respectent le Programme de formation de l'école québécoise, le projet éducatif de l'école ainsi que les intérêts et les besoins des élèves, de l'enseignante, de l'enseignant et de l'école.
- Saisir les occasions de réinvestir le contenu des activités de partenariat dans des situations d'enseignement et d'apprentissage.

#### **11. S'engager dans un développement professionnel continu et dans la vie de sa profession**

- Adopter une posture réflexive vis-à-vis de son enseignement de manière à inscrire sa pratique dans une perspective d'amélioration continue.
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour développer et actualiser ses compétences professionnelles à l'aide des ressources appropriées.
- Participer, en fonction de ses besoins et de ceux de ses élèves, à des activités de formation continue telles qu'elles sont définies à l'article 7 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.
- Lire, analyser et évaluer, de manière critique, des ouvrages spécialisés et en discuter afin d'en retirer des éléments utiles à sa pratique.
- Analyser les enjeux éducatifs et les dilemmes professionnels vécus pour enrichir sa pratique et affermir sa posture d'enseignante ou d'enseignant.
- Encourager la tenue d'activités de recherche et de formation au sein de son école.
- Développer une culture collaborative avec ses pairs et la communauté pour le rayonnement et la reconnaissance de la profession enseignante.
- Participer à la promotion et à la diffusion de projets et d'expériences mettant en valeur l'accomplissement et l'engagement des enseignantes, des enseignants et de leurs élèves.
- Soutenir et encourager ses pairs dans leur développement professionnel, notamment celles et ceux qui se préparent à entrer dans la profession (stagiaires) ou qui viennent de le faire (enseignantes et enseignants en insertion professionnelle).

#### **12. Mobiliser le numérique**

- Agir en citoyen éthique à l'ère du numérique.
- Développer et mobiliser ses habiletés technologiques.
- Exploiter le potentiel du numérique pour l'apprentissage.
- Développer et mobiliser sa culture informationnelle.

- Collaborer à l'aide du numérique.
- Communiquer à l'aide du numérique.
- Produire du contenu avec le numérique.
- Mettre à profit le numérique en tant que vecteur d'inclusion et pour répondre à des besoins diversifiés.
- Adopter une perspective de développement personnel et professionnel avec le numérique dans une posture d'autonomisation.
- Résoudre une variété de problèmes avec le numérique.
- Développer sa pensée critique à l'égard du numérique.
- Innover et faire preuve de créativité avec le numérique.

### **13. Agir en accord avec les principes éthiques de la profession**

- Agir et se comporter de manière respectueuse envers l'école et ce qu'elle représente.
- Encourager et souligner les actions ou les comportements qui reflètent les valeurs de l'école et de la société québécoises.
- Connaître les enjeux éthiques propres à la pratique de l'enseignement afin d'agir avec intégrité dans l'exercice de ses fonctions.
- Tenir compte du cadre légal en vigueur dans l'exercice de ses droits et de ses responsabilités professionnelles.
- Agir avec vigilance et diligence pour protéger la confidentialité de l'information qui se rapporte à la vie privée des élèves et des autres actrices et acteurs éducatifs.
- Respecter les rôles et les responsabilités des personnes engagées dans la communauté éducative.
- Dénoncer et déconstruire les savoirs, les pratiques, les attitudes et les processus qui produisent ou reproduisent, en contexte éducatif, des situations d'exclusion et de discrimination.
- Adopter des pratiques et attitudes équitables, transparentes et inclusives pour prévenir toute forme de discrimination auprès des élèves, de ses collègues et de la communauté.

## La structure du programme

### 1<sup>re</sup> année de formation (trimestres 1 et 2)

#### **Thème : INTRODUCTION À LA PROFESSION ENSEIGNANTE, SAVOIRS ET CULTURE**

La première année de formation est composée de neuf cours de trois crédits, un cours d'un crédit et d'un stage I de trois crédits.

À chacun des trimestres de la première année, un cours obligatoire pour tous est dédié aux savoirs essentiels et aux fondements des deux disciplines phares de l'éducation préscolaire et de l'enseignement au primaire, à savoir les cours *Fondements de la communication orale et écrite pour l'enseignement* (SCE11323) au premier trimestre et *Fondements mathématiques pour l'enseignement au primaire* (PPE10122), au deuxième trimestre.

Les cours de cette première année de formation posent également les fondements théoriques de la pratique enseignante, de l'adaptation scolaire pour une éducation inclusive et du développement des enfants 0-12 ans. Enfin, deux cours offrent une première formation en didactique.

Plus spécifiquement, le cours *Théories de l'éducation et pratiques pédagogiques contemporaines* (PPE10223) permet d'entamer une première réflexion sur les théories de l'éducation et les pratiques pédagogiques contemporaines qui sous-tendent l'agir enseignant. Quant aux cours dédiés à l'éducation et au développement des enfants de 0 à 12 ans (PPE11023; PPE11123), ils permettent d'acquérir des connaissances fondamentales pour développer entre autres des attitudes pédagogiques favorisant le développement global et le bien-être des enfants.

Deux cours situent l'étudiante et l'étudiant au cœur des fondements de l'adaptation scolaire et sociale pour les classes en éducation préscolaire et primaire et des problématiques liées à la réussite scolaire et des stratégies d'adaptation en fonction des besoins des élèves. Le cours *Fondement en adaptation scolaire pour une éducation inclusive au préscolaire et au primaire* (PPE10523) permet notamment de traiter des lois et politiques relatives à l'adaptation scolaire et des fondements de l'éducation inclusive. Quant au cours *Éducation inclusive des élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage au préscolaire et au primaire* (PPE11523), il permet de familiariser l'étudiante et l'étudiant aux caractéristiques des élèves en difficulté et handicapés et des démarches et plans d'intervention visant l'inclusion de ces élèves. Ces deux cours préparent dès la première année de la formation l'étudiante et l'étudiant à la réalité des classes actuelles, à son premier stage I d'observation et en vue de sa 3<sup>e</sup> année de formation qui portera principalement sur l'adaptation de l'intervention.

Les cours *Culture et citoyenneté québécoise* (SCE12023) et *Didactique du Français au préscolaire et au premier cycle du primaire* (DIA13023) conduisent, quant à eux, à l'acquisition de savoirs formels, culturels et didactiques.

Enfin, le cours *Initiation à la profession enseignante* (PPE17023) et le premier stage (STG19023) permettent à l'étudiante et l'étudiant d'acquérir des connaissances relatives aux compétences en enseignement,

d'entreprendre une analyse réflexive sur ses propres besoins de formation et de se familiariser à la profession en vue de confirmer son choix de carrière.

## **2<sup>e</sup> année de formation (trimestres 3 et 4)**

### ***Thème : ENSEIGNEMENT ET GESTION DE CLASSE***

La deuxième année de formation est constituée de neuf cours de 3 crédits et d'un stage II de 3 crédits.

Les cours de cette deuxième année de formation permettent à l'étudiante et l'étudiant de développer sa maîtrise des compétences requises pour enseigner et gérer un groupe-classe à l'éducation préscolaire et au primaire, tout en s'initiant aux fondements théoriques et pratiques de l'éducation préscolaire, de l'évaluation et de la mobilisation du numérique.

Plus spécifiquement, au cours des trimestres 3 et 4, quatre cours de didactique touchant des domaines disciplinaires du programme de formation de l'école québécoise sont offerts : les cours *Didactique des mathématiques au préscolaire et au premier cycle du primaire* ([DIA25123](#)) et *Didactique des mathématiques au deuxième cycle du primaire* ([DIA25223](#)) constituent les deux premiers cours en didactique des mathématiques, *Didactique des sciences au préscolaire et au primaire* ([DIA28223](#)) est le premier cours de didactique des sciences et des technologies et le cours *Didactique de la grammaire au primaire* ([DIA23023](#)) constitue le deuxième cours en didactique du français. Parallèlement, le cours *Gestion de la classe à l'éducation préscolaire* ([PPE26223](#)) permet à l'étudiante et l'étudiant de développer sa compétence à organiser et gérer le fonctionnement du groupe-classe au primaire. Ce cours permet entre autres à l'étudiante et l'étudiant d'analyser des modèles de gestion de classe et d'apprentissage et de développer une approche d'intervention qui s'inscrit dans un processus pédagogique en fonction des caractéristiques des élèves placés sous la responsabilité de l'enseignante et l'enseignant.

Considérant l'importance accordée dans le programme à la formation à l'éducation préscolaire, deux cours traitent spécifiquement de celles-ci. Le cours *Fondements théoriques et pratiques de l'éducation préscolaire* ([PPE26023](#)) permet de connaître les fondements de l'éducation préscolaire et celui *Gestion de la classe à l'éducation préscolaire* ([PPE26223](#)) de développer des compétences relatives à la gestion de la classe à ce niveau.

Cette deuxième année de formation est complétée par un cours portant sur les fondements de l'évaluation des apprentissages ([SCE20823](#)) qui constitue un enjeu majeur de l'agir enseignant et par un cours portant sur la mobilisation du numérique ([PPE27223](#)) dans un contexte d'évolution constant qui nécessite que l'étudiante ou l'étudiant développe son autonomie professionnelle pour mobiliser le numérique et les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour l'enseignement et l'apprentissage au préscolaire et au primaire.

Le deuxième stage ([STG29023](#)), en adéquation avec l'ensemble des cours de cette deuxième année de formation, porte sur l'initiation à l'intervention en classe et à la gestion de la classe.

### 3<sup>e</sup> année de formation (trimestres 5, 6 et 7)

#### Thème : ENSEIGNEMENT ET DIFFÉRENCIATION PÉDAGOGIQUE

La troisième année universitaire est composée de neuf cours de 3 crédits et d'un stage III de 6 crédits. La particularité de cette troisième année est la présence d'un cours intensif de 3 crédits au trimestre d'été.

Les cours de cette troisième année de formation permettent à l'étudiante et l'étudiant de poursuivre le développement de sa maîtrise des compétences professionnelles de l'enseignante et l'enseignant touchant directement au travail fait avec et pour les élèves, soit planifier, enseigner, évaluer, gérer le fonctionnement du groupe-classe et soutenir le plaisir d'apprendre en tenant compte de l'hétérogénéité des élèves.

Plus spécifiquement, au cours de la troisième année de formation, six cours touchant des domaines disciplinaires du programme de formation de l'école québécoise sont offerts, dont trois complètent la formation en didactique des mathématiques au troisième cycle du primaire ([DIA35323](#)), en didactique du français au deuxième et troisième cycles du primaire ([DIA33023](#)) et en didactique appliquée des sciences et des technologies ([DIA38223](#)). Le cours *Didactique de l'univers social au préscolaire et au primaire* ([DIA32023](#)) représente le premier cours en didactique de l'univers social et le cours *Didactique des arts au préscolaire et au primaire* ([DIA34023](#)) permet à l'étudiante et l'étudiant d'acquérir des savoirs et de développer les compétences requises pour enseigner les arts, principalement les arts plastiques. Tous les cours de didactique du programme traitent des difficultés d'apprentissage chez les élèves, de l'adaptation de l'enseignement en fonction des élèves et de l'évaluation des apprentissages.

Pour soutenir le développement des compétences requises pour l'agir enseignant, le cours *Élèves présentant des difficultés comportementales au préscolaire et au primaire* ([PPE31523](#)) complète la formation liée spécifiquement à l'adaptation scolaire et sociale et aux enjeux d'inclusion et de différenciation que celle-ci suppose. Ce cours aborde la connaissance et l'intervention auprès des élèves présentant des difficultés comportementales au préscolaire et au primaire. Le cours *Instrumentation de l'évaluation des apprentissages au préscolaire et au primaire* ([PPE37123](#)) complète la formation à l'égard de l'évaluation des apprentissages en insistant sur la conception d'outils d'évaluation en lien avec les différentes disciplines à enseigner et la nécessaire collecte des traces sur les apprentissages des élèves. Enfin, le troisième cours *Situations d'exploration à l'éducation préscolaire* ([PPE36323](#)) complète la formation obligatoire pour l'éducation préscolaire en visant le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre de situations d'exploration en relation avec les domaines de développement et d'apprentissage au préscolaire.

En adéquation avec la formation, le troisième stage en milieu scolaire ([STG39023](#)) est principalement orienté sur l'intervention en classe et la différenciation pédagogique, pour permettre notamment à l'étudiante et l'étudiant en formation de développer sa capacité à adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves de la classe, tout en maîtrisant les contenus à enseigner et les principes didactiques relevant de l'enseignement-apprentissage de ceux-ci.

Enfin, le cours *Laboratoire de planification d'un enseignement inclusif au préscolaire et au primaire* ([PPE37323](#)) permet à l'étudiante et l'étudiant de prendre en charge de façon ancrée dans la pratique (suivant le stage III) et en vue du stage IV, des éléments centraux de la planification à court, moyen et long terme des interventions pédagogiques en fonction des besoins répertoriés chez les élèves. Ce cours est offert au trimestre du printemps, dès le stage III complété et avant la réalisation du stage IV à l'automne.

#### 4<sup>e</sup> année de formation (trimestres 8 et 9)

##### **Thème : INSERTION DANS LA PROFESSION ET ENJEUX EN ÉDUCATION**

Pour compléter la formation, la quatrième année de formation offre un stage de 15 crédits (trimestre 8) et un dernier trimestre de quatre cours de trois crédits (trimestre 9).

Pour cette dernière année de formation, l'étudiante et l'étudiant procède à la mise en œuvre de l'ensemble des compétences développées dans le cadre de sa formation dans une expérience de stage s'apparentant à l'exercice de la profession enseignante et au terme de laquelle il lui est possible d'approfondir sa réflexion dans une objectivation susceptible de consolider l'ensemble de ses compétences professionnelles. Le stage IV permet une prise en charge complète de la classe ([STG49023](#)). Du mois d'août au mois de décembre selon le calendrier des centres de services scolaires (16 à 17 semaines), l'étudiante et l'étudiant est progressivement amené à assumer tous les aspects de la tâche enseignante.

Au retour du stage IV, un trimestre intensif (janvier-février) de trois cours attend l'étudiante et l'étudiant. L'ensemble de ces cours favorise l'approfondissement d'enjeux liés à la profession au regard de l'organisation de l'éducation au Québec, de l'éthique et de l'insertion professionnelle et des contenus de culture et de savoirs liés au domaine de l'univers social. En complément, un cours au choix offert à distance dans le respect du calendrier régulier (janvier à avril) permet à l'étudiante et l'étudiant de consolider et d'approfondir un thème particulier en éducation.

Plus spécifiquement, le cours *Organisation et enjeux de l'éducation au Québec* ([SCE40023](#)) permet d'analyser dans une perspective historique, sociologique, juridique, politique et administrative le système scolaire québécois en s'appuyant sur les observations et expériences réalisées tout au long de la formation pratique. Ce cours offre de surcroît une initiation à la recherche en science de l'éducation. Toujours en s'appuyant sur l'expérience de la formation pratique et des possibles expériences de suppléance, le cours *Éthique et insertion dans la profession enseignante* ([PPE47023](#)) permet à l'étudiante et l'étudiant de reconnaître les principes éthiques de la profession et son rôle dans divers enjeux d'insertion professionnelle. Enfin, le cours *Culture et savoirs en univers social* ([DIA42023](#)) permet à l'étudiante et l'étudiant de parfaire sa maîtrise des contenus disciplinaires du domaine de l'univers social et de se familiariser aux enjeux de culture et de savoirs qui sont rattachés, ce qui permet de compléter la formation en didactique de l'univers social. Enfin, le cours au choix permet à l'étudiante et l'étudiant de consolider et d'approfondir un enjeu de formation.

##### **En somme...**

Les divers cours du programme du *Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire* (BÉPEP) comportent un niveau de contextualisation varié. Leur organisation permet à l'étudiante et l'étudiant de procéder à des allers-retours successifs entre théorie et pratique au fil des quatre années de sa formation et d'acquérir, au terme de celle-ci, les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de la profession enseignante en éducation préscolaire et en enseignement primaire.

La cohérence du programme se concrétise dans une perspective horizontale comme dans une perspective verticale. Les activités d'une même année de formation sont fédérées autour d'un thème qui assure la cohérence du programme et sa contextualisation dans la réalité de la classe. Quatre grands thèmes de formation correspondent ainsi à chacune des quatre années du baccalauréat. La formation en 1<sup>re</sup> année

visent une introduction à la profession enseignante, à certains savoirs jugés fondamentaux et à l'importance de la culture en éducation. La formation de 2<sup>e</sup> année traite de l'enseignement et de la gestion de classe. La formation en 3<sup>e</sup> année se préoccupe d'enseignement et de différenciation pédagogique. Enfin, la formation en 4<sup>e</sup> année permet à l'étudiante et l'étudiant de consolider ses compétences professionnelles et d'effectuer une synthèse réflexive sur les enjeux de la profession.

Ces thèmes assurent la cohérence du programme dans une perspective horizontale, certes, mais également dans une perspective verticale, puisqu'ils sont associés à des niveaux croissants de contextualisation. Ainsi, des cours de 1<sup>re</sup> année et de 2<sup>e</sup> année présentent les fondements plus théoriques sur lesquels s'appuient les cours subséquents. Toutefois, dès la première année de formation, des cours introduisent aussi progressivement à l'intervention pédagogique et didactique afin que l'étudiante et l'étudiant puisse rapidement se projeter dans l'agir enseignant, tout en réalisant des ponts avec les assises théoriques de la profession. Dans les deux dernières années de formation, le développement des compétences professionnelles touchant directement le travail fait pour et avec les élèves est central. L'analyse réflexive prenant appui sur l'alliance théorie-pratique y est aussi fondamentale.

Pour que les activités de formation concourent toutes à l'établissement et au maintien de cette cohérence, la culture d'approche-programme est centrale. Elle favorise au sein de l'équipe de formation une meilleure compréhension de la cohérence globale du programme, cohérence se traduisant, entre autres choses, par l'adoption de plans-cadres qui précisent les attentes pour chacun des cours et la tenue de rencontres préparatoires au cours desquelles la plus grande concertation possible est recherchée.

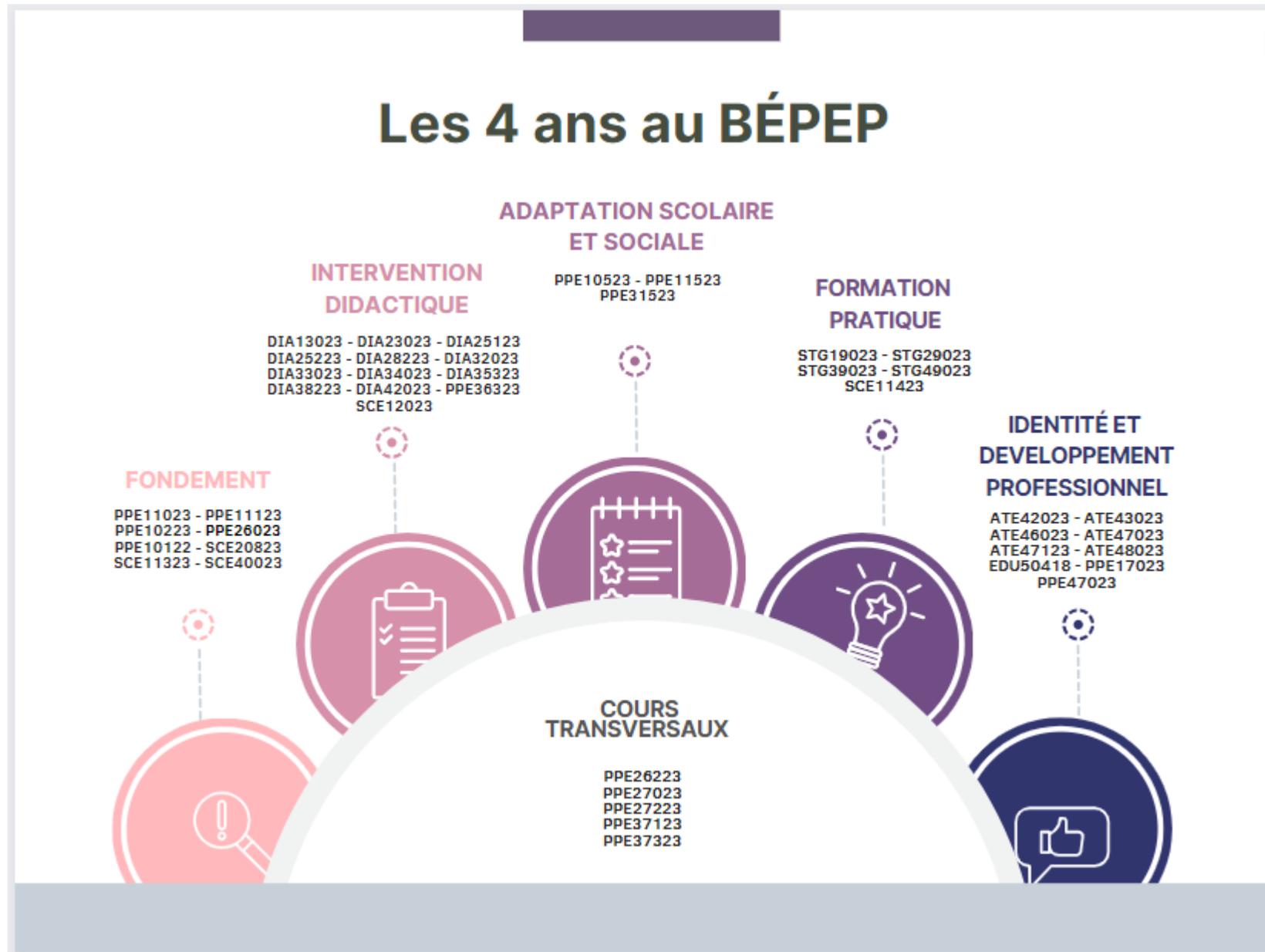
## Grille de cheminement – UQAR – Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7687) Campus de Rimouski et Lévis

Année 1 : Introduction à la profession enseignante, savoirs et culture				<b>Grille de cheminement (Rimouski et Lévis)</b> Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7687)	
Trimestre 1 – Automne		Trimestre 2 - Hiver			
	SCE11323 Fondements en communication orale et écrite pour l'enseignement au primaire		DIA13023 Didactique du français au préscolaire et au premier cycle du primaire		
	PPE10523 Fondement en adaptation scolaire pour une éducation inclusive au préscolaire et au primaire		PPE11523 Éducation inclusive des élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage au préscolaire et au primaire		
	PPE11023 Éducation et développement des enfants de zéro à six ans		PPE11123 Éducation et développement des enfants de six à douze ans (PPE11023)		
	PPE10223 Théories de l'éducation et pratiques pédagogiques contemporaines		PPE10122 Fondements mathématiques pour l'enseignement au primaire		
	SCE12023 Culture et citoyenneté québécoise		STG19023 Stage I : Familiarisation avec le milieu scolaire et initiation à la profession enseignante (PPE17023)		
	PPE17023 Initiation à la profession enseignante (1 crédit)				
Année 2 : Enseignement et gestion de classe				<b>TECFÉE (doit être réussi avant le stage III)</b>	
Trimestre 3 - Automne		Trimestre 4 - Hiver			
	DIA25123 Didactique des mathématiques au préscolaire et au 1 <sup>er</sup> cycle du primaire		DIA23023 Didactique de la grammaire au primaire		
	DIA28223 Didactique des sciences au préscolaire et au primaire		PPE27223 Mobilisation du numérique au préscolaire et au primaire		
	PPE26023 Fondements théoriques et pratiques de l'éducation préscolaire		DIA25223 Didactique des mathématiques au deuxième cycle du primaire (DIA25123)		
	PPE27023 Gestion de la classe au primaire		PPE26223 Gestion de la classe à l'éducation préscolaire (PPE26023)		
	STG29023 Stage II : Initiation à l'intervention en classe (STG19023)		SCE20823 Fondements en évaluation des apprentissages		
Année 3 : Enseignement et différenciation pédagogique				<b>Trimestre 7 – Été</b>	
Trimestre 5 – Automne		Trimestre 6 – Hiver			
	PPE36323 Situations d'exploration à l'éducation préscolaire		DIA32023 Didactique de l'univers social au préscolaire et au primaire		PPE37323 Laboratoire de planification d'un enseignement inclusif au préscolaire et au primaire (3 crédits)
	PPE31523 Connaissance et interventions auprès d'élèves présentant des difficultés comportementales au préscolaire et au primaire		DIA34023 Didactique des arts au préscolaire et au primaire		
	DIA33023 Didactique du français au deuxième et au troisième cycle du primaire (DIA13023)		DIA38223 Didactique appliquée des sciences et des technologies au primaire (DIA28223)		
	PPE37123 Instrumentation de l'évaluation des apprentissages au préscolaire et au primaire (SCE20823)		STG39023 Stage III : Interventions en classe (6 crédits) (STG29023, tous les cours des trimestres 1 à 5 et le TECFÉE) <b>ou</b>		
	DIA35323 Didactique des mathématiques au troisième cycle du primaire (DIA25223)		SCE11423 Projet d'intervention hors Québec (6 crédits) (STG29023, tous les cours des trimestres 1 à 5 et le TECFÉE)		
Année 4 : Insertion dans la profession et enjeux en éducation				<b>**Cours au choix – FD</b>	
Trimestre 8 – Automne		Trimestre 9 – Hiver			
	STG49023 Stage IV : Prise en charge de la classe (15 crédits) (STG39023, tous les cours des trimestres 1 à 6)		PPE47023 Éthique et insertion dans la profession enseignante		<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Enjeux à l'éducation préscolaire</li> <li>❖ Principes et approches en éducation à l'environnement</li> <li>❖ Intégration de la dimension culturelle à l'éducation préscolaire et enseignement primaire</li> <li>❖ Sexualité et éducation</li> <li>❖ Créativité numérique et technologie en éducation</li> <li>❖ Développement des fonctions exécutives en contexte éducatif</li> <li>❖ Sociologie de la réussite éducative</li> </ul>
			DIA42023 Culture et savoirs en univers social (DIA 320 23)		
			SCE40023 Organisation et enjeux de l'éducation au Québec <i>*Flexibilité de la modalité</i>		
			Cours FD au choix, voir liste **		

**Grille de cheminement – UQAR – Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7687) – Cohortes de Beauce**

**Grille de cheminement (Beauce)**

<b>Année 1 : Introduction à la profession enseignante, savoirs et culture</b>								
<b>Trimestre 1 – Automne</b>			<b>Trimestre 2 – Hiver</b>			<b>Trimestre 3 – Été</b>		
SCE11323	Fondements en communication orale et écrite pour l'enseignement au primaire		DIA13023	Didactique du français au préscolaire et au premier cycle du primaire		SCE12023	Culture et citoyenneté québécoise	
PPE10523	Fondement en adaptation scolaire pour une éducation inclusive au préscolaire et au primaire		PPE11523	Éducation inclusive des élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage au préscolaire et au primaire		PPE11123	Éducation et développement des enfants de six à douze ans (PPE11023)	
PPE11023	Éducation et développement des enfants de zéro à six ans		PPE10122	Fondements mathématiques pour l'enseignement au primaire				
PPE10223	Théories de l'éducation et pratiques pédagogiques contemporaines		STG19023	Stage I : Familiarisation avec le milieu scolaire et initiation à la profession enseignante (PPE17023)				
PPE17023	Initiation à la profession enseignante (1 crédit)							
<b>Année 2 : Enseignement et gestion de classe</b>						<b>TECFÉE (doit être réussi avant le stage III)</b>		
<b>Trimestre 4 – Automne</b>			<b>Trimestre 5 – Hiver</b>			<b>Trimestre 6 – Été</b>		
DIA25123	Didactique des mathématiques au préscolaire et au 1er cycle du primaire		DIA23023	Didactique de la grammaire au primaire		DIA28223	Didactique des sciences au préscolaire et au primaire	
PPE26023	Fondements théoriques et pratiques de l'éducation préscolaire		DIA25223	Didactique des mathématiques au deuxième cycle du primaire (DIA25123)		PPE27223	Mobilisation du numérique au préscolaire et au primaire	
PPE27023	Gestion de la classe au primaire		PPE26223	Gestion de la classe à l'éducation préscolaire (PPE26023)				
STG29023	Stage II : Initiation à l'intervention en classe (STG19023)		SCE20823	Fondements en évaluation des apprentissages				
<b>Année 3 : Enseignement et différenciation pédagogique</b>								
<b>Trimestre 7 – Automne</b>			<b>Trimestre 8 – Hiver</b>			<b>Trimestre 9 – Été</b>		
PPE31523	Élèves présentant des difficultés comportementales au préscolaire et au primaire		PPE36323	Situations d'exploration à l'éducation préscolaire		DIA34023	Didactique des arts au préscolaire et au primaire	
DIA33023	Didactique du français au deuxième et au troisième cycle du primaire (DIA13023)		DIA32023	Didactique de l'univers social au préscolaire et au primaire		PPE37323	Laboratoire de planification d'un enseignement inclusif au préscolaire et au primaire	
PPE37123	Instrumentation de l'évaluation des apprentissages au préscolaire et au primaire (SCE20823)		STG39023	Stage III : Interventions en classe (6 crédits) (STG29023, tous les cours des trimestres 1 à 7 et le TECFÉE)				
DIA35323	Didactique des mathématiques au troisième cycle du primaire (DIA25223)		SCE11423	Projet d'intervention hors Québec (6 crédits) (STG29023, tous les cours des trimestres 1 à 7 et le TECFÉE)				
<b>Année 4 : Insertion dans la profession et enjeux en éducation</b>								
<b>Trimestre 10 – Automne</b>			<b>Trimestre 11 – Hiver</b>			<b>Trimestre 12 – Été</b>		
STG49023	Stage IV : Prise en charge de la classe (15 crédits) (STG39023, tous les cours des trimestres 1 à 9)		PPE47023	Éthique et insertion dans la profession enseignante		DIA42023	Culture et savoirs en univers social	
			DIA38223	Didactique appliquée des sciences et des technologies au primaire (DIA28223)		<b>**Cours au choix – FD</b> ❖ Enjeux à l'éducation préscolaire ❖ Principes et approches en éducation à l'environnement ❖ Intégration de la dimension culturelle à l'éducation préscolaire et enseignement primaire ❖ Sexualité et éducation ❖ Créativité numérique et technologie en éducation ❖ Développement des fonctions exécutives en contexte éducatif ❖ Sociologie de la réussite éducative		
			SCE40023	Organisation et enjeux de l'éducation au Québec				
			Cours FD au choix, voir liste **					



## Description des cours réguliers

---

*Un cours de 3 crédits au regard de la charge de travail qu'une ressource professorale est en droit de demander se divise comme suit : 1 crédit pour 3 heures de cours et 2 crédits pour 6 heures de travail hors cours, en lien avec les exigences d'un cours*

---

## Cours transversaux

**Sigle du cours** PPE26223

**Titre du cours** Gestion de la classe à l'éducation préscolaire

**Nombre de crédits** 3

### Objectif

Développer sa compétence à organiser et gérer le fonctionnement du groupe-classe à l'éducation préscolaire.

### Contenu

Gestion éducative, démocratique et préventive de la classe à l'éducation préscolaire. Composantes de la qualité éducative à l'éducation préscolaire : qualité structurelle, qualité des processus et qualité des orientations pédagogiques. Aménagement de l'environnement physique : principes de base, divers centres d'apprentissage, matériel. Organisation temporelle favorisant le jeu et les situations de développement et d'apprentissage : horaire, routine et transitions. Contexte de réalisation et la planification. Évaluation à l'éducation préscolaire : processus évaluatif, observation, outils/documentation pédagogique et attentes de fin de cycle.

**Sigle du cours** PPE27023

**Titre du cours** Gestion de la classe au primaire

**Nombre de crédits** 3

### Objectif

Développer la compétence à organiser et à gérer le fonctionnement du groupe-classe au primaire.

### Contenu

Concept de gestion de classe. Modèles de gestion de classe. Évolution du concept de gestion de classe au primaire et fonction: développement, apprentissage et socialisation des élèves (perspective inclusive). Profils et modèles de gestion de classe. Prévention par l'établissement et le maintien concertés du climat de classe. Planification au primaire selon le(s) programme(s) et l'hétérogénéité des élèves. Observation, consignation de traces, suivis : démarches, outils. Collaboration et ressources : temps, espaces/aménagements, matériel, numérique, personnes collaboratrices. Fonctionnement du groupe-classe : rôles et attentes mutuelles. Lien d'attachement et développement de relations positives : habiletés. Motivation : engagement, autodétermination, bien-être, plaisir. Régulation émotionnelle et comportementale. Rétablissement du climat de classe : indiscipline et comportements perturbateurs.

**Sigle du cours** PPE27223

**Titre du cours** Mobilisation du numérique au préscolaire et au primaire

**Nombre de crédits** 3

**Objectif**

Développer la compétence liée à la mobilisation du numérique et des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour l'enseignement et l'apprentissage au préscolaire et au primaire.

**Contenu**

Exploitation du potentiel du numérique dans des situations d'apprentissage et d'enseignement (apports, limites et défis). Développement d'une posture réflexive et critique sur la culture informationnelle et l'utilisation du numérique en tant que citoyen éthique (droits d'auteur et enjeux sociaux). Développement des habiletés technologiques et production de contenu avec le numérique (logiciels, plateformes et applications, productions multimédias). Résolution d'une variété de problèmes avec le numérique (programmation et robotique pédagogique) et en faisant preuve de créativité (laboratoire créatif). Actualisation des compétences professionnelles au sujet du numérique et soutenu par le numérique dans une démarche de développement professionnel. Collaboration et communication à l'aide du numérique (systèmes de gestion, de communication et de collaboration). Usage du numérique comme vecteur d'inclusion et pour répondre à des besoins diversifiés (outils d'aide à l'apprentissage et conception universelle des apprentissages).

**Sigle du cours** PPE37123

**Titre du cours** Instrumentation de l'évaluation des apprentissages au préscolaire et au primaire

**Nombre de crédits** 3

**Objectif**

Concevoir des instruments d'évaluation en lien avec les différentes disciplines à enseigner permettant de collecter des traces sur les apprentissages des élèves.

**Contenu**

Outils de collecte de données concernant les apprentissages des élèves. Triangulation et différenciation de l'évaluation. Consignation et analyse des données obtenues pour soutenir les apprentissages. Méthodes formelles et informelles d'évaluation : examen, questionnaire, entretien, observation. Évaluation à l'aide du numérique. Principes et pratique quotidienne d'une rétroaction de qualité. Évaluation selon les disciplines et les cycles d'enseignement. Développement du jugement professionnel et évaluation des apprentissages.

**Sigle du cours** PPE37323

**Titre du cours** Laboratoire de planification d'un enseignement inclusif au préscolaire et au primaire

**Nombre de crédits** 3

**Objectif**

Développer les compétences relatives à la planification, en lien avec la pratique des stages au préscolaire et au primaire, en tenant compte de l'hétérogénéité des élèves.

**Contenu**

Approfondissement des fondements et modèles relatifs à la planification inclusive à long, moyen et court terme, de globale à détaillée, en fonction des programmes d'études au préscolaire et au primaire.

Planification à rebours, en phases. Prise en compte des repères culturels, de l'interdisciplinarité et des éléments de diversité. Conception universelle de l'apprentissage et ses lignes directrices, stratégies de différenciation pédagogiques: structures organisationnelles, contenus, productions, processus. Flexibilité, adaptation, modification. Alignement et solidité pédagogiques au service du développement des compétences: cohérence entre les visées, les objectifs, les activités, l'usage du numérique, les ouvrages didactiques et les modalités d'évaluation. Adéquation entre enseignement-apprentissage, gestion de classe et évaluation. Élaboration et expérimentation d'activités éducatives et participatives diversifiées, de situations a-didactiques et didactiques. Adaptation aux besoins, à la progression, aux caractéristiques, aux préconceptions des élèves, et ce, en fonction des contenus d'apprentissage et d'intentions pédagogiques significatives. Regroupements d'élèves, coopération entre élèves. Collaboration, démarches et outils associés aux formes de soutien nécessaire à l'intérieur et à l'extérieur de la classe.

## Fondement

**Sigle du cours** PPE10122

**Titre du cours** Fondements mathématiques pour l'enseignement au primaire

**Nombre de crédits** 3

**Objectif**

Développer la culture et les compétences mathématiques nécessaires à l'enseignement au primaire.

**Contenu**

Compréhension conceptuelle des notions mathématiques (concepts et processus) enseignées au primaire. Résolution de problèmes, raisonnement et communication en mathématiques. Arithmétique : sens et représentations des nombres (entiers naturels, entiers relatifs, nombres rationnels et nombres décimaux). Systèmes de numération (différentes bases). Opérations sur les nombres (propriétés des opérations sur les nombres, priorité des opérations et procédés de calcul). Critères de divisibilité. Géométrie : solides (boule, cône, cylindre, prismes, pyramides et autres), figures planes (cercle, triangles, quadrilatères, polygones et autres), transformations géométriques (translation, réflexion, rotation et homothétie) et relation de Pythagore. Mesure : longueur, surface, volume, capacité, masse, temps et angle. Statistique et probabilité : représentations graphiques (tableau, diagramme à pictogrammes, diagramme à bandes, diagramme à ligne brisée et diagramme circulaire), statistiques descriptives (fréquence, moyenne arithmétique, mode et médiane) et probabilité d'un événement. Introduction à l'algèbre.

**Sigle du cours** PPE10223

**Titre du cours** Théories de l'éducation et pratiques pédagogiques contemporaines

**Nombre de crédits** 3

**Objectif**

S'initier aux principales théories de l'éducation et aux pratiques pédagogiques contemporaines.

**Contenu**

Introduction à l'histoire et à l'évolution des idées en éducation. Théories contemporaines : théorie éducative centrée sur les contenus à transmettre, théorie behavioriste, théorie cognitiviste et ses liens avec les neurosciences, théorie constructiviste, théorie socioconstructiviste, théorie humaniste, théorie critique et citoyenne. Perspectives sur l'apprentissage, l'enseignement, l'être humain, la société, les buts de l'éducation, la relation maître-élève que sous-tendent les différentes théories. Introduction à la

didactique générale et à la pédagogie. Initiation aux différents modèles d'enseignement dont l'enseignement explicite, l'apprentissage par projets, l'approche par problème; l'apprentissage expérientiel. Liens entre les théories de l'éducation contemporaine, les modèles d'enseignement, les enjeux actuels en éducation et la planification pédagogique.

**Sigle du cours** PPE11023

**Titre du cours** Éducation et développement des enfants de zéro à six ans

**Nombre de crédits** 3

**Objectif**

Acquérir des connaissances relatives au développement des enfants de zéro à six ans et aux attitudes pédagogiques favorisant leur développement global.

**Contenu**

Développement physique et moteur, affectif, social, langagier et cognitif entre zéro et six ans; interrelations entre ces domaines. Motricité, plasticité cérébrale, fonctions exécutives, pensée et jeu symboliques, attachement, concept de soi, confiance en soi, habiletés sociales, émotion, autorégulation, interactions, langage; attitudes de l'enseignant, étayage, zone proximale de développement. Arrimage des contenus théoriques avec des observations d'enfants.

**Sigle du cours** PPE11123

**Titre du cours** Éducation et développement des enfants de six à douze ans

**Nombre de crédits** 3

**Objectif**

Acquérir des connaissances relatives au développement des enfants de six à douze ans et aux attitudes pédagogiques favorisant leur développement global.

**Contenu**

Développement physique et moteur, affectif, social, langagier et cognitif entre six et douze ans; interrelations entre ces domaines. Pensée opératoire, mémoire, attention, automatisation, métacognition, développement langagier; motricité, puberté, image corporelle, identité de genre et enjeux liés à l'éducation à la sexualité; estime de soi, sentiment de compétence; habiletés sociales, amitiés, appartenance au groupe; attitudes de l'enseignant, étayage, zone proximale de développement. Arrimage des contenus théoriques avec des observations d'enfants.

**Sigle du cours** PPE26023

**Titre du cours** Fondements théoriques et pratiques de l'éducation préscolaire

**Nombre de crédits** 3

**Objectif**

S'approprier les fondements historiques, théoriques et pratiques de l'éducation préscolaire.

**Contenu**

Histoire des contextes éducatifs de la petite enfance et à l'éducation préscolaire. Perspectives internationales en matière de services destinés aux jeunes enfants. Programme-cycle de l'éducation préscolaire : mandat, développement global, interventions préventives, interrelations des programmes, mobilisation autour de l'enfant, collaboration, dimension culturelle, transitions, orientations du

programme, types de jeux, rôles, défis. Éléments constitutifs du programme : domaines de développement, compétences, axes de développement et composantes, contexte de réalisation. Établir des liens entre les fondements et les interventions pédagogiques auprès des jeunes enfants.

**Sigle du cours** SCE11323

**Titre du cours** Fondements de la communication orale et écrite pour l'enseignement au primaire

**Nombre de crédits** 3

**Objectif**

Développer ses compétences en littératie, communication orale et écrite, en vue d'exercer la profession enseignante.

**Contenu**

Fondements linguistiques et socioculturels de la langue française. Compétences métalangagières et langagières (lexique, syntaxe, accords, cohérence textuelle, ponctuation) essentielles à la compréhension du fonctionnement de la langue. Familiarisation avec les contenus liés à la communication orale et écrite dans les Programmes de formation et les progressions des apprentissages en français. Analyse réflexive de ses représentations et pratiques de littératie (communication orale et écrite). Perfectionnement de ses pratiques à communiquer à l'oral et à l'écrit.

**Sigle du cours** SCE20823

**Titre du cours** Fondements en évaluation des apprentissages

**Nombre de crédits** 3

**Objectif**

Comprendre la démarche et les principes de l'évaluation dans une approche par compétence et le lien étroit qu'elle entretient avec la différenciation pédagogique.

**Contenu**

Documentation ministérielle spécifique à l'évaluation des apprentissages. Démarche d'évaluation. Planification de l'évaluation et des situations d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation. Explication des différentes fonctions de l'évaluation des apprentissages et types d'évaluation. Conditions particulières et pratiques de l'évaluation selon l'ordre d'enseignement visé. Pratiques associées à une évaluation en soutien aux apprentissages. Influence de l'évaluation sur l'élève : motivation, anxiété et sentiment de compétence. Jugement professionnel. Régulation et rétroaction. Coévaluation, évaluation par les pairs et autoévaluation. Différenciation de l'évaluation. Flexibilité, adaptation et modification. Bulletin scolaire.

**Sigle du cours** SCE40023

**Titre du cours** Organisation et enjeux de l'éducation au Québec

**Nombre de crédits** 3

**Objectif**

Analyser dans une perspective historique, sociologique, juridique, politique et administrative le système scolaire québécois et s'initier au développement de compétences en recherche.

**Contenu**

Aperçu sociohistorique de l'évolution du système scolaire québécois. Histoire et fonctionnement des instances centrales, intermédiaires et locales. Rôles et responsabilités des principaux organismes et des

principaux acteurs du système scolaire québécois. Lois et règlements régissant l'éducation. Régimes pédagogiques. Ordres et filières d'enseignement. Actualité liée à l'éducation. Débats et enjeux de l'éducation. Initiation aux méthodes de recherche en éducation et à l'analyse critique de sources. MODS DE PRESTATION : Entièrement en présence ou hybride (50% présence ; 50% distance) ou entièrement à distance.

## Intervention didactique

**Sigle du cours** DIA13023

**Titre du cours** Didactique du français au préscolaire et au premier cycle du primaire

**Nombre de crédits** 3

### Objectif

Développer ses compétences pour l'enseignement-apprentissage du français au préscolaire et au premier cycle du primaire en tenant compte des difficultés d'apprentissage liées à la discipline.

### Contenu

Fondements, compétences et contenus d'apprentissage liés à la lecture, à l'écriture et à la communication orale en conformité avec le Programme de formation de l'école québécoise. Émergence de l'écrit. Processus de lecture et d'écriture. Aspects affectifs, perceptifs, cognitifs et métacognitifs impliqués dans ces apprentissages. Stratégies du lecteur et du scripteur débutant. Planification des apprentissages et conception d'activités d'enseignement-apprentissage tenant compte de l'hétérogénéité des élèves. Évaluation des compétences à lire, à écrire et à communiquer oralement. Littérature jeunesse. Difficultés d'apprentissage. Différenciation pédagogique. Matériel didactique, et technologie de l'information et de la communication et littératie numérique.

**Sigle du cours** DIA23023

**Titre du cours** Didactique de la grammaire au primaire

**Nombre de crédits** 3

### Objectif

Développer ses compétences pour l'enseignement-apprentissage de la grammaire au primaire en tenant compte des difficultés d'apprentissage des élèves.

### Contenu

Définition et évolution historique de la didactique de la grammaire. Analyse de la place et du rôle de la grammaire dans les documents ministériels. Propositions didactiques au regard du lexique (morphologie et sémantique), de la syntaxe, de la morphosyntaxe et de la cohérence textuelle : manipulations, techniques d'analyse des phrases, principe donneur-receveur, approches inductive et déductive, enseignement explicite, étayage, enseignement contextualisé, etc. Évaluation de la grammaire dans le développement des compétences en français. Difficultés d'apprentissage et différenciation pédagogique. Analyse, planification et expérimentation de séquences didactiques prenant en compte l'hétérogénéité des élèves. Analyse de dictionnaires, de grammaires et d'ensembles de matériel didactiques en vue de leur utilisation en classe.

**Sigle du cours** DIA25123

**Titre du cours** Didactique des mathématiques au préscolaire et au premier cycle du primaire

**Nombre de crédits** 3

**Objectif**

Développer ses compétences pour l'enseignement-apprentissage des mathématiques au préscolaire et au premier cycle du primaire en tenant compte des difficultés d'apprentissage liées à la discipline.

**Contenu**

Introduction aux principaux documents ministériels qui encadrent, au Québec, l'enseignement des mathématiques au préscolaire et au premier cycle du primaire. Enseignement et apprentissage des mathématiques : repères historiques, épistémologiques et didactiques. Rôle de la situation-problème dans l'enseignement des mathématiques. Planification et conception d'activités d'enseignement-apprentissage tenant compte de l'hétérogénéité des élèves. Difficultés d'apprentissage et interventions pédagogiques adaptées. Utilisation de matériel didactique pertinent. Contenus notionnels intégrés : concept de nombre, systèmes de numération, sens des opérations additives, procédés personnels et conventionnels d'addition et de soustraction; probabilités et statistique; repérage dans l'espace et dans le plan, solides et figures planes; mesures de longueurs et du temps.

**Sigle du cours** DIA25223

**Titre du cours** Didactique des mathématiques au deuxième cycle du primaire

**Nombre de crédits** 3

**Objectif**

Développer ses compétences pour l'enseignement-apprentissage des mathématiques au deuxième cycle du primaire en tenant compte des difficultés d'apprentissage liées à la discipline.

**Contenu**

Enseignement et apprentissage des mathématiques au deuxième cycle du primaire: repères historiques, épistémologiques et didactiques. Planification et conception d'activités d'enseignement-apprentissage tenant compte de l'hétérogénéité des élèves. Utilisation de matériel didactique pertinent. Difficultés d'apprentissage et interventions pédagogiques adaptées. Contenus notionnels intégrés : sens des opérations multiplicatives, procédés personnels et conventionnels de multiplication et de division; sens de la fraction et des nombres décimaux; solides et figures planes, mesure du périmètre et de l'aire avec unités non conventionnelles et conventionnelles; probabilités et statistique.

**Sigle du cours** DIA28223

**Titre du cours** Didactique des sciences au préscolaire et au primaire

**Nombre de crédits** 3

**Objectifs**

Développer des compétences pour l'enseignement-apprentissage des sciences au préscolaire et au primaire.

**Contenu**

Programme de formation de l'école québécoise en science et technologie au préscolaire et au primaire. Actualisation de la maîtrise des savoirs centraux enseignés au primaire sous l'univers matériel, Terre et espace et vivant. Démarches scientifiques. Réflexion sur la nature des sciences. Conceptions initiales des

élèves. Processus de changement conceptuel : rôle du questionnement, du conflit cognitif, de l'inhibition, etc. Modèles et formules pédagogiques propices au développement des apprentissages et des compétences disciplinaires. Appropriation et appréciation du matériel didactique et de ressources.

**Sigle du cours** DIA32023

**Titre du cours** Didactique de l'univers social au préscolaire et au primaire

**Nombre de crédits** 3

**Objectif**

Développer des compétences pour l'enseignement-apprentissage des disciplines du domaine de l'univers social au primaire.

**Contenu**

Programme de formation de l'école québécoise en univers social au primaire. Épistémologie des disciplines de la géographie et de l'histoire. Pensées historique et géographique. Mobilisation et transformation des représentations intuitives au profit de représentations scientifiques de l'espace, du temps et de la société. Appropriation de la démarche inductive de résolution de problème en sciences humaines et sociales et didactique de l'enquête. Maîtrise progressive de l'exploitation méthodique et rigoureuse de l'information accessible au moyen des technologies de l'information et de la communication dans des sources et documents variés. Apport des compétences de littératie au domaine de l'univers social. Approches et stratégies d'enseignement et d'évaluation interdisciplinaires au premier cycle. Approches et stratégies d'enseignement et d'évaluation aux deuxième et troisième cycles. Exploitation pédagogique de diverses ressources et outils, dont le matériel pédagogique, les ressources numériques et les ressources du milieu.

**Sigle du cours** DIA33023

**Titre du cours** Didactique du français aux deuxième et troisième cycles du primaire

**Nombre de crédits** 3

**Objectif**

Développer ses compétences pour l'enseignement-apprentissage du français aux deuxième et troisième cycles du primaire en tenant compte des difficultés d'apprentissage liées à la discipline.

**Contenu**

Compétences et contenus d'apprentissage liés à la lecture, à l'écriture et à la communication orale, en conformité avec le Programme de formation de l'école québécoise. Stratégies du lecteur et du scripteur en développement. Typologie textuelle. Planification des apprentissages et conception d'activités d'enseignement-apprentissage tenant compte de l'hétérogénéité des élèves. Évaluation des compétences à lire, à écrire et à communiquer oralement. Littératures jeunesse. Différenciation pédagogique et difficultés d'apprentissage. Matériel didactique, technologie de l'information et de la communication et littératie numérique.

**Sigle du cours** DIA34023

**Titre du cours** Didactique des arts au préscolaire et au primaire

**Nombre de crédits** 3

**Objectif**

Développer ses compétences pour l'enseignement-apprentissage des arts, principalement les arts plastiques, au préscolaire et au primaire.

#### **Contenu**

Fondements et approches pédagogiques de l'enseignement des arts au préscolaire et au primaire. Appropriation du langage plastique et regard sur certaines caractéristiques communes reliées aux formes d'art (arts plastiques, art dramatique, musique et danse) Étude des notions et concepts essentiels au domaine des arts du programme ministériel de formation de l'école québécoise. Intégration de la progression des apprentissages. Outils d'évaluation des apprentissages artistiques. Expériences et pratiques artistiques signifiantes dans une perspective interdisciplinaire au préscolaire (jeu et activités d'éveil) et au primaire. Analyse du rôle de l'enseignant passeur culturel et de la médiation culturelle. Appropriation de la démarche de création. Exploration des dispositifs, outils et acteurs culturels pour l'éducation artistique.

**Sigle du cours** DIA35323

**Titre du cours** Didactique des mathématiques au troisième cycle du primaire

**Nombre de crédits** 3

#### **Objectif**

Développer ses compétences pour l'enseignement-apprentissage des mathématiques au troisième cycle du primaire en tenant compte des difficultés d'apprentissage liées à la discipline.

#### **Contenu**

Enseignement et apprentissage des mathématiques : repères historiques, épistémologiques et didactiques. Planification et conception d'activités d'enseignement-apprentissage tenant compte de l'hétérogénéité des élèves. Difficultés d'apprentissage et interventions pédagogiques adaptées. Utilisation de matériel didactique pertinent. Contenus notionnels intégrés : sens des opérations sur les fractions et les nombres décimaux et opérations sur ces nombres; nombres entiers; transformations géométriques; angles et figures planes; mesure du volume, de la capacité et de la masse avec unités non conventionnelles et conventionnelles; relation entre les unités de mesure; probabilités et statistique.

**Sigle du cours** DIA38223

**Titre du cours** Didactique appliquée des sciences et des technologies au primaire

**Nombre de crédits** 3

#### **Objectif**

Développer ses compétences pour l'enseignement-apprentissage des sciences et des technologies au primaire.

#### **Contenu**

Approfondissement d'une culture, scientifique et technologique. Démarche technologique. Initiation à l'éducation à l'environnement. Place de l'interdisciplinarité en sciences et technologies. Approches pédagogiques favorisant les démarches complexes et ouvrant à l'interdisciplinarité (investigation scientifique, conception technologique, projets, etc.). Conception, planification et pilotage d'une situation d'apprentissage et d'évaluation développant les compétences disciplinaires.

**Sigle du cours** DIA42023

**Titre du cours** Culture et savoirs en univers social

**Nombre de crédits** 3

**Objectif**

Développer ses compétences pour l'enseignement-apprentissage des contenus disciplinaires du domaine de l'univers social en se familiarisant à des enjeux de savoir et de culture qui y sont attachés.

**Contenu**

Contextualisation des programmes de sciences humaines et sociales au Québec et enjeux de contenu. Convergences de contenus et de démarches entre le domaine de l'univers social et les autres domaines de formation au primaire. Place des savoirs, rapport à la culture et approche culturelle en éducation. Concepts à l'étude. Organisation, changement et diversité des sociétés et territoires. Contextualisation géographique et historique des réalités humaines et sociales. Enjeux de territoire et d'histoire locale et régionale. Enjeux de savoir(s) : histoire et géographie des Premiers Peuples et des historiquement marginalisés. Traitement des questions socialement vives. Aspects d'étude relatifs à la citoyenneté.

**Sigle du cours** PPE36323

**Titre du cours** Situations d'exploration à l'éducation préscolaire

**Nombre de crédits** 3

**Objectif**

Développer sa maîtrise des compétences nécessaires à la mise en œuvre de situations d'exploration à l'éducation préscolaire en relation avec les domaines de développement et d'apprentissage.

**Contenu**

Principes et objectifs qui sous-tendent les choix de situations d'exploration liées aux domaines de développement et d'apprentissage. Exploration de matériel. Procédures d'élaboration de situations de développement et d'apprentissage issues du jeu. Élaboration et évaluation de situations de développement et d'apprentissage tenant compte de l'organisation de la classe, d'une gestion des apprentissages et d'un programme centré sur le jeu et sur l'action de l'enfant.

**Sigle du cours** SCE12023

**Titre du cours** Culture et citoyenneté québécoise

**Nombre de crédits** 3

**Objectif**

Développer les compétences requises pour enseigner le programme « Culture et citoyenneté québécoise ».

**Contenu**

Nature, enjeux, finalités et apport du programme Culture et citoyenneté québécoise. Compétences ciblées, composantes et dynamique de celles-ci. Contenu de formation lié aux disciplines de référence, au dialogue et à la pensée critique. Structure de la thématisation au regard des réalités culturelles et questions éthiques à l'étude et de l'éducation à la sexualité. Planification, conception d'activités d'enseignement-apprentissage et évaluation.

## Adaptation scolaire et sociale

**Sigle du cours** PPE10523

**Titre du cours** Fondement en adaptation scolaire pour une éducation inclusive au préscolaire et au primaire

**Nombre de crédits** 3

### Objectif

Se familiariser aux fondements de l'éducation inclusive et à l'intervention auprès d'élèves ayant des besoins diversifiés en classe à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire.

### Contenu

Historique des services, lois, politiques et règlements relatifs à l'adaptation scolaire. Modèles et organisation des services à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire. Principes et valeurs qui sous-tendent l'éducation inclusive : valorisation des rôles sociaux, normalisation, dénormalisation, participation sociale, accessibilité, universalité et équité. Caractéristiques générales d'élèves ayant des besoins diversifiés : capacités, besoins, difficultés, facteurs de risque de l'enfant vulnérable ou de l'élève à risque. Approche systémique et approche multimodale. Distinction entre les approches et les niveaux de prévention (primaire, secondaire, tertiaire). Stratégies préventives et méthodes pédagogiques pour favoriser la réussite de tous les élèves. Rôles des différents acteurs engagés dans l'éducation inclusive et importance du partenariat. Attitudes à l'égard de la diversité.

**Sigle du cours** PPE11523

**Titre du cours** Éducation inclusive des élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage au préscolaire et au primaire

**Nombre de crédits** 3

### Objectif

Connaitre les caractéristiques des élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage et analyser les conditions nécessaires à leur inclusion.

### Contenu

Les services aux élèves handicapés et en difficulté au Québec : les grands encadrements (scolarisation et inclusion des ÉHDAA, processus de production du handicap, classification des élèves HDAA). Attitudes face à la diversité des élèves qui composent la classe. Caractéristiques des élèves ayant des difficultés d'apprentissage. Caractéristiques des élèves handicapés (déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et autres situations de handicap). Multihandicaps, concomitance de difficultés ou d'incapacités associées. Adaptation de l'enseignement et de l'intervention en fonction des besoins et capacités des élèves ayant des difficultés d'apprentissage ou des élèves handicapés. Démarche de plan d'intervention et de plan de services. Analyse critique des implications relatives à l'évaluation et aux interventions adaptées.

**Sigle du cours** PPE31523

**Titre du cours** Élèves présentant des difficultés comportementales au préscolaire et au primaire

**Nombre de crédits** 3

### Objectif

Reconnaitre et comprendre les caractéristiques et les besoins des élèves présentant des difficultés comportementales extériorisées et intériorisées dans le but d'élaborer des stratégies de prévention et d'intervention adaptées.

### **Contenu**

Caractéristiques cognitives, affectives, sensorielles, comportementales et sociales spécifiques aux élèves du préscolaire et du primaire présentant des difficultés comportementales extériorisées et intériorisées. Facteurs de risque, facteurs de protection et conséquences associées aux difficultés comportementales. Identification et adaptation d'outils d'observation du comportement. Analyse fonctionnelle du comportement. Problématiques et phénomènes sociaux rencontrés en milieu scolaire. Analyse critique, adaptation et élaboration de stratégies favorisant l'adaptation sociale, affective et comportementale de l'élève à l'école. Programmes de prévention et d'intervention. Rôles des enseignants et des parents pour accompagner et soutenir l'adaptation des élèves présentant des difficultés comportementales. Pratiques collaboratives.

## **Formation pratique**

**Sigle du cours** SCE11423

**Titre du cours** Projet d'intervention hors Québec

**Nombre de crédits** 6

### **Objectif**

S'intégrer dans un milieu culturel et éducatif hors Québec et participer à l'intervention pédagogique.

### **Contenu**

Familiarisation aux réalités sociales et géopolitiques par immersion dans une province ou un pays d'accueil. Exploration du système d'éducation de la province ou du pays d'accueil : structures, organisation de l'enseignement, régime pédagogique, programmes d'études. Familiarisation avec les politiques des organismes partenaires et avec les aspects touchant la préparation technique d'un séjour en coopération hors Québec. Exploration progressive des différentes composantes de la réalité du milieu scolaire d'accueil. Observation du processus d'enseignement-apprentissage par la participation à la vie de la classe et par l'analyse réflexive. Interventions progressives en collaboration avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé et menant à une prise en charge continue de la classe. Réalisation d'activités de planification, d'interaction et d'évaluation des apprentissages. Développement des habiletés de gestion des apprentissages dans une perspective d'adaptation aux besoins des élèves. Établissement d'une relation professionnelle avec les élèves. Résolution des problèmes pratiques rencontrés dans la gestion de classe. Retour réflexif sur l'expérience vécue en stage et bilan de l'acquisition des compétences professionnelles visée par l'intervention hors Québec.

**Sigle du cours** STG19023

**Titre du cours** Stage I : Familiarisation avec le milieu scolaire et initiation à la profession enseignante

**Nombre de crédits** 3

### **Objectif**

Se familiariser avec les diverses tâches, responsabilités et rôles de la profession enseignante, dans le but de consolider son orientation professionnelle.

**Contenu**

Connaissance et compréhension de l'organisation d'une école : personnel, service, règlements, calendrier, horaire, etc. Participation à la vie d'une école préscolaire et primaire : réunions de gestion, journées pédagogiques, rencontres de parents, conseil d'établissement, assemblées syndicales, activités sociales, etc. Observation et participation dans des classes du préscolaire et des trois cycles du primaire : responsabilités de l'enseignante ou de l'enseignant dans la classe et dans l'école, caractéristiques des élèves, approches pédagogiques, programmes, matériel didactique, organisation, gestion de la classe et planification. Sensibilisation aux organismes du milieu scolaire québécois : ministère de l'Éducation, centre de services scolaire, organisation et assemblée syndicale, comité de parents, conseil d'établissement, etc. Se sensibiliser à l'importance de la documentation ministérielle (programme scolaire, progression des apprentissages, compétences professionnelles). Harmonisation du projet personnel de formation avec le projet professionnel (projet de stage, portfolio, etc.). Initiation au processus d'analyse réflexive.

**Sigle du cours** STG29023**Titre du cours** Stage II : Initiation à l'intervention en classe**Nombre de crédits** 3**Objectif**

S'initier à la mise en œuvre progressive des activités de planification, d'organisation, de gestion et d'intervention pédagogique dans la classe en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant.

**Contenu**

Développement d'habiletés d'observation en lien avec le fonctionnement d'une classe. Observation du processus d'enseignement-apprentissage, par la participation à la vie de la classe et par l'analyse réflexive. Pratique progressive d'interventions pédagogiques variées : interventions individuelles et en petits groupes; co-animation; planification, pilotage et évaluation d'activités d'enseignement-apprentissage en considération de l'hétérogénéité du groupe. Participation à la gestion d'un groupe d'élèves et clarification de ses valeurs éducatives. Développement de l'autonomie et de la responsabilisation à l'égard de sa formation. Mise en pratique et intégration de connaissances pédagogiques et didactiques. Soutien du plaisir d'apprendre chez les élèves. Consolidation de mécanismes de soutien au projet personnel de formation (portfolio, communautés d'apprenants, mise en réseau, forum électronique, journal de bord, etc.). Bilan des compétences professionnelles. Retour critique sur les expériences réalisées en stage : progression dans le projet personnel de formation, liens théorie/pratique, autonomie et jugement professionnel. Actualisation du projet personnel de formation. Développement d'habiletés d'analyse réflexive.

**Sigle du cours** STG39023**Titre du cours** Stage III : Interventions en classe**Nombre de crédits** 6**Objectif**

Développer des habiletés d'intervention et d'organisation de la classe, en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant, dans une perspective de gestion des apprentissages en fonction des besoins des élèves.

**Contenu**

Intégration graduelle et active dans une classe par l'observation structurée de son mode de fonctionnement. Connaissance progressive des caractéristiques des élèves : estime de soi, compétence sociale, motivation, stratégies cognitives, apprentissages scolaires, etc. Conception, pilotage et évaluation d'activités d'enseignement-apprentissage et d'interventions adaptées aux besoins des élèves et conformes au programme de formation. Réflexion et mise en œuvre de la différenciation pédagogique. Planification à court et moyen terme des interventions pédagogiques en fonction des besoins répertoriés chez les élèves. Analyse et argumentation de sa pratique pédagogique. Poursuite du développement des compétences en regard de la macro-planification. Soutien du plaisir d'apprendre chez les élèves. Prise en charge graduelle et continue de la classe. Consolidation de mécanismes de soutien au projet personnel de formation (portfolio, communautés d'apprenants, mise en réseau, forum électronique, journal de bord, etc.). Retour critique sur les expériences réalisées en stage : progression dans le projet personnel de formation, liens théorie/pratique, autonomie et jugement au regard de ses compétences professionnelles. Consolidation de ses croyances, convictions éducatives et de ses habiletés d'analyse réflexive. Actualisation du projet personnel de formation.

**Sigle du cours** STG49023

**Titre du cours** Stage IV : Prise en charge de la classe

**Nombre de crédits** 15

#### **Objectif**

Maîtriser les compétences nécessaires à la prise en charge continue d'une classe; personnaliser sa pratique professionnelle; objectiver son expérience d'intervention en classe.

#### **Contenu**

Intégration au contexte de la classe et de l'école. Prise en charge graduelle et continue de la classe et personnalisation et adaptation de ses interventions. Collaboration à la planification et à la supervision d'un mode de fonctionnement du groupe-classe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves. Planification à court, moyen et long terme des interventions pédagogiques en fonction des besoins répertoriés chez les élèves. Conception, pilotage, et évaluation d'activités d'enseignement-apprentissage variées permettant aux élèves de développer les compétences visées par le programme de formation. Évaluation de la progression des apprentissages. Collaboration à la conception et à la mise en œuvre de plans d'interventions. Coopération avec l'équipe-école et communication avec les parents. Soutien du plaisir d'apprendre chez les élèves. Analyse critique de sa pratique professionnelle et justification de ses actions par l'utilisation d'arguments fondés. Approfondissement des habiletés d'analyse réflexive.

## **Identité et développement professionnel**

**Sigle du cours** ATE42023

**Titre du cours** Intégration de la dimension culturelle à l'éducation préscolaire et enseignement primaire

**Nombre de crédits** 3

#### **Objectif**

Apprendre à intégrer la dimension culturelle en éducation préscolaire et en enseignement primaire.

#### **Contenu**

Fondements théoriques et concepts. Cultures première et seconde. Axes d'intégration de la dimension culturelle : apprentissage et enseignement. Dimension culturelle du programme de formation. Entrée à

l'éducation préscolaire et les pratiques d'enseignement à la culture. Intégration de la dimension culturelle dans les disciplines d'enseignement. Culture en salle de classe, dans la vie scolaire et partenaires culturels de l'école. Réseaux culturels.

**Sigle du cours** ATE43023

**Titre du cours** Développement des fonctions exécutives en contexte éducatif auprès des élèves en difficulté

**Nombre de crédits** 3

**Objectif**

Approfondir le rôle des fonctions exécutives et élaborer des stratégies pour soutenir le développement des fonctions exécutives des élèves présentant des difficultés sur les plans cognitif, langagier, comportemental, social, et affectif.

**Contenu**

Développement du cerveau et fonctions exécutives. Développement typique et déficits liés aux principales composantes des fonctions exécutives : mémoire de travail, inhibition, flexibilité cognitive et planification. Principales approches théoriques des fonctions exécutives. Rôle des fonctions exécutives dans la régulation émotionnelle, cognitive et comportementale et impacts du dysfonctionnement exécutif. Facteurs d'influence liés au développement des fonctions exécutives en contexte éducatif. Expérimentation d'outils d'observation des fonctions exécutives des élèves en contexte éducatif. Stratégies et interventions visant à soutenir le développement et la mobilisation des fonctions exécutives chez les élèves du préscolaire et du primaire présentant des difficultés sur les plans cognitif, langagier, comportemental, social et affectif.

**Sigle du cours** ATE46023

**Titre du cours** Enjeux en éducation préscolaire

**Nombre de crédits** 3

**Objectif**

Développer une compréhension critique des enjeux en éducation préscolaire.

**Contenu**

L'éducation préscolaire comme objet d'étude : réflexion conceptuelle sur sa pratique professionnelle et exploration critique des enjeux. Réflexion et prise de position sur des sujets d'ordre pédagogique et propres à la réalité de l'éducation préscolaire. Prendre connaissance de recherches en éducation préscolaire. Expérimentation d'un modèle de réflexion sur sa pratique professionnelle et élaboration d'un projet intégrateur, au regard de la démarche réflexive réalisée en fonction des stages et des expériences réalisées. Démarche individuelle et collective de développement professionnel.

**Sigle du cours** ATE47023

**Titre du cours** Créativité numérique et technologie en éducation

**Nombre de crédits** 3

**Objectif**

Mobiliser les compétences numériques acquises dans des projets intégrateurs tenant compte de l'hétérogénéité des élèves.

**Contenu**

Mobilisation du numérique : fondements et principes. Approfondissement du cadre de référence de la compétence numérique et réflexion sur son rôle en tant que vecteur d'inclusion répondant à des besoins diversifiés des élèves. Création de contenu ou de matériel pédagogique (combo numérique du Plan d'action numérique : laboratoire créatif, robotique pédagogique, flotte d'appareils) en faisant preuve de créativité avec les technologies et le numérique. Mobilisation de diverses ressources d'informations (numériques) et son réseau (humain) pour bonifier les productions et les différencier en fonction de l'hétérogénéité des élèves, pour répondre à des intérêts, des besoins ou surmonter des obstacles en matière d'apprentissage. Planification de stratégies pour susciter l'intérêt, la curiosité des élèves et la capacité à se faire confiance dans leur apprentissage.

**Sigle du cours** ATE47123**Titre du cours** Sociologie de la réussite éducative**Nombre de crédits** 3**Objectif**

Développer une pensée sociologique et critique sur la réussite éducative.

**Contenu**

Fondements de l'analyse sociologique. Historique sociologique du système d'enseignement. Justice sociale et justice scolaire. Analyse paradigmatique des phénomènes éducatifs. École et classes sociales. École et transmission de la culture. Définition de l'échec et de la réussite scolaires. Réussite scolaire et réussite éducative. Collaboration école-famille. Analyse sociologique des parcours scolaires et professionnels.

**Sigle du cours** ATE48023**Titre du cours** Principes et approches en éducation à l'environnement**Nombre de crédits** 3**Objectif**

Introduire à l'éducation à l'environnement et au développement du pouvoir agir face aux enjeux socio-environnementaux.

**Contenu**

Introduction aux concepts pivots de l'éducation à l'environnement (EE) : rapport aux savoirs (savoirs scientifiques, autochtones, scolaires), agentivité écocitoyenne, engagement social, rapport au vivant, sentiment de pouvoir agir et éco-anxiété. Exploration des éléments des programmes scolaires québécois liés aux enjeux socio-environnementaux et des raisons qui justifient leur considération en sciences de l'éducation : développement du bien-être des jeunes, meilleure collaboration et empathie, anticipation et réflexion critique, meilleure considération de l'hétérogénéité des élèves, connectivité avec la nature. Réflexion sur les perspectives épistémologiques, pédagogiques et didactiques en éducation à l'environnement pour le développement du pouvoir agir des jeunes (épistémologie socioconstructiviste, posture transformatrice et sociocritique de l'EE), pédagogie critique et émancipatrice, questions socialement vives environnementales [QSVE], pédagogie par la nature). Sensibilisation aux enjeux environnementaux à l'échelle locale et globale et pistes d'action pédagogique et didactique. Partenariat et collaboration entre les milieux d'éducation formelle et non formelle dans la mise en œuvre d'une éducation à l'environnement et au développement durable.

**Sigle du cours** EDU50418

**Titre du cours** Sexualité et éducation

**Nombre de crédits** 3

**Objectif**

Développer une pratique réflexive sur l'éducation à la sexualité

**Contenu**

Connaissance et compréhension du développement psychosexuel de l'enfant, de l'adolescente et l'adolescent. Reconnaissance des réalités sociosexuelles : hypersexualisation, grossesse à l'adolescence, interruption volontaire de grossesse (IVG), infections transmises sexuellement et par le sang (ITSS), croyances liées à la sexualité, orientation sexuelle, violences psychologique et sexuelle, diversité des pratiques sexuelles et diversité des genres. Éducation à la sexualité et prévention : santé sexuelle, notions de désir, de plaisir et de bien-être, contraception, intimité, apprentissage du respect de soi et d'autrui, relations amoureuses égalitaires. Développement de l'esprit critique par l'analyse des modèles culturels et des rôles sociaux présentés par les médias en matière de sexualité. Connaissance des ressources spécifiques d'information, d'éducation, d'aide et de soutien en éducation à la sexualité, exploration des modalités d'application de l'éducation à la sexualité et outils d'intégration dans le contexte scolaire actuel.

**Sigle du cours** PPE17023

**Titre du cours** Initiation à la profession enseignante

**Nombre de crédits** 1

**Objectif**

Développer sa représentation de la pratique professionnelle de l'enseignement au préscolaire et au primaire.

**Contenu**

Sensibilisation aux enjeux de l'éducation au préscolaire et de l'enseignement au primaire et à la professionnalisation de l'enseignement (compétences professionnelles). Exploration du référentiel des compétences professionnelles en éducation et des autres documents qui encadrent la profession. Identification de ses priorités éducatives en regard de son choix professionnel et engagement dans un processus de développement professionnel. Initiation aux compétences professionnelles nécessaires à l'exercice de la profession enseignante.

**Sigle du cours** PPE47023

**Titre du cours** Éthique et insertion dans la profession enseignante

**Nombre de crédits** 3

**Objectif**

Reconnaître les principes éthiques de la profession et le rôle de l'enseignant ou de l'enseignante face à divers enjeux d'insertion professionnelle.

**Contenu**

Définition des concepts-clés : déontologie, morale, éthique, culture, droit et droits de la personne. Déontologie et éthique professionnelle. Sociologie des professions. Office des professions et ordres professionnels. Encadrement réglementaires et enjeux syndicaux en enseignement. Cadre légal et

réglementaire. Définition des principes éthiques de la profession enseignante. La place des valeurs dans la réflexion éthique. La construction de l'identité professionnelle enseignante. Les étapes de l'insertion professionnelle enseignante. Perspective de formation continue dans le développement des compétences professionnelles.

## Description des cours hors programme

---

Depuis l'automne 2013, nous offrons un Programme court de 1er cycle de perfectionnement en français écrit (0073). Ce programme est composé de trois cours de 3 crédits chacun. En suivant les trois cours, les étudiantes et les étudiants peuvent obtenir une attestation d'études. Les cours du programme court sont les suivants : SCE10413, SCE12413 et SCE13413.

### **Cours hors programme en français :**

---

**Sigle du cours** SCE10413

**Titre du cours** Maîtrise des savoirs essentiels en français écrit

**Nombre de crédits** 3

---

#### **Objectif**

Maîtriser les savoirs, normes et usages contemporains du français écrit en vue de la pratique enseignante.

#### **Contenu**

Initiation au fonctionnement de la langue écrite. Processus, techniques et outils de compréhension : métalangage (classes de mots, concepts de base en syntaxe), manipulations linguistiques, ouvrages de références, etc. Lexique : vocabulaire, orthographe lexicale, rectifications orthographiques. Syntaxe : phrase de base, transformations de la phrase, phrases atypiques, groupes et fonctions syntaxiques, introduction à la phrase complexe (juxtaposition, coordination, subordination). Système des accords : principe donneur / receveurs, accords dans le groupe nominal, accords régis par le sujet, accords régis par le complément direct, écrans syntaxiques, difficultés d'accords (tout, même, quelque, tel, etc.). Introduction à la cohérence textuelle. Bilan des apprentissages : acquis et savoirs à parfaire.

---

**Sigle du cours** SCE12413

**Titre du cours** Approfondissement des connaissances en grammaire française

**Nombre de crédits** 3

---

#### **Objectif**

Approfondir ses connaissances du lexique, de la syntaxe et de la cohérence textuelle en vue de la pratique enseignante.

#### **Contenu**

Vocabulaire (sémantique) : composition, dérivation, synonymie, homonymie, antonymie, impropriétés (anglicismes, archaïsmes, barbarismes), québécoïsmes, néologismes, etc. Registres de langue. Retour sur la phrase simple et approfondissement de la phrase complexe (types de subordinées). Morphosyntaxe : problèmes d'accords (conjugaisons irrégulières, adjectifs de couleurs, mots composés, etc.). Syntaxe : analyse de phrases. Ponctuation : emploi de la virgule, du point, du point-virgule, etc. Cohérence textuelle : continuité thématique, progression, cohésion, reprise de l'information, gestion adéquate du temps et de l'espace, discours rapporté, analyse de textes. Bilan des apprentissages : acquis et savoirs à parfaire.

---

---

**Sigle du cours** SCE13413

**Titre du cours** Rédaction et révision de textes

**Nombre de crédits** 3

---

**Objectif**

Consolider ses compétences en rédaction et en révision de textes écrits en vue de la pratique enseignante.

**Contenu**

Planification : recherche et sélection d'information, prise de notes efficace, élaboration de plans (chronologique, analytique, explicatif, thématique, dialectique, etc.). Structures de textes. Technique de rédaction. Style, clarté, lisibilité et intelligibilité d'un texte. Adaptation au contexte de communication (objectif, registre de langue, public cible, etc.). Stratégies de révision (repérage, types de classement des erreurs, etc.). Autocorrection et réécriture. Outils numériques. Normes de présentation et normes typographiques. Sources, citations et références

---

***Cours hors programme en mathématiques***

---

**Sigle du cours** SCE10805

**Titre du cours** Ensemble de nombres et opérations sur les nombres

**Nombre de crédits** 1

---

**Objectif**

Maîtriser les compétences propres aux mathématiques relatives aux ensembles de nombres ainsi qu'aux opérations sur ces nombres.

**Contenu**

Construction du sens donné aux mathématiques. Raisonnement et culture mathématiques. Étude de différents systèmes de numération et des principes des systèmes de numération : base, valeur de position et symboles. Ensembles de nombres : naturel, entier, relatif, décimal, rationnel, irrationnel et réel. Passage d'une forme d'écriture à une autre. Nombres particuliers : pairs, impairs, premiers, multiples, diviseurs. Régularités en termes de suites. Calculs écrits sur les réels : addition, soustraction, multiplication et division. Chaînes d'opérations complexes sur les réels : naturels, entiers, fractions, décimaux. Notion d'exposants : négatifs, décimaux, fractionnaires et opérations sur les exposants. Propriétés élémentaires des opérations : commutativité, associativité, élément neutre, distributivité.

---

---

**Sigle du cours** SCE10905

**Titre du cours** Algèbre et résolution de problèmes

**Nombre de crédits** 1

---

**Objectif**

Maîtriser les compétences propres aux mathématiques relatives à l'algèbre en termes de langage mathématique et outil de résolutions de problèmes.

**Contenu**

Construction du sens donné aux mathématiques. Raisonnement et culture mathématiques. Problématiques liées à la résolution de problèmes algébriques : nature des problèmes, variables menant à une complexification de la résolution de problèmes et stratégies de résolution. Problématiques liées au langage algébrique : généralisation, opérations, démonstration, résolution d'équations et de systèmes d'équations (substitution, comparaison et réduction), relations linéaires (passages d'un mode de représentation à un autre, taux de variation), recherche de point d'intersection.

---

**Sigle du cours** SCE11005

**Titre du cours** Géométrie et probabilité

**Nombre de crédits** 1

---

**Objectif**

Maîtriser les compétences propres aux mathématiques relatives à la géométrie et à la probabilité.

**Contenu**

Construction du sens donné aux mathématiques. Raisonnement et culture mathématiques. Problématiques liées à la géométrie, à la mesure, à la probabilité et à la statistique. Géométrie : droites (remarquables, parallèles, perpendiculaires, sécantes), figures complexes (polygones, cercles, régulières, convexes, non-convexes), caractéristiques et classification des polygones (angles, côtés, diagonales, axes de symétrie), transformations, isométriques, démonstration géométrique, caractéristiques et classification des solides (polyèdres, corps ronds, relation d'Euler et développement). Mesure de figures et de solides : périmètre, aire, volume. Probabilité et statistique : probabilité expérimentale et théorique, événements particuliers (élémentaires, compatibles, complémentaires), problèmes probabilistes, mesures principales de comparaison (tendance centrale, de dispersion et de position) et graphiques appropriés à la situation statistique.

---

---

**Sigle du cours** SCE11106

**Titre du cours** Savoirs mathématiques

**Nombre de crédits** 3

---

**Objectif**

Approfondir les connaissances et les compétences mathématiques propres aux savoirs essentiels enseignés aux différents ordres d'enseignement dans une perspective intégratrice des principales notions mathématiques.

**Contenu**

Concepts mathématiques et construction de sens. Repères historiques et épistémologiques. Systèmes et représentations des nombres : naturels, fractions et décimaux, entiers, etc. Passage d'une écriture à une autre. Sens et opérations sur les nombres : propriétés et applications. Exponentiation et chaînes d'opérations. Algorithmes sur les nombres entiers. PPCM et PGCD de deux entiers. Problèmes portant sur les nombres rationnels. Géométrie : espace et repérage, solides, figures planes, frises et dallages. Isométrie et homothétie. Transformations et compositions de transformations. Mesures : estimation et mesurage (longueurs, surfaces, capacités, masses, etc.). Aire de polygones et volumes. Algèbre : équations du premier degré, calcul algébrique, expressions équivalentes. Dépendance entre les variables d'une situation, relations linéaires et relation Pythagore. Équations de droite. Systèmes d'équations (substitution, comparaison et réduction), représentation graphique de droites, recherche de point d'intersection. Statistique : représentation et interprétation de données, tableaux et diagrammes, calculs. Probabilité et hasard : prédiction de résultats et d'événements, dénombrement et calculs, simulation.

---

## **Précisions sur les stages**

Les cours-stages du programme du *Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire* sont des activités créditées, assurées par l'Université, qui se réalisent en étroite collaboration avec le milieu scolaire. Le personnel enseignant de l'Université (professeures et professeurs, personnes chargées de cours) assume la préparation et l'encadrement des stagiaires alors que des enseignantes et des enseignants associés les accueillent dans leur classe et les accompagnent dans leur cheminement.

Les cours-stages s'échelonnent sur les quatre années de la formation à raison d'un stage par année. Les objectifs, le contenu et le format de chaque stage permettent aux stagiaires de développer et de consolider progressivement leurs habiletés pratiques tout en intégrant les connaissances, les attitudes et les savoir-faire acquis dans l'ensemble des autres cours du programme. Le nombre de crédits et le format de chacun varient en fonction des objectifs poursuivis.

Les stages se font dans des niveaux différents de sorte que les stagiaires puissent intervenir au préscolaire et aux trois cycles du primaire. Les stages ont lieu dans des écoles différentes afin de permettre aux stagiaires d'élargir leur expérience.

L'agencement des stages tout au long de l'année scolaire permet aux étudiantes et aux étudiants de vivre différentes étapes de l'année scolaire.

Pour plus d'informations concernant la formation pratique, vous pouvez vous référer à la section consacrée aux stages (p.73) ou encore, consulter le document d'information sur les stages disponible sur le site de l'UQAR.

### **Règles de cheminement**

#### **Cours sous la forme de tutorat en formation pratique**

Dans le cadre de la formation en éducation préscolaire et en enseignement primaire, une étudiante ou un étudiant ne pourra effectuer des cours ou des stages sous la forme d'un tutorat que pour des raisons jugées exceptionnelles.

## Règles de cheminement relatives à la poursuite des stages III et IV

### Stage III

Pour réaliser son stage III (STG39023 Interventions en classe) ou le cours SCE11423 Projet d'intervention hors Québec, l'étudiante ou l'étudiant de 3<sup>e</sup> année doit :

- Avoir réussi tous les cours des trimestres 1 à 5<sup>2</sup>;
- Avoir atteint le seuil minimal de réussite au TECFÉE :  
Tel que mentionné ci-dessus à la section « Mesures particulières au programme », les étudiantes et les étudiants inscrits en formation initiale à l'enseignement doivent réussir le TECFÉE au cours de leur formation. Ce test est exigé pour toute étudiante ou tout étudiant inscrit dans un programme de formation à l'enseignement dans les universités québécoises<sup>3</sup>. L'étudiante ou l'étudiant doit atteindre le seuil de réussite (70 % dans les deux volets du test : code linguistique et rédaction) avant le stage III (STG39023 Interventions en classe) ou le cours SCE11423 Projet d'intervention hors Québec. Des précisions relatives à la réussite du test et au cheminement dans le programme sont communiquées aux étudiantes et aux étudiants au début de chaque trimestre de l'automne.

### Stage IV

Pour réaliser son stage IV, (STG49023 Prise en charge de la classe), l'étudiante ou l'étudiant de 4<sup>e</sup> année doit :

- Avoir réussi tous les cours des trimestres 1 à 7;

### Préparation à l'examen de compétences en français

Pour se préparer au TECFÉE, l'étudiante ou l'étudiant doit prendre les moyens nécessaires afin d'élaborer un plan de développement de compétences en français et poursuivre sa démarche pour atteindre le seuil de réussite exigé (divers ateliers de préparation au test sont organisés par le CAR). Si l'étudiante ou l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite exigé, il ou elle doit suivre les étapes suivantes :

1. À la suite d'un échec à la première passation du TECFÉE, l'étudiante ou l'étudiant doit rencontrer la conseillère à la réussite du CAR et avoir en sa possession la feuille détaillée des résultats officiels.
2. La conseillère établira, avec l'étudiante ou l'étudiant, un plan de travail pouvant comporter une ou plusieurs des mesures suivantes :
  - s'inscrire à un cours hors programme (3 crédits) en français;
  - assister à des ateliers offerts par le CAR;
  - assister à des cliniques personnalisées organisées par le CAR;
  - profiter de l'aide offerte par les pairs supervisés par une ressource;
  - entreprendre des démarches à l'extérieur des services de l'UQAR (cours privés, tutorat, exercices maison, etc.), en conservant des traces de sa démarche.

---

<sup>2</sup> Règlement pédagogique particulier – Résolution PREP 183-387 – Conseil de module préscolaire-primaire, 24-05-2006

<sup>3</sup> Politique et modalités relatives au test de certification en français écrit pour l'enseignement (Table MELs – Universités, 14-04-2009)

## **Demande de révision de note à la suite de l'examen de compétences en français**

Voici la procédure pour une demande de révision de correction de la rédaction uniquement :

Un candidat ou une candidate peut demander que la correction de sa rédaction fasse l'objet d'une révision. Il ou elle doit alors en faire la demande par écrit au [CÉFRANC](#), l'organisme qui gère le TECFÉE, et acquitter des frais de 50 \$. À la suite de cette révision, le résultat sera envoyé par la poste. S'il est supérieur au premier, ce résultat deviendra officiel. Si le nouveau résultat est identique ou inférieur au premier résultat, ce dernier demeure le résultat officiel. Il n'y aura pas de frais si la révision permet d'obtenir la note de passage.

Consultez ce [lien](#) pour avoir accès aux guides de préparation au TECFÉE pour la rédaction.

## **Consultation de l'examen de compétences en français**

Conformément à la décision du comité directeur du TECFÉE au sein du [CÉFRANC](#), aucune consultation d'épreuve n'est possible.

## **Échéance pour la réussite de l'examen de compétences en français**

Pour garantir sa place au stage III, l'étudiant devra réussir le TECFÉE au plus tard au cours de son **5<sup>e</sup> trimestre (automne)**. Dans le cas contraire, l'étudiante ou l'étudiant se verra automatiquement retirer son droit d'inscription au stage III dans son programme de formation à compter du trimestre 6, et ce, pour une période d'un an.

## Suspension au droit à l'inscription

1. **Dès la suspension du droit à l'inscription, l'étudiante ou l'étudiant doit rencontrer la direction du module afin de connaître les possibilités qui s'offrent à lui.** Son cheminement est analysé et un plan précis de travail est préparé pour lui permettre de poursuivre sa démarche afin d'améliorer ses compétences.
2. Pendant la période de suspension, l'étudiante ou l'étudiant peut s'inscrire uniquement à des cours antérieurs dans le cheminement prévu au baccalauréat qui ne seraient pas encore réussis ou pour lesquels les résultats sont jugés trop faibles. L'inscription à des cours hors programme en français ou en mathématique est également possible.

Aucun cours dans le programme, sauf ceux du trimestre 6, à l'exclusion du stage, ne peut être suivi tant que l'étudiante ou l'étudiant ne satisfait pas aux exigences de compétences en français. De plus, aucun cours hors établissement suivi pendant la période de suspension d'inscription ne pourra être intégré au programme ou faire l'objet d'une reconnaissance des acquis<sup>4</sup>.

3. La période de suspension d'inscription au stage III ou de suspension d'inscription au programme est d'un an<sup>5</sup>.

Au terme de cette période, l'étudiante ou l'étudiant pourra réintégrer le programme uniquement s'il a réussi le test de certificat en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE)<sup>6</sup>.

Si lors du premier trimestre de suspension d'inscription au stage III, l'étudiante ou l'étudiant satisfait aux exigences du TECFÉE, elle ou **il devra néanmoins attendre jusqu'en janvier** de l'année suivante pour réintégrer le programme du trimestre 6.

---

<sup>4</sup> Règlement 5 : Régime des études de premier cycle.

<sup>5</sup> Mesures de restriction à la poursuite des études – Résolution PREP 191-409 - Conseil de module préscolaire-primaire, 6 février 2008.

<sup>6</sup> Règlement 5 (17 juin 2008) établit à un an toute période de suspension.

## Mesures spéciales d'encadrement<sup>7</sup>

Une étudiante ou un étudiant ayant une moyenne inférieure à 2,0/4,3 voit son dossier être placé en mesures spéciales d'encadrement.

### Tutelle

La première étape est la mise sous tutelle, le service du registrariat informe l'étudiante ou l'étudiant de la situation.

La direction du module convoque alors l'étudiante ou l'étudiant pour discuter de ses résultats dans ses cours, de son cheminement et des moyens susceptibles de lui permettre d'améliorer son rendement. L'étudiante ou l'étudiant doit reprendre les cours avec mention « échec » (E) au trimestre suivant ou dès que ceux-ci sont à l'offre de cours et, selon l'évaluation faite par la direction de module, la reprise de certains cours réussis avec mention D, D+ ou C-. Au terme de la discussion, un bref rapport est rédigé, une copie est transmise à l'étudiante ou à l'étudiant et une copie est versée à son dossier.

### Consolidation

Si l'étudiante ou l'étudiant ne réussit pas à augmenter sa moyenne au-dessus de 2,0/4,3, le service du registrariat l'informe que la poursuite de ses études est mise en consolidation.

La direction du Module convoque l'étudiante ou l'étudiant pour discuter de ses résultats dans ses cours et de son cheminement. Un programme d'encadrement personnalisé susceptible de lui permettre d'améliorer son rendement lui est présenté. Au terme de la discussion, une copie du programme d'encadrement personnalisé lui est remis, corrigé s'il y a lieu et une copie est déposée à son dossier.

À la suite de l'analyse de la situation, la direction de module peut limiter l'étudiante ou l'étudiant qui chemine à temps complet à douze (12) crédits d'inscription par trimestre et l'étudiante ou l'étudiant qui chemine à temps partiel à six (6) crédits d'inscription par trimestre. L'étudiante ou l'étudiant doit reprendre les cours avec mention « échec » (E) au trimestre suivant ou dès que ceux-ci sont à l'offre de cours et, selon l'évaluation faite par la direction de module, certains cours réussis avec mention D, D+ ou C-. En aucun cas, l'inscription à un cours-stage n'est permise.

### Restriction

Le service du registrariat avertit l'étudiante ou l'étudiant que la poursuite de ses études est mise en restriction et qu'il y aura suspension de son programme ou de l'ensemble de cours de son programme, selon le cas, si la raison de l'imposition de la restriction n'est pas corrigée.

La direction du module convoque l'étudiante ou l'étudiant pour faire le bilan de ses études et de son programme d'encadrement personnalisé. Un programme d'encadrement personnalisé révisé susceptible de lui permettre de corriger la situation lui est présenté. Au terme de la discussion, une copie du

---

<sup>7</sup> Extrait du Règlement 5 : Régime des études de premier cycle.

programme d'encadrement personnalisé, lui est remis, corrigé s'il y a lieu, et une copie est déposée à son dossier.

L'étudiante ou l'étudiant qui chemine à temps complet se voit refuser l'inscription à des cours totalisant plus de douze (12) crédits par trimestre et celle ou celui qui chemine à temps partiel à des cours totalisant plus de trois (3) crédits par trimestre. À l'intérieur de ce maximum de crédits et dans le cadre de l'offre de cours de l'Université, les cours avec mention d'échec (« E ») ou les cours dont les résultats sont les plus faibles doivent être repris. En aucun cas, l'inscription à un cours-stage n'est permise.

### **Suspension du cheminement**

À l'intérieur d'une période de trente (30) jours de calendrier de l'émission du relevé de notes, le service du registrariat avertit l'étudiante ou l'étudiant que son droit à l'inscription dans le programme ou dans l'ensemble de cours de son programme est suspendu pour une période d'un an.

Au terme de cette période d'un an, l'étudiante ou l'étudiant verra la mesure de suspension du droit à l'inscription levée si elle ou il produit à sa direction de module une demande écrite à cet effet avant la date de début d'inscription aux cours du trimestre qui suit le dernier trimestre d'application de la suspension du droit à l'inscription. Aucun cours suivi pendant la période de suspension ne pourra être intégré au programme ou à l'ensemble de cours du programme, ou faire l'objet d'une reconnaissance d'acquis dans le cadre d'une nouvelle admission à ce programme, conformément à la disposition de l'article 8.5.

Avant que le service du registrariat ne lève, sur la recommandation de la direction de module, la mesure de suspension du droit à l'inscription, celle-ci identifie les cours qui seront traités hors programme afin d'obtenir une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,0/4,3 et en informe le service du registrariat. Si, au terme du premier trimestre d'inscription après la levée de la mesure de suspension du droit à l'inscription, la moyenne de l'étudiante ou de l'étudiant est inférieure à 2,0/4,3, on l'exclut de son programme ou de l'ensemble de cours de son programme.

## Module en éducation préscolaire et enseignement primaire

Le module est un organisme institué pour favoriser l'atteinte des objectifs de formation visés dans le ou les programmes dont il a la responsabilité. Un module correspond aux programmes dont il a la responsabilité, aux groupes de personnes inscrites à ces programmes, aux membres du corps professoral qui les conseillent et leur enseignent, à toutes les personnes chargées de cours impliquées, de même qu'à des personnes de l'extérieur qui relient le module au milieu professionnel ou social impliqué. Dans les limites de sa juridiction, le module voit à l'application des règlements et des politiques de l'Université et de l'établissement.

### Les principales responsabilités du module à l'égard des programmes sont :

1. D'assurer *le bon fonctionnement du ou des programmes* dont il a charge, de même que ses relations avec l'ensemble de l'établissement, en particulier avec les unités départementales et les autres modules;
2. De constituer et de tenir à jour *le dossier complet du ou des programmes* dont il assume la responsabilité, incluant les rapports d'évaluation et les modifications apportées à ces programmes;
3. De concevoir et d'élaborer *des projets de nouveaux programmes* ou de modifications du ou des programmes dont il a la responsabilité et de les soumettre pour approbation aux organismes responsables, conformément aux politiques et règlements de l'Université et de l'établissement;
4. De voir à ce que le ou les programmes dont il a la responsabilité soient évalués conformément aux politiques et règlements de l'Université et de l'établissement;
5. D'organiser les *activités d'introduction et de synthèse* prévues au programme;
6. De définir les *habiletés langagières attendues au terme du programme*, pour les programmes exigeant une compétence supérieure en français, d'identifier les moyens utilisés pour les évaluer et les mesures devant contribuer à les développer;
7. D'assurer une *liaison avec le milieu professionnel et social* concerné par les objectifs du programme;
8. D'assumer, de concert avec les unités départementales impliquées, un rôle *d'animation et de coordination auprès des membres du corps professoral* œuvrant dans le ou les programmes dont il a la responsabilité (notamment en ce qui concerne les objectifs de formation de ces programmes, les finalités du premier cycle et les modalités pédagogiques propres à en favoriser l'atteinte) et de collaborer avec les départements à la coordination des plans de cours.

### **Les responsabilités du module à l'égard des étudiantes et des étudiants sont :**

1. De voir à *l'accueil des nouvelles et des nouveaux inscrits*;
2. D'assurer *l'encadrement des personnes inscrites* aux programmes rattachés au module; de voir à ce qu'elles soient conseillées sur leur choix de cours et le rythme de leurs études;
3. De voir à ce que chaque personne qui y est inscrite soit évaluée globalement et *d'attester l'atteinte, par celle-ci, des objectifs de son programme*;
4. D'organiser, conformément aux politiques de l'établissement, *l'exercice d'appréciation, par les étudiantes et les étudiants, des enseignements* qui leur sont dispensés.

### **Le conseil de module préscolaire-primaire se compose de quatorze membres :**

1. **La directrice ou le directeur de module** : la directrice ou le directeur de module étant élu au campus de Rimouski ou au campus de Lévis;
2. **La codirectrice ou le codirecteur du module** : la codirectrice et le codirecteur de module étant élu à l'autre campus selon le campus de rattachement de la directrice ou du directeur de module;
3. **Deux professeures ou professeurs du campus de Lévis et deux professeures ou professeurs du campus de Rimouski**;
4. **Six étudiantes ou étudiants élus :**

#### **Trois étudiantes ou étudiants du campus de Lévis répartis de la façon suivante :**

- Une étudiante ou un étudiant de niveau I (élu une année universitaire débutant une année impaire);
- Une étudiante ou un étudiant de niveau II;
- Une étudiante ou un étudiant de niveau III;
- Une étudiante ou un étudiant de niveau IV (élu une année universitaire débutant une année paire).

#### **Trois étudiantes ou étudiants de campus de Rimouski répartis de la façon suivante :**

- Une étudiante ou un étudiant de niveau I (élu une année universitaire débutant une année paire);
- Une étudiante ou un étudiant de niveau II;
- Une étudiante ou un étudiant de niveau III;
- Une étudiante ou un étudiant de niveau IV (élu une année universitaire débutant une année impaire).

5. **Deux personnes extérieures** à l'Université du Québec à Rimouski, une au campus de Lévis et une au campus de Rimouski;
6. **Une personne chargée de cours.**

## Activités modulaires

Chaque année, un budget est alloué au Module préscolaire-primaire pour l'organisation d'activités modulaires. Ces activités sont sous la responsabilité des étudiantes et des étudiants et doivent répondre aux caractéristiques suivantes :

- l'activité n'est pas essentiellement à caractère social;
- l'activité constitue une formation parascolaire reliée à la discipline;
- l'activité s'adresse à plusieurs étudiantes et étudiants;
- l'activité aura des retombées auprès des autres étudiantes et étudiants du module;
- l'activité ne s'inscrit pas dans le cadre d'un cours;
- le Conseil de module a donné un avis favorable à la demande de soutien financier;
- l'étudiante ou l'étudiant participe financièrement au projet;
- l'activité n'est pas récurrente;
- le budget accordé à l'activité ne peut être utilisé pour défrayer les frais d'hébergement ou de transport.

Les projets d'activités doivent être soumis à la direction du module le plus tôt possible, au plus tard lors du dernier conseil de module vers la mi-avril pour acceptation par le Conseil de module.

## Plan de cours

### L'utilisation du plan de cours

Le plan de cours est utilisé par l'étudiante et l'étudiant comme guide à son apprentissage et comme **cadre de référence pour toute activité d'évaluation de l'enseignement**. Également, le plan de cours est utilisé par le Conseil de module comme cadre de référence pour l'application du règlement relatif à l'appréciation étudiante de l'enseignement et la révision des programmes. Aussi, le plan de cours est utilisé par l'unité départementale dont relève le cours comme cadre de référence pour l'évaluation de la professeure, du professeur ou de la personne chargée de cours.

Un cours consiste en un ensemble d'activités d'apprentissage (leçons, magistrales, travaux pratiques, séminaires, stages, recherche, travail personnel, etc.) répondant à des objectifs particuliers et entrant dans la composition d'un ou de plusieurs programmes. Chaque unité constituante fixe le nombre entier de crédits attribués à chacun des cours. Normalement, le cours a une pondération de trois crédits. Pour chaque groupe-cours qu'il doit dispenser à un trimestre donné, la professeure, le professeur ou la personne chargée de cours prépare, avant le début du cours, un projet de plan de cours.

Le plan de cours comprend l'identification (sigle et titre), la description apparaissant dans l'annuaire de l'**UQAR**, les précisions sur les éléments de la description du cours, principalement sur les objectifs, le contenu et les références bibliographiques essentielles, l'insertion du cours dans le programme, les formules pédagogiques suggérées, le calendrier des rencontres et un échéancier de remise de travaux, les modes d'évaluation suggérés (en aucun cas, une modalité d'évaluation [épreuve, examen] n'intervient dans le résultat global pour plus de 50 %, et 60% **au minimum** de la note finale doit provenir de modalités d'évaluation dont la forme est individuelle), la liste des compétences considérées par le cours et comment elles sont évaluées, la notation proposée et les modalités de reprise des cours (pour les cours touchés par les stages).

Lors de la première séance de cours, la professeure, le professeur ou la personne chargée de cours met à la disposition des étudiantes et aux étudiants inscrits, le projet de plan de cours. La professeure, le professeur ou la personne chargée de cours et les étudiantes et les étudiants établissent un consensus relatif aux formules pédagogiques, aux modes d'évaluation, au calendrier des rencontres et à l'échéancier de remise de travaux proposés.

Dans l'impossibilité d'en arriver à un consensus sur un ou des éléments du plan de cours mentionnés au paragraphe précédent, la décision définitive appartient à la professeure, au professeur, à la personne chargée de cours ou à l'équipe pédagogique. Dans ce cas, la professeure, le professeur, la personne chargée de cours ou l'équipe pédagogique, doit en avvertir la direction de l'unité départementale à la fin de la sixième heure de cours. Ce dernier informe le directeur de module concerné.

## Civilité

Il est primordial de porter une attention particulière au climat de classe établi dans le cadre d'un cours, celui-ci étant la clé de voûte pour favoriser l'apprentissage et le bien-être des étudiantes et des étudiants ainsi que des ressources professorales.

Dans l'éventualité où un problème ou une insatisfaction surviennent dans un cours, il est de mise d'en discuter d'abord avec la ressource professorale afin de solutionner le problème et gérer l'insatisfaction. Si le problème ou l'insatisfaction était de nature telle à faire intervenir une autre partie, il est de mise de communiquer avec la direction modulaire qui évaluera la situation et tentera de trouver des avenues de résolutions. Au besoin, cette dernière fera intervenir la direction du département des sciences de l'éducation.

Dans l'éventualité où une ressource professorale vivait un inconfort, un malaise ou une réelle insatisfaction envers une étudiante ou un étudiant, voire un groupe, il s'avère impératif d'en parler d'abord, en privé, à la personne ou aux personnes concernées. Si cette démarche s'avère infructueuse, la ressource professorale est invitée à en discuter avec sa direction de département, laquelle pourra impliquer la direction du module concerné, le cas échéant.

Nous vous rappelons également que l'UQAR s'est dotée d'une [politique](#) visant à prévenir et à contrer l'incivilité, la discrimination et le harcèlement.

## Méthodologie

Pour tous les travaux produits dans le cadre de la formation, il est fondamental de respecter les **normes de présentation attendues à l'université**. Ces dernières sont présentées et détaillées dans le guide de présentation des travaux de l'UQAR disponible sur ce [LIEN](#).

## Plagiat et fraude<sup>8</sup>

### Comité de discipline

Le comité de discipline est un organisme formé par le conseil d'administration chargé d'étudier tous les actes de plagiat, de fraude ou de falsification de documents conformément au présent article.

### Composition du comité de discipline

Le comité de discipline est composé de quatre personnes, soit

1. La vice-rectrice ou le vice-recteur à la formation et à la recherche ou son mandataire qui le préside;
2. La doyenne ou le doyen des études de premier cycle ou son mandataire;
3. Une professeure ou un professeur nommé pour deux ans par le conseil d'administration;
4. Une étudiante ou un étudiant régulier nommé pour deux ans par le conseil d'administration, désigné par et parmi les étudiantes et les étudiants membres de la Commission des études qui sont inscrits à un programme d'études de premier cycle.

Le secrétaire général de l'Université agit à titre de secrétaire du comité. En prévision d'absence ou d'incapacité d'agir des personnes nommées aux points 3 et 4 du présent article, le conseil d'administration nomme aussi un substitut à la professeure ou au professeur et un substitut à l'étudiante ou à l'étudiant. Les membres du comité saisis d'une affaire doivent la terminer nonobstant la perte de qualité pour laquelle ils ont été nommés.

### Procédure du comité de discipline

Toute personne qui a des motifs raisonnables de croire qu'un acte est qualifiable de plagiat, de fraude ou de falsification de document doit, dans les dix jours ouvrables qui suivent la constatation de l'acte, mais n'excédant pas un délai de six mois de l'occurrence de l'acte, faire parvenir au secrétaire général un rapport écrit accompagné au besoin des pièces justificatives.

Sur réception du rapport, le secrétaire général avise immédiatement le registraire de suspendre l'émission du relevé de notes de l'étudiante ou de l'étudiant en cause. Il avise également, s'il y a lieu, la professeure ou le professeur, la personne chargée de cours ou l'équipe pédagogique de suspendre la notation des étudiantes ou des étudiants en cause dans le ou les cours concernés.

Dès que possible, après la réception du rapport, le secrétariat général convoque le comité de discipline, transmet à l'étudiant ou à l'auditeur une copie du rapport et avise également l'auteur du rapport et l'étudiant ou l'auditeur de la date, de l'heure et de l'endroit de la réunion du comité de discipline, ainsi

---

<sup>8</sup> Consulter ce [lien](#) afin d'avoir accès au *Règlement 5 – Régime des études de premier cycle, art. 15, Plagiat et fraude*

que de leur droit d'être entendus par le comité, s'ils le désirent, avant qu'une décision ne soit rendue. L'avis doit avoir été fait au moins quinze jours avant la date de la réunion.

Toute tentative de fraude ou de plagiat de même que toute participation à un acte de fraude, de plagiat ou de falsification de documents sont soumises aux mêmes règles et passibles des mêmes sanctions.

Voici les éléments principaux qui sont considérés comme du plagiat et passibles de sanctions :

1. Copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source ;
2. Résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source ;
3. Traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance ;
4. Remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant) ;
5. Remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

## **Sanctions**

Le comité de discipline devra déterminer si les actes rapportés sont de nature à être sanctionnés. Si tel est le cas, il pourra appliquer ou recommander, entre autres, une ou plusieurs des sanctions suivantes :

1. Annulation de l'épreuve ou du travail;
2. Échec du cours;
3. Suspension pendant un ou plusieurs trimestres, pour une durée maximale ne pouvant excéder vingt-quatre (24) mois;
4. Recommandation au conseil d'administration de l'exclusion de l'Université pour une période maximale de cinq (5) ans.

Si le comité de discipline juge approprié de sanctionner un acte de plagiat ou de fraude par une recommandation d'exclusion, le secrétaire général doit transmettre immédiatement la recommandation au conseil d'administration qui, seul, peut prononcer l'exclusion. Il informe également l'étudiante ou l'étudiant de la décision du comité de discipline ou du droit qu'il a d'être entendu par le conseil d'administration.

Le secrétaire général transmet la décision au registraire et aux personnes concernées. Elle devient exécutoire dès que signifiée à l'intéressé par le registraire.

## Dispositions générales

L'ensemble des pièces du dossier soumis au comité de discipline ou au conseil d'administration est confidentiel et l'accès en est limité aux personnes désignées par le conseil d'administration.

L'étudiant ou l'auditeur contre lequel une accusation de plagiat ou de fraude est pendante a le droit de poursuivre ses études tant et aussi longtemps que la décision n'a pas été rendue par le comité de discipline ou le conseil d'administration.

La suspension des processus de notation et d'émission des relevés de notes demeure tant et aussi longtemps que le comité n'a pas disposé du cas.

## Plagier c'est nul! – Halte au plagiat et au copiage

Les institutions universitaires sanctionnent le plagiat comme une fraude parce que c'est leur devoir de protéger l'honnêteté intellectuelle, la probité en recherche, les droits de la propriété intellectuelle et des droits d'auteur et de veiller à la qualité des diplômes qu'elles émettent. Votre diplôme reflète les connaissances et les habiletés que vous aurez acquises durant vos études : il doit aussi, en plus de votre savoir-faire, témoigner de votre intégrité et de votre savoir-être, garants de votre bien-être dans la vie professionnelle.

À l'UQAR, les sanctions contre le plagiat varient en fonction de la gravité de l'infraction (plagiat avec ou sans préméditation, 1<sup>er</sup> cas ou récidive, etc.) : annulation de l'épreuve ou du travail, mention d'échec au cours, suspension du programme d'études pour un ou plusieurs trimestres, exclusion de l'université. Pour des renseignements supplémentaires sur le sujet, consulter, selon le cas, le [Règlement 5, art. 15](#) du *Régime des études de 1<sup>er</sup> cycle*.

## Les formes et les causes du plagiat

Selon la terminologie utilisée par Christiane Médaille (2005)<sup>9</sup>, il existe plusieurs types de plagiat : le « plagiat accidentel », le « plagiat intentionnel », le « *cyberplagiat* » et l'« *autoplagiat* ».

Pour des renseignements supplémentaires sur le sujet, vous pouvez participer à cet [atelier](#) de prévention du plagiat et consulter ce [document](#) du Centre d'aide à la réussite (CAR) : vous y trouverez des informations relatives au plagiat, aux mesures anti-plagiat et au droit d'auteur.

---

<sup>9</sup> Christiane MÉDAILLE, 2005. *Plagiat*, Bibliothèque des sciences de l'éducation, UQAM.  
Document d'information – Module PREP – UQAR - Automne 2023

## **Appréciation étudiante de l'enseignement**

### **L'appréciation étudiante de l'enseignement a pour objectifs de :**

- Permettre au Conseil de module de vérifier si l'enseignement reçu par les étudiantes et les étudiants leur a permis d'atteindre les objectifs du cours et de situer ce cours par rapport aux objectifs du programme;
- Permettre à la professeure ou au professeur ou à la personne chargée de cours de faire le point sur son enseignement et d'y apporter les correctifs nécessaires;
- Fournir à l'unité départementale des données nécessaires à l'évaluation de la composante enseignement de la professeure ou du professeur ou de la personne chargée de cours.

### **L'appréciation continue de l'enseignement a pour objectifs de :**

- Favoriser les discussions entre la professeure ou le professeur ou la personne chargée de cours et les étudiantes et les étudiants pour résoudre les problèmes perçus;
- Permettre au Conseil de module d'assurer de façon immédiate et continue la solution des problèmes perçus par les étudiantes et les étudiants;
- Permettre à la directrice ou au directeur de l'unité départementale d'assurer, de façon continue, la pertinence et la qualité de l'enseignement dispensé.

## **L'appréciation étudiante de l'enseignement**

Depuis l'automne 2009, un logiciel de l'appréciation de l'enseignement en ligne donne la possibilité aux étudiantes et aux étudiants de se prononcer sur l'appréciation des cours respectifs qu'ils ont suivis durant un trimestre donné. Cet exercice s'adresse aux étudiantes et aux étudiants des deux campus, Rimouski et Lévis, ainsi qu'en Beauce.

Pour ce faire, l'étudiante ou l'étudiant remplit un questionnaire en ligne (pouvant être aussi complété sur un téléphone intelligent). Une rencontre est offerte aux étudiantes et aux étudiants de première année, au cours du mois de novembre, pour leur expliquer l'importance de l'appréciation de l'enseignement en leur précisant les étapes conséquentes à la réception de l'appréciation et en révisant les questions comprises dans le questionnaire.

Prenez note que le suivi administratif n'est assuré que dans le cas des évaluations ayant obtenu un taux de participation égal ou supérieur à 50%, d'où l'importance de réaliser l'appréciation de l'enseignement.

## **Antécédents judiciaires**

### **Remarque relative à l'autorisation d'enseigner**

Selon l'information publiée par les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES) dans le « répertoire des programmes approuvés de formation des maîtres », l'étudiante ou l'étudiant qui réussit ce programme est susceptible d'obtenir, moyennant une recommandation favorable des autorités compétentes, un brevet d'enseignement.

### **Dispositions législatives relatives aux antécédents judiciaires**

Nous vous suggérons toutefois de consulter le document intitulé La vérification des antécédents judiciaires – Document d'information à l'intention des demandeurs et des titulaires d'une autorisation d'enseigner disponible sur le site Internet des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES) puisque l'obtention du brevet est conditionnelle à l'évaluation du dossier judiciaire des candidates et candidats.



## **Section II – présentation des stages**



# DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES STAGES

AUTOMNE 2023 - HIVER 2024

**Baccalauréat en éducation  
préscolaire et en enseignement primaire**

PREP

Programme 7687

**UQAR**  
Rimouski | Lévis



# TABLE DES MATIÈRES

<b>SECTION II – PRÉSENTATION DES STAGES</b> .....	<b>90</b>
<b>VISION GLOBALE DU PROGRAMME DE FORMATION</b> .....	<b>96</b>
<b>COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES</b> .....	<b>97</b>
<b>ORGANISATION DES STAGES</b> .....	<b>99</b>
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES STAGES .....	99
DIRECTIVE CONCERNANT LA SUPPLÉANCE PAR LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS DURANT LES JOURNÉES DE STAGE DANS LE MILIEU SCOLAIRE .....	101
DÉCLARATION RELATIVE AUX ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES .....	102
<b>RÈGLES DE CHEMINEMENT RELATIVES AUX STAGES III ET IV</b> .....	<b>103</b>
STAGE III .....	103
STAGE IV .....	103
RÈGLE DE CHEMINEMENT CONCERNANT LE NOMBRE DE REPRISES D’UN COURS-STAGE .....	103
RÈGLE DE CHEMINEMENT CONCERNANT LES COURS SOUS LA FORME DE TUTORAT EN FORMATION PRATIQUE .....	104
PARTICIPATION À LA VIE DE LA CLASSE .....	104
DIRECTIVES ET CONTRAINTES CONCERNANT LE PLACEMENT EN STAGE .....	107
<b>TERRITOIRES AUTORISÉS POUR LA TENUE DES STAGES POUR LE PROGRAMME PREP</b> .....	<b>108</b>
<b>RÔLES DES PARTENAIRES</b> .....	<b>109</b>
STAGIAIRE .....	109
ENSEIGNANTE ASSOCIÉE OU ENSEIGNANT ASSOCIÉ .....	110
DIRECTRICE OU DIRECTEUR D’ÉCOLE .....	111
RESPONSABLE DE LA COORDINATION DES STAGES AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE .....	112
SUPERVISEURE OU SUPERVISEUR DE STAGE .....	112
AGENTE OU AGENT DE STAGE .....	113
DIRECTRICE OU DIRECTEUR DE MODULE.....	115
DIRECTRICE OU DIRECTEUR DE L’UNITÉ DÉPARTEMENTALE.....	115
<b>DESCRIPTION STAGE I</b> .....	<b>117</b>
STG19023 FAMILIARISATION AVEC LE MILIEU SCOLAIRE ET INITIATION À LA PROFESSION ENSEIGNANTE (3 CRÉDITS) .....	117
PRISE EN CHARGE GRADUELLE ET CONTINUE .....	121
PRODUCTIONS RÉALISÉES PAR LES STAGIAIRES .....	123
<b>DESCRIPTION STAGE II</b> .....	<b>126</b>
STG29023 INITIATION À L’INTERVENTION EN CLASSE (3 CRÉDITS).....	126
PRISE EN CHARGE GRADUELLE ET CONTINUE .....	129
PRODUCTIONS RÉALISÉES PAR LES STAGIAIRES .....	131
<b>DESCRIPTION STAGE III</b> .....	<b>134</b>
STG39023 INTERVENTIONS EN CLASSE (6 CRÉDITS).....	134
PRISE EN CHARGE GRADUELLE ET CONTINUE .....	139

PRODUCTIONS RÉALISÉES PAR LES STAGIAIRES .....	142
<b>DESCRIPTION PROJET D'INTERVENTION HORS QUÉBEC .....</b>	<b>145</b>
SCE11423 PROJET D'INTERVENTION HORS QUÉBEC (6 CRÉDITS) .....	145
COURS OPTIONNEL DE 28 À 40 JOURS .....	145
PRODUCTIONS RÉALISÉES PAR LES STAGIAIRES .....	148
<b>DESCRIPTION STAGE IV .....</b>	<b>151</b>
STG49023 PRISE EN CHARGE DE LA CLASSE (15 CRÉDITS).....	151
PRODUCTIONS RÉALISÉES PAR LES STAGIAIRES .....	159
<b>GUIDE DE PRÉSENTATION D'UN TRAVAIL ÉCRIT ET D'UNE BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>162</b>

## Programme d'études 7687

Nous tenons à remercier chaleureusement *les enseignantes associées et enseignants associés* qui acceptent d'accueillir et d'accompagner une étudiante ou un étudiant qui est inscrit au programme de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire à l'Université du Québec à Rimouski (à Rimouski, au campus de Lévis et centre universitaire des Appalaches). Elles et ils contribuent ainsi à la formation professionnelle d'une future enseignante ou d'un futur enseignant.

Cette section vise à présenter des informations générales concernant les cours-stages. Ces informations sont complétées et précisées par un plan de cours et un guide d'évaluation qui sont acheminés aux enseignantes associées, enseignants associés et stagiaires au début du trimestre par une personne ressource de l'unité départementale.

Madame **Émilie Morin** (Rimouski) et monsieur **Martin Blouin** (Lévis), professeurs au secteur des sciences de l'éducation et madame Chantal Desrosiers, professeure retraitée (Rimouski), ont apporté une contribution importante à la conception et à l'analyse de cette section du document. Nous souhaitons les remercier pour la rigueur et la justesse de leur travail.

### **La direction du programme préscolaire-primaire (PREP)**

#### **NOTE IMPORTANTE**

Ce document présente les cours-stage révisés dans le cadre du processus de révision de l'ensemble du programme du baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire, tels que ceux-ci s'appliqueront progressivement à partir de la cohorte 2023. Les anciens sigles de cours-stage et les descriptifs de cours liés au stage II (STG 200 06), au stage III (STG 302 10) et au stage IV (STG 402 21) s'appliquent toutefois toujours pour les cohortes ayant débuté à l'automne 2022 ou précédemment, puisque ces cohortes poursuivent leur cheminement dans l'ancien programme (7590). Cette période de transition entre l'ancien programme et le nouveau programme est temporaire; nous nous excusons d'avance des inconvénients que cela peut engendrer. Pour bien connaître les précisions relatives à chacun des stages selon leur contexte d'application, il est important de référer aux plans de cours qui seront disponibles dès le début de chacun des trimestres et qui peuvent être partagés par les personnes qui supervisent les stagiaires ou les stagiaires. Voici le [lien](#) menant aux descriptifs des cours des stages STG 200 06, STG 302 10 et STG 402 21, les calendriers sont actualisés.

## VISION GLOBALE DU PROGRAMME DE FORMATION

Le programme du baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (BÉPEP) prend appui sur les orientations proposées par le MEES, sur les particularités et les besoins de la population étudiante que l'UQAR accueille et sur les attentes des milieux scolaires qu'elle dessert. Dans un contexte d'approche-programme et à travers l'ensemble des activités de formation qu'il propose, ce programme s'articule autour du développement des 13 compétences professionnelles prescrites dans les programmes de formation à l'enseignement. L'ensemble de ces compétences professionnelles sont prises en compte dans le cadre d'une mise en relation continue et recherchée de savoirs théoriques et d'applications pratiques.

Suivant les orientations proposées par le MEES pour la formation à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire, la vision globale du programme se construit autour des enjeux éducatifs et sociaux du 21<sup>e</sup> siècle et en fonction de cinq axes de formation : 1) la culture; À l'intérieur d'un cadre qui favorise la prise en charge de leur propre formation par des démarches de responsabilisation, d'autonomie, et de collaboration, les futures enseignantes et futurs enseignants s'engagent dans un projet de formation initiale, première étape d'un projet de professionnalisation et de formation continue.

L'appropriation des principes à la base de l'enseignement est fondamentale à la formation visée, chacune et chacun devant apprendre à agir pour l'éducation et l'apprentissage des élèves, de manière autonome en fonction des caractéristiques des situations qui se présentent et en fondant son enseignement sur l'état actuel des connaissances. Pour bien former aux connaissances à la base de l'acte d'enseigner, une attention toute particulière est portée aux connaissances liées aux élèves et à l'apprentissage, aux disciplines et au programme d'études et aux stratégies didactiques et pédagogiques.

L'ensemble de cette vision de formation est soutenu par une équipe-programme qui travaille en étroite collaboration et propose une formation cohérente.

## COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES<sup>10</sup>

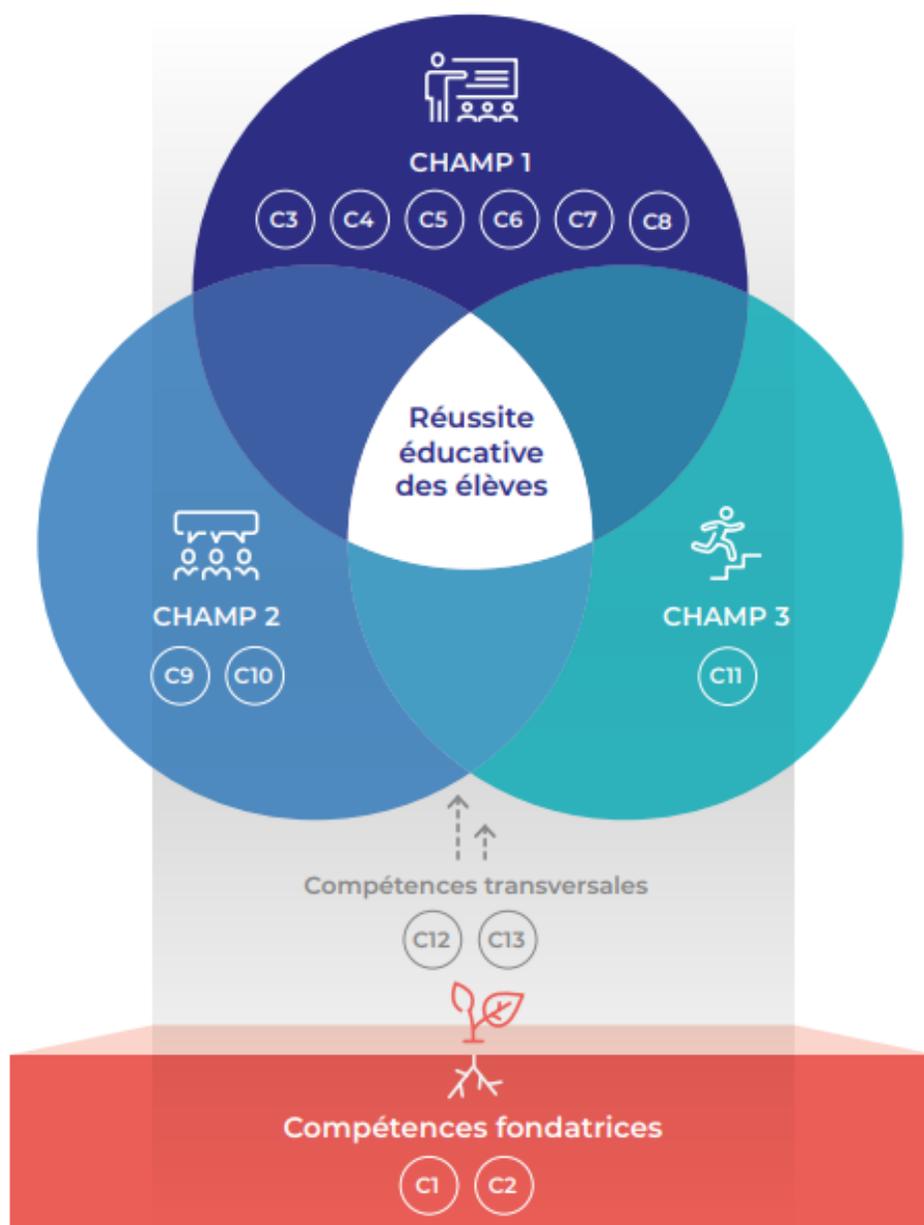
### Tableau 1: Synthèse des 13 compétences professionnelles du personnel enseignant

DEUX COMPÉTENCES FONDATRICES	
Compétence 1	Agir en tant que médiatrice ou médiateur d'éléments de culture
Compétence 2	Maîtriser la langue d'enseignement
CHAMP 1: six compétences spécialisées au cœur du travail fait avec et pour les élèves	
Compétence 3	Planifier les situations d'enseignement et d'apprentissage
Compétence 4	Mettre en œuvre les situations d'enseignement et d'apprentissage
Compétence 5	Évaluer les apprentissages
Compétence 6	Gérer le fonctionnement du groupe-classe
Compétence 7	Tenir compte de l'hétérogénéité des élèves
Compétence 8	Soutenir le plaisir d'apprendre
CHAMP 2: deux compétences à la base du professionnalisme collaboratif	
Compétence 9	S'impliquer activement au sein de l'équipe-école
Compétence 10	Collaborer avec la famille et les partenaires de la communauté
CHAMP 3: une compétence inhérente au professionnalisme enseignant	
Compétence 11	S'engager dans un développement professionnel continu et dans la vie de la profession
DEUX COMPÉTENCES TRANSVERSALES	
Compétence 12	Mobiliser le numérique
Compétence 13	Agir en accord avec les principes éthiques de la profession

<sup>10</sup> Vous retrouverez en annexe un tableau des compétences professionnelles du nouveau référentiel 2021 à partir duquel la formation s'ancrera à partir de septembre 2023 ou 2024.

# Schéma 1

L'organisation des compétences fondée sur le travail enseignant



## ORGANISATION DES STAGES

### Présentation générale des stages

Les cours-stages du programme de *Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire* sont des activités créditées, assurées par l'Université, qui se réalisent en étroite collaboration avec le milieu scolaire. Le personnel enseignant de l'Université (professeures, professeurs, chargées et chargés de cours) assume la préparation et l'encadrement des stagiaires alors que des enseignantes et des enseignants associés les accueillent dans leur classe et les accompagnent dans leur cheminement.

Les cours-stages s'échelonnent sur les quatre années de la formation à raison d'un stage par année (voir tableau synthèse dans la page qui suit). Les objectifs, le contenu et le format de chaque stage permettent aux stagiaires de développer et de consolider progressivement leurs habiletés pratiques tout en intégrant les connaissances, les attitudes et les savoir-faire acquis dans l'ensemble des autres cours du programme. Le nombre de crédits et le format de chacun varient en fonction des objectifs envisagés.

*Les stages se réalisent dans des niveaux différents de sorte que les stagiaires puissent intervenir au préscolaire et aux trois cycles du primaire. Les stages ont lieu dans des écoles différentes afin de permettre aux stagiaires d'élargir leur expérience.*

L'agencement des stages tout au long de l'année scolaire permet aux étudiantes et aux étudiants de vivre différentes étapes de l'année scolaire.



# Organisation des stages

## Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire

Objectifs	Approche et dynamique	Format (présence en milieu scolaire)
<b>Stage I : Familiarisation avec le milieu scolaire et initiation à la profession enseignante (3 crédits)</b>		
Sensibilisation à la profession et vérification de la pertinence du choix de carrière.	Approche réflexive.  Dynamique d'observation, d'exploration et de participation.  Accent sur l'exploration de la tâche enseignante.	Première année, trimestre d'hiver (15 jours).  Quinze journées de stage réparties sur 6 semaines, séminaires, rencontres individuelles, rencontre(s) en triade dans le milieu, réalisation du carnet de stage.
<b>Stage II : Initiation à l'intervention en classe (3 crédits)</b>		
Initiation aux activités d'organisation et d'animation de la classe.	Approche réflexive.  Dynamique d'interventions discontinues et progressives.  Accent sur la gestion de la classe.	Deuxième année, trimestre d'automne (19 jours).  Dix-neuf journées de stage réparties sur sept semaines, séminaires, rencontres individuelles et en triade, observation dans le milieu, réalisation du carnet de stage.
<b>Stage III : Intervention en classe (6 crédits)</b>		
Développement des habiletés d'organisation de la classe et de gestion des apprentissages.	Approche réflexive.  Dynamique d'interventions progressives, discontinues et continues.  Accent sur l'adaptation scolaire, sociale et la différenciation.	Troisième année, trimestre d'hiver (28 jours).  Stage en milieu scolaire : vingt-six journées de stages consécutives sur sept semaines et deux journées flottantes au début du trimestre, séminaires, rencontres individuelles, observation et triade dans le milieu, réalisation du carnet de stage.
<b>Stage III – Optionnel : Projet d'intervention hors Québec (6 crédits)</b>		
Favoriser la familiarisation et l'intégration dans un milieu culturel et éducatif francophone hors Québec.	Approche réflexive.  Dynamique de l'intervention pédagogique en adaptation scolaire et sociale au préscolaire-primaire.	Troisième année, trimestre d'hiver (de 28 à 40 jours).  Après la semaine de lecture.
<b>Stage IV : Prise en charge de la classe (15 crédits)</b>		
Consolidation des compétences professionnelles.	Approche réflexive.  Dynamique d'interventions progressives, discontinues et continues.  Accent sur les diverses composantes de la profession enseignante.	Quatrième année, trimestre d'automne (4 mois environ).  Stage continu en milieu scolaire, de la rentrée scolaire, en août, jusqu'aux vacances des fêtes, séminaires, rencontres individuelles, observation et triade dans le milieu, réalisation du carnet de stage.

## **Directive concernant la suppléance par les étudiantes et les étudiants durant les journées de stage<sup>11</sup> dans le milieu scolaire**

### **Stages I et II**

Les étudiantes et les étudiants du programme de formation initiale au BEPEP ne peuvent effectuer de la suppléance pendant leurs journées de stages I et II, que ce soit dans la classe de leur enseignante associée ou de leur enseignant associé ou dans toute autre classe de l'école ou du centre de services scolaire.

### **Stage III**

À la suite des demandes de plusieurs centres de services scolaires, qui se trouvent en rareté de ressources enseignantes, il est autorisé de façon exceptionnelle, et ce, pour les années 2023-2028, qu'une stagiaire ou un stagiaire puisse effectuer un maximum de trois (3) jours de suppléance, idéalement non consécutifs, au cours de leur stage<sup>[1]</sup>.

<sup>[1]</sup> Conformément à la décision prise à la rencontre du CMOPFE le 17 mars 2023 (valide uniquement pour les années 2023 à 2028)

Cette suppléance doit se dérouler obligatoirement dans la classe de l'enseignante associée ou de l'enseignant associé. Les journées de suppléance n'ont pas à être reprises.

### **Stage IV**

À la suite des demandes de plusieurs centres de services scolaires, qui se trouvent en rareté de ressources enseignantes, il est autorisé, uniquement dans le cadre du stage IV, qu'une stagiaire ou un stagiaire puisse faire un maximum de cinq (5) jours de suppléance, idéalement non consécutifs, au cours de leur stage. Cette suppléance doit se dérouler obligatoirement dans la classe de l'enseignante associée ou de l'enseignant associé. Les journées de suppléance n'ont pas à être reprises.

## **Conditions particulières concernant la réalisation de la suppléance en contexte de stage**

### **Pour les stages III et IV**

- La ou le stagiaire est libre d'accepter ou non la suppléance demandée.
- La ou le stagiaire doit obtenir l'accord de l'enseignante associée ou de l'enseignant associé ainsi que de la personne superviseuse du stage pour faire de la suppléance.
- La ou le stagiaire doit aviser, par courriel, la personne superviseuse du stage dès qu'une suppléance est confirmée.
- Lorsque la ou le stagiaire réalise de la suppléance dans le contexte autorisé, ce dernier est tenu de réaliser, dans les délais, les travaux demandés et demeurer entièrement disponible pour les activités prévues à l'université dans le cadre de son stage.

---

<sup>11</sup> Les règles suivantes s'appliquent pendant les journées de stage (lorsque les étudiantes et étudiants sont en présence dans les écoles).

- Il revient à l'employeur, dans ce cas-ci les centres de services scolaires, de s'assurer que cette mesure peut s'appliquer dans leur milieu, et ce, en conformité avec les conventions collectives locales et nationales des enseignantes et des enseignants.

### **Non-respect des conditions particulières concernant la réalisation de la suppléance en contexte de stage**

#### **Pour les stages III et IV**

Le non-respect des conditions particulières concernant la réalisation de la suppléance en contexte de stage entraînera automatiquement un manquement à la compétence professionnelle 12 – Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions. Une évaluation négative de la compétence 12 engendre un échec au stage.

En dehors des jours où l'étudiante ou l'étudiant n'est pas en stage, celui-ci ou celle-ci demeure libre d'accepter ou non une offre de suppléance qui peut lui être faite par les autorités compétentes au sein d'un centre de services scolaires. L'Université se dégage alors de toute responsabilité civile ou professionnelle à l'égard de l'étudiante ou de l'étudiant.

#### **Déclaration relative aux antécédents judiciaires**

Les centres de services scolaires peuvent exiger que les stagiaires remplissent et signent un formulaire d'autorisation de vérification des antécédents judiciaires.

Cette exigence s'inscrit dans le contexte suivant : le ministère de l'Éducation a proposé un plan d'action de vérification des antécédents judiciaires et, pour ce faire, les centres de services scolaires doivent s'assurer que toute personne appelée à œuvrer auprès des élèves ne possède aucun antécédent judiciaire en lien avec l'activité exercée dans un établissement scolaire qui mettrait en danger l'intégrité et la sécurité de ces derniers. En temps voulu, les agentes de stage préciseront aux étudiantes et aux étudiants les modalités qui s'appliquent.

## Règles de cheminement relatives aux stages III et IV

### Stage III

Pour réaliser son stage III (*STG39023 Interventions en classe*) ou le cours *SCE11423 Projet d'intervention hors Québec*, l'étudiante ou l'étudiant de 3<sup>e</sup> année doit :

- Avoir réussi tous les cours des trimestres 1 à 5<sup>12</sup>;
- Avoir atteint le seuil minimal de réussite au TECFÉE :  
Tel que mentionné ci-dessus à la section « Mesures particulières au programme », les étudiantes et étudiants inscrits en formation initiale à l'enseignement doivent réussir le TECFÉE au cours de leur formation. Ce test est exigé pour toute étudiante ou tout étudiant inscrit dans un programme de formation à l'enseignement dans les universités québécoises<sup>13</sup>. L'étudiante ou l'étudiant doit atteindre le seuil de réussite (70 % dans les deux volets du test : code linguistique et rédaction) avant le stage III (*STG39023 Interventions en classe*) ou le cours *SCE11423 Projet d'intervention hors Québec*. Des précisions relatives à la réussite du test et au cheminement dans le programme sont communiquées aux étudiantes et aux étudiants au début de chaque trimestre de l'automne.

### Stage IV

Pour réaliser son stage IV, (*STG49023 Prise en charge de la classe*), l'étudiante ou l'étudiant de 4<sup>e</sup> année doit :

- Avoir réussi tous les cours des trimestres 1 à 7<sup>14</sup>;

### Règle de cheminement concernant le nombre de reprises d'un cours-stage

En cas d'échec ou d'abandon, les cours-stages *STG19023, Stage I : Familiarisation avec le milieu scolaire et initiation à la profession enseignante*, *STG29023, Stage II : Initiation à l'intervention en classe*, *STG39023, Stage III : Interventions en classe*, *SCE11423, Projet d'intervention hors Québec*, et *STG49023, Stage IV : Prise en charge de la classe*, ne peuvent être repris qu'une seule fois., ne peuvent être repris qu'une seule fois.

Pour reprendre ces cours-stages, l'étudiante ou l'étudiant doit en faire la demande par écrit auprès de la direction du module en faisant valoir les raisons expliquant son échec ou son abandon et justifiant un droit de reprise. Plus précisément, cette demande écrite devra comprendre les éléments suivants : description sommaire de la situation vécue, analyse de la situation vécue en précisant les aspects devant être améliorés, description des moyens concrets envisagés pour éviter que la situation ne se reproduise et tout autre élément jugé pertinent.

Cette demande sera étudiée par un comité composé de trois personnes : la personne assumant la direction du module, la personne assumant la codirection du module et une professeure ou un professeur membre du comité de coordination des stages et désigné par la direction du campus concerné. À la suite de l'analyse préliminaire de la demande, le comité pourra contacter ou convoquer la personne ayant

---

<sup>12</sup> Règlement pédagogique particulier – Résolution PREP 183-387 – Conseil de module préscolaire-primaire, 24-05-2006

<sup>13</sup> Politique et modalités relatives au test de certification en français écrit pour l'enseignement (Table MELS – Universités, 14-04-2009)

<sup>14</sup> Règlement pédagogique particulier – Résolution PREP 183-387 – Conseil de module préscolaire-primaire, 24-05-2006

supervisé l'étudiante ou l'étudiant en situation d'échec ou d'abandon et une étudiante ou un étudiant de 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> année, membre du Conseil de module au campus concerné.

Selon la recommandation du comité d'évaluation d'une demande de reprise de stage, le droit de reprise pourra être assorti de conditions particulières d'encadrement et de réalisation. La décision du comité est finale et sans appel.

### **Règle de cheminement concernant les cours sous la forme de tutorat en formation pratique**

Dans le cadre de la formation en éducation préscolaire et en enseignement primaire, une étudiante ou un étudiant ne pourra effectuer des stages sous la forme d'un tutorat que pour des raisons jugées exceptionnelles.

### **Participation à la vie de la classe**

Dans la dynamique action-réflexion, les stages sont l'occasion pour les stagiaires de s'engager dans la vie d'une classe et, par l'action, de se connaître et de se développer en tant que professionnelle ou professionnel de l'enseignement. La participation à la vie de la classe est donc à la source des apprentissages et essentielle à la réussite des stages.

La participation en classe va bien au-delà de la présentation des situations d'enseignement-apprentissage. Il s'agit d'un investissement constant dans tous les aspects du travail de l'enseignante ou de l'enseignant : investissement qui peut être une observation ciblée de ses façons de faire, une collaboration à son travail ou une prise en charge de l'intervention en sa présence ou en son absence, selon la progression des stages.

Voici une classification de diverses activités qui se déroulent en classe. Cette classification peut aider à situer et à prévoir la participation des stagiaires. Comme on peut le voir dans le tableau qui suit, la participation des stagiaires peut varier selon leur cheminement dans leurs apprentissages et selon ce qui se passe en classe. Différents modes de collaboration au travail de l'enseignante ou de l'enseignant sont possibles. C'est en échangeant sur les objectifs du stage et sur le déroulement des activités en classe que les stagiaires et leur enseignante ou enseignant associé pourront déterminer le type de collaboration souhaité.

#### **1. Activités entourant l'enseignement proprement dit**

Exemples : accueil des élèves en classe;  
présentation du menu de la journée;  
explications des devoirs ou du plan de travail;  
déplacements dans l'école; surveillance à-de la récréation;  
préparation des sacs, rangement.

La stagiaire ou le stagiaire observe comment l'enseignante ou l'enseignant procède.	La stagiaire ou le stagiaire coanime ou intervient en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant.	La stagiaire ou le stagiaire réalise l'activité en présence ou en l'absence de l'enseignante ou de l'enseignant, selon le stage.
---	---	--

## 2. Exploitation des activités d'enseignement

Exemples : soutien à des élèves en particulier; soutien au travail d'équipe ou d'atelier;  
animation d'une activité ou d'un atelier;  
explications à des sous-groupes; correction en groupe.

La stagiaire ou le stagiaire observe comment l'enseignante ou l'enseignant procède.	La stagiaire ou le stagiaire coanime ou intervient en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant.	La stagiaire ou le stagiaire réalise l'activité en présence ou en l'absence de l'enseignante ou de l'enseignant, selon le stage.
---	---	--

## 3. Routines d'enseignement ou de fonctionnement de la classe

Exemples : dictée;  
mise en forme mathématique;  
causerie;  
attribution des responsabilités.

La stagiaire ou le stagiaire observe comment l'enseignante ou l'enseignant procède.	La stagiaire ou le stagiaire coanime ou intervient en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant.	La stagiaire ou le stagiaire réalise l'activité en présence ou en l'absence de l'enseignante ou de l'enseignant, selon le stage.
---	---	--

## 4. Situations d'enseignement-apprentissage

Exemples : planification;  
réalisation et évaluation de situations d'enseignement-apprentissage.

Planification		
La stagiaire ou le stagiaire observe comment l'enseignante ou l'enseignant planifie les activités.	La stagiaire ou le stagiaire collabore avec l'enseignante ou l'enseignant à la planification des activités.	La stagiaire ou le stagiaire planifie une ou des activités et les soumet à l'enseignante ou à l'enseignant.
Réalisation		

La stagiaire ou le stagiaire observe comment l'enseignante ou l'enseignant procède.	La stagiaire ou le stagiaire coanime ou intervient en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant.	La stagiaire ou le stagiaire réalise l'activité en présence ou en l'absence de l'enseignante ou de l'enseignant, selon le stage.
<b>Évaluation</b>		
La stagiaire ou le stagiaire observe comment l'enseignante ou l'enseignant évalue son enseignement et les apprentissages des élèves.	La stagiaire ou le stagiaire collabore avec l'enseignante ou l'enseignant à l'évaluation de l'enseignement et des apprentissages des élèves.	La stagiaire ou le stagiaire évalue son enseignement et les apprentissages des élèves et partage ses observations avec l'enseignante ou l'enseignant.

## Directives et contraintes concernant le placement en stage

1. Les étudiantes et les étudiants **sont tenus d'assister aux rencontres d'information** concernant leurs stages et de **prendre connaissance des documents d'information**.
2. Les étudiantes et les étudiants **ne sont pas autorisés à solliciter une place de stage** auprès d'une direction d'une école ou d'une enseignante ou d'un enseignant. La sollicitation des places de stages est effectuée par la personne responsable du placement. Toutefois, certains centres de services scolaires la permettent, vous serez informés de ces détails lors de la rencontre obligatoire pré-trimestrielle par l'agente de stage.
3. Les étudiantes et les étudiants doivent faire part de leurs intentions de stage dans les délais prévus. Au campus de Rimouski, un courriel contenant le lien pour remplir le formulaire en ligne est envoyé aux étudiantes et étudiants en début de trimestre. Au campus de Lévis, le lien d'intentions de stages est disponible sur Moodle et chaque étudiante est responsable de remplir ses intentions dans le délai prévu.
4. Les étudiantes et les étudiants dont les intentions de stage seront déposées en retard ainsi que celles et ceux qui réussissent leur TECFÉE tardivement, seront placés en fonction des places disponibles restantes et des ententes avec les centres des services scolaires. Pour rappel, pour réaliser le stage III à la session d'hiver tel que prévu au cheminement, le TECFÉE doit être réussi au plus tard à la session d'automne précédent le stage.
5. Étant donné les places disponibles dans les centres de services scolaires et les règles à respecter, il est possible qu'une étudiante ou un étudiant soit placé dans un milieu de stage autre que ceux indiqués dans ses préférences.
6. Après confirmation du lieu de stage à l'étudiante ou l'étudiant, **aucune demande de changement du lieu de stage ne sera traitée sans une raison majeure**.
7. Dès que le milieu de stage est confirmé, l'étudiante ou l'étudiant a la **responsabilité de rencontrer son enseignante associée ou son enseignant associé et, si possible, la direction de l'école (surtout pour le stage IV), et ce, dans les délais recommandés**. La rencontre, qui se déroule en présence (à moins de circonstances exceptionnelles), a pour but de discuter des attentes respectives et de l'organisation générale du stage telles que précisées dans le document d'information.
8. Une étudiante ou un étudiant **ne peut réaliser un stage s'il existe des liens privilégiés** (parenté ou autres) entre le ou la stagiaire et l'enseignante ou l'enseignant associé ou la direction de l'école ou tout autre membre du personnel de l'école. Il est de la responsabilité de l'étudiante ou de l'étudiant d'aviser l'agente de stage, si elle ou s'il est concerné.
9. Une étudiante ou un étudiant **ne peut réaliser son stage dans la classe fréquentée par son ou ses enfants**. Il est de la responsabilité de l'étudiante ou de l'étudiant d'aviser l'agente de stage, si elle ou s'il est concerné.
10. À moins d'une circonstance exceptionnelle, une étudiante ou un étudiant **ne peut être jumelé avec une enseignante ou un enseignant associé de moins de cinq ans d'expérience ou dont la tâche est de moins de 80 %, et ce afin de tenir compte des exigences ministérielles**.
11. Dans le but de favoriser la richesse et la variété de leurs stages, **les étudiantes et les étudiants ont l'obligation de diversifier leurs expériences en milieu scolaire : niveaux différents, classes et écoles différentes, enseignantes et enseignants associés différents**. Ainsi, les étudiantes et les étudiants réalisent un stage au préscolaire, un stage au premier cycle, au deuxième cycle et au troisième cycle du primaire. En aucun cas, l'autorisation d'effectuer plus d'un stage au même endroit (écoles, classes) ne sera accordée. Cependant, l'UQAR se réserve le droit de permettre un deuxième stage à un même cycle ou à un même endroit, lorsqu'il n'y a pas d'autres possibilités de placement.

Les placements en stages se font en collaboration avec les centres de services scolaires et les directions d'établissement. Les démarches sont régies par des protocoles d'ententes signées entre l'UQAR et les CSS. Il est donc essentiel de respecter ces démarches.

Territoires	Centres de services scolaires	Stage I	Stage II	Stage III	Stage IV	Stage I	Stage II	Stage III	Stage IV	Stage I	Stage II	Stage III	Stage IV
Bas St-Laurent Région 01	Phares	🔒	🔒	🔒	🔒		🔒	🔒	🔒				
	Kamouraska-Rivière-du-Loup	🔒	🔒	🔒	🔒		🔒	🔒	🔒				
	Fleuve-et-des-Lacs	🔒	🔒	🔒	🔒		🔒	🔒	🔒				
	Des Monts-et-Marées	🔒	🔒	🔒	🔒		🔒	🔒	🔒				
Côte-Nord Région 09	Estuaire			🔒	🔒			🔒	🔒				
	Fer (uniquement pour Port-Cartier et Sept-Îles)				🔒				🔒				
Gaspésie/Les Îles Région 11	Chic-Chocs		🔒	🔒	🔒			🔒	🔒				
	René-Lévesque		🔒	🔒	🔒			🔒	🔒				
	Les Îles <sup>15</sup>				🔒				🔒				
Québec Région 03	Capitale		🔒	🔒	🔒		🔒	🔒	🔒				
	Découvreurs		🔒	🔒	🔒		🔒	🔒	🔒				
	Portneuf		🔒	🔒	🔒		🔒	🔒	🔒				
	Premières-Seigneuries		🔒	🔒	🔒		🔒	🔒	🔒				
	Charlevoix		🔒	🔒	🔒		🔒	🔒	🔒				
Chaudière-Appalaches Région 12	Côte-du-Sud		🔒	🔒	🔒		🔒	🔒	🔒				
	Navigateurs		🔒	🔒	🔒		🔒	🔒	🔒				
	Beauce-Etchemin		🔒	🔒	🔒		🔒	🔒	🔒	🔒	🔒	🔒	🔒
	Des Appalaches		🔒	🔒	🔒		🔒	🔒	🔒				

**Territoires autorisés pour la tenue des stages pour le programme PREP<sup>16</sup>**

**Campus de Rimouski**

**Campus de Lévis**

**Cohortes de Beauce<sup>17</sup>**

<sup>15</sup> Il est exigé pour un placement en stage IV aux Îles de la Madeleine d'avoir un minimum de deux stagiaires.

<sup>16</sup> Il est à noter qu'aucune demande de stage hors des territoires ne pourra être autorisée.

<sup>17</sup> Les étudiantes et étudiants de la Beauce qui désirent faire leur stage dans le centre de services des Appalaches doivent en faire la demande à la responsable des stagiaires et à la direction du module.

## RÔLES DES PARTENAIRES

### Stagiaire

Personne admise à un programme de formation de l'Université comportant la réalisation de stages en milieu scolaire et inscrite aux cours-stage. Elle est réputée avoir satisfait aux exigences préalables aux stages.

### Rôles et responsabilités :

Ces rôles et responsabilités s'appliquent selon les objectifs et les modalités de chacun des stages.

De façon spécifique, une fois son lieu de stage connu, il lui revient :

- de prendre contact avec l'enseignante ou l'enseignant associé et d'échanger sur les objectifs, les modalités de son stage et les attentes mutuelles;
- de rencontrer la direction de l'école pour se présenter et s'informer des caractéristiques et du fonctionnement de son milieu de stage;
- d'informer les parents de sa présence en classe;
- de se familiariser avec le milieu scolaire dans lequel elle ou il évolue en tenant compte des règles de fonctionnement (règlements, projet éducatif, culture du milieu, programme, etc.);
- d'être présente ou présent à l'école selon le calendrier scolaire, qu'il y ait enseignement, examens, journées de planification, rencontres de parents, ou autres activités que ce soit;
- de se conformer aux règles d'éthique de l'école;
- de partager avec l'enseignante ou l'enseignant associé les tâches relatives au travail d'une enseignante ou d'un enseignant;
- de prendre connaissance des programmes, des méthodes pédagogiques et du matériel utilisés en classe, dès la première étape du stage;
- de planifier des situations d'apprentissage, de les soumettre à l'enseignante ou à l'enseignant associé, de les réaliser et de les évaluer; toutefois le groupe classe demeure toujours sous la responsabilité de l'enseignante ou de l'enseignant associé;
- de prendre progressivement en charge le groupe d'élèves conformément aux modalités et aux objectifs du cours-stage auquel elle ou il est inscrit;
- d'apprendre à reconnaître ses forces et à déterminer ses besoins de formation de façon à pouvoir actualiser son potentiel;
- de participer activement au processus d'évaluation des apprentissages réalisés en stage;
- de faire part à la direction du module des suggestions ou des commentaires visant à améliorer l'organisation, le déroulement ou la qualité du stage;
- de participer à ses cours-stages, qu'ils soient à l'université ou à l'extérieur et de s'engager à réaliser les travaux selon les exigences demandées.

## **Enseignante associée ou enseignant associé**

Personne responsable du groupe classe qui accueille une ou un stagiaire dans sa classe pour une période déterminée et qui répond aux exigences reliées à cette tâche.

### **Rôles et responsabilités :**

De façon spécifique, il lui revient :

- de rencontrer la ou le stagiaire avant le début de son stage;
- d'accueillir la ou le stagiaire et de favoriser son intégration à la classe et à l'école;
- de s'enquérir des attentes de la ou du stagiaire et de prendre connaissance des objectifs de stage qu'il ou elle poursuit;
- de prendre connaissance de la documentation relative au stage (document d'information, plan de cours, guide d'évaluation);
- de préparer le séjour de la ou du stagiaire (lieu de travail, horaire, règlements de l'école, etc.);
- de préparer les élèves à la venue de la ou du stagiaire et de la ou le présenter comme une ou un collègue de travail;
- d'informer les parents de la présence en classe d'une ou d'un stagiaire;
- de permettre à la ou au stagiaire d'effectuer ses observations et d'interagir avec elle ou avec lui sur les observations qu'elle ou il aura à relever;
- de permettre à la ou au stagiaire de participer aux interventions auprès des élèves (individuellement, en sous-groupe, en groupe) de façon graduelle et progressive;
- d'échanger avec la ou le stagiaire à propos du programme de formation, des approches pédagogiques, du mode de fonctionnement de la classe, etc. (en début de stage);
- de guider la ou le stagiaire dans la poursuite des objectifs de planification, d'interaction et d'évaluation de l'action éducative;
- de laisser la ou le stagiaire expérimenter des méthodes et des techniques différentes des siennes et de commenter cette expérience;
- de donner l'occasion à la ou au stagiaire d'observer des activités pédagogiques, syndicales et sociales variées et d'y participer dans l'esprit des objectifs de son stage;
- d'observer de façon systématique la ou le stagiaire et de noter les faits saillants de son intervention;
- de prévoir des moments de rétroaction formelle, informelle et systématique pour l'évaluation formative et sommative de la ou du stagiaire;
- de continuer à appuyer la ou le stagiaire au cours de la prise en charge de la classe et de l'aider à objectiver son action;
- d'assurer, tout au long du stage, une présence et un suivi auprès de la ou du stagiaire;
- de collaborer à l'évaluation formative et sommative de la ou du stagiaire en fonction des objectifs de formation du stage;
- de faire part aux autres partenaires des suggestions et des commentaires visant à améliorer l'organisation, le déroulement et la qualité des stages.

## **Directrice ou directeur d'école**

Personne nommée par le centre de services scolaire conformément à la Loi de l'instruction publique et responsable de la gestion d'un établissement d'enseignement. La directrice ou le directeur voit au bon déroulement des activités de stage dans son établissement. Cette responsabilité peut aussi être assumée par la direction adjointe de l'école.

### **Rôles et responsabilités :**

De façon spécifique, il lui revient :

- de reconnaître l'apport des activités de stages à toute la vie de l'école;
- de prendre connaissance de la documentation relative au stage;
- d'inviter et d'inciter, en collaboration avec la personne responsable de la coordination des stages au centre de services scolaire, les enseignantes associées et les enseignants associés à accueillir des stagiaires à l'école;
- de participer à la sélection et à la désignation des enseignantes et des enseignants associés qui pourraient accueillir des stagiaires;
- de déterminer, en collaboration avec la personne responsable de la coordination des stages au centre de services scolaires, les moments de formation des enseignantes et des enseignants associés;
- de rencontrer les stagiaires;
- de considérer les stagiaires comme des membres de l'équipe-école et de leur donner les mêmes obligations que le personnel permanent par rapport aux procédures et aux politiques en vigueur (ponctualité, présences, etc.);
- de s'assurer de la collaboration des membres de l'équipe-école dans tout le processus d'intégration des stagiaires à la vie de l'école;
- d'accueillir les stagiaires et de les intégrer à l'équipe-école et aux activités pédagogiques prévues à l'école;
- d'informer les parents de la présence en classe de stagiaires;
- d'intégrer les stagiaires à toute activité de supervision pédagogique prévue à l'école;
- de présenter l'organisation générale de l'école (conseil d'administration, comité d'école, projet éducatif, politiques, règlements, services, horaire);
- de rechercher en tout temps, et spécialement en cas de difficulté, des solutions pour faciliter l'apprentissage de la pratique de l'enseignement;
- de participer au diagnostic de toute situation problématique;
- d'entretenir le dialogue avec la professeure ou le professeur universitaire, l'enseignante ou l'enseignant associé et le ou la stagiaire en vue d'assurer la réussite du stage;
- de faire part aux autres partenaires des suggestions et des commentaires visant à améliorer l'organisation, le déroulement et la qualité des stages.

## **Responsable de la coordination des stages au centre de services scolaire**

Personne désignée par le centre de services scolaire qui assume, en collaboration avec l'Université et les autorités du centre de services scolaire, la coordination des stages qui se réalisent dans les établissements d'enseignement du centre de services scolaire.

### **Rôles et responsabilités :**

De façon plus spécifique, il lui revient :

- de favoriser un partenariat avec le milieu universitaire;
- d'informer les enseignantes et les enseignants associés, les directrices et les directeurs d'école de leurs responsabilités relatives aux stages;
- d'inviter et d'inciter, en collaboration avec la direction de l'école, les enseignantes et les enseignants associés à accueillir des stagiaires à l'école;
- de participer, en collaboration avec la direction de l'école, à la sélection et à la désignation par le centre de services scolaire des enseignantes et des enseignants associés qui pourraient accueillir des stagiaires;
- de déterminer, en collaboration avec la direction de l'école et avec la personne responsable de l'organisation des activités de ressourcement à l'Université, les moments de formation des enseignantes et des enseignants associés;
- de mettre sur pied un soutien administratif et pédagogique, reconnaissant ainsi la tâche spécifique des enseignantes et des enseignants associés dans l'encadrement des stages.

## **Superviseure ou superviseur de stage**

Personne désignée par l'Université pour assumer la responsabilité d'un cours-stage dans un programme de formation à l'enseignement. Elle a l'un des statuts suivants : professeure, professeur ou personnes chargées de cours.

### **Rôles et responsabilités :**

De façon spécifique, il lui revient :

- d'élaborer et de présenter aux stagiaires, aux enseignantes associées ou aux enseignants associés et aux directions d'établissement un plan de cours qui contient les éléments suivants : la description du cours apparaissant dans l'annuaire, des précisions sur les éléments de la description du cours, principalement sur les objectifs, le contenu, les modalités d'évaluation, le calendrier des rencontres et les références bibliographiques essentielles;
- de présenter aux stagiaires et aux enseignantes associées ou aux enseignants associés un guide d'évaluation des compétences professionnelles;
- de préciser aux enseignantes ou aux enseignants associés les objectifs, le contenu et la démarche du stage de même que le rôle des partenaires;

- de préparer et d'animer les séminaires où sont traités différents sujets liés à la formation psychopédagogique des futures enseignantes et des futurs enseignants;
- d'établir l'horaire des visites et le plan de la supervision en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant associé et la ou le stagiaire;
- de visiter suffisamment les stagiaires en milieu scolaire pour assurer un suivi constant de leurs progrès;
- d'observer les stagiaires en situation pédagogique, de leur procurer l'aide nécessaire et de leur assurer une évaluation formative interactive;
- d'encourager et de soutenir les efforts des enseignantes et des enseignants associés pour faire vivre aux stagiaires une suite d'expériences pédagogiques diversifiées et enrichissantes;
- de favoriser les échanges entre les membres de la triade (enseignante ou enseignant associé, stagiaire, professeure ou professeur de l'Université) afin de maintenir un climat de collaboration et de coopération;
- d'assumer la responsabilité de l'évaluation finale du cours-stage après examen des travaux et des pièces aux dossiers des stagiaires et en tenant compte de l'évaluation de l'enseignante ou de l'enseignant associé ainsi que des commentaires formulés par la direction de l'établissement;
- de faire part à la direction du module des suggestions ou des commentaires visant à améliorer l'organisation, le déroulement ou la qualité du stage.

### **Agente ou agent de stage**

Personne qui assure le placement des stagiaires dans les différents milieux d'accueil. Elle est sous la responsabilité des directions des Unités départementales.

#### **Rôles et responsabilités :**

De façon plus spécifique, il lui revient :

- de collaborer étroitement avec les responsables de la coordination des stages au centre de services scolaire et avec les directions d'établissement;
- de s'informer des objectifs planifiés pour les stages des programmes de formation à l'enseignement;
- de s'informer de l'entente entre l'Université et les centres de services scolaires sur la formation pratique des étudiantes et des étudiants des baccalauréats d'enseignement;
- de rencontrer les directions de modules pour évaluer les besoins actuels et futurs en placement des stagiaires;
- de rencontrer les étudiantes et les étudiants pour les informer de la nature des renseignements à fournir en vue de leur placement et des possibilités concernant les lieux de stage;
- d'assurer, en concertation étroite avec les responsables de la coordination des stages du milieu scolaire, le pairage entre les stagiaires et les enseignantes et les enseignants associés et d'en informer les personnes concernées par le placement des stagiaires;
- d'établir des contacts avec les milieux d'accueil des stagiaires pour assurer le placement des stagiaires;
- d'établir un répertoire de lieux de stage qui est révisé chaque année.

L'agente ou l'agent de stage qui agit à titre de soutien administratif de la direction de l'Unité départementale des sciences de l'éducation dans la coordination des stages de chacun des campus est également responsable :

- d'assister la direction de l'Unité départementale de chacun des campus de même que les directions de modules pour assurer une liaison continue et fonctionnelle entre les unités, les modules et le milieu de pratique;
- de les assister afin de promouvoir auprès du milieu de pratique le rôle indispensable de ce dernier dans la formation à l'enseignement des futures candidates et des futurs candidats.

## **Responsable de la formation pratique en enseignement**

La responsabilité de la formation pratique est assumée par une professeure ou un professeur qui assure la coordination de l'ensemble des activités de la formation pratique, tant en ce qui a trait au milieu scolaire qu'au milieu universitaire.

Rôles liés à la coordination de formation pratique :

1. Assurer un leadership pédagogique au sein de l'équipe de formation pratique en enseignement;
2. Convoquer et animer les rencontres de concertation et de coordination avec les personnes superviseuses de stage;
3. Assurer la mise en application des décisions et des orientations de la formation pratique;
4. Répondre et soutenir les personnes stagiaires, les enseignantes associées et enseignants associés, les directions d'écoles et tout particulièrement les superviseuses et superviseurs universitaires (professeures, professeurs et personnes chargées de cours) lors de problématiques particulières rencontrées dans le cadre de la formation pratique;
5. Travailler de concert avec la direction de module et du département (formation des groupes, calendriers des stages, horaire des séminaires, cheminement des étudiantes et étudiants).

Rôles liés à l'administration pédagogique :

6. Effectuer des rencontres d'informations et d'appréciation concernant l'expérience des stages afin de mettre en place les ajustements nécessaires pour le maintien d'une bonne collaboration avec les milieux scolaires, les superviseuses et superviseurs et les personnes-ressources;
7. Coordonner l'amélioration de la formation pratique par le développement et la mise à jour des outils pédagogiques et d'évaluation (plans de cours types, guides d'évaluation et annexes, cahiers d'accompagnement, documents touchant la formation des personnes enseignantes associées, qui doit être assumée par le milieu universitaire);
8. Exercer un rôle d'expert-conseil auprès des personnes superviseuses de stage;
9. Contribuer à la formation pédagogique des superviseuses et superviseurs et des enseignantes et enseignants associés.

Rôles liés à la collaboration au processus de placement en stage :

10. Collaborer avec l'agente ou l'agent de stage dans le placement des stagiaires dans les milieux scolaires;

11. Rencontrer les étudiantes et les étudiants avec l'agente ou l'agent de placement en stage dans des situations particulières lors du placement des stagiaires;
12. Confirmer les groupes de stage (présence des ratios dans les stages, ce qui multiplie le nombre de groupes à suivre et d'intervenantes et d'intervenants à accompagner) avec l'agente administrative ou l'agent administratif du département.

Rôles liés à la collaboration et à la représentation auprès des partenaires :

13. Participer au maintien d'une collaboration étroite et de confiance avec les milieux de stage (écoles primaires et secondaires de tout l'Est-du-Québec, centres de formation professionnelle à l'échelle de la province);
14. Établir des liens et des collaborations avec les collègues d'autres milieux universitaires sur tout ce qui concerne la formation pratique dans les programmes conduisant à l'exercice d'une profession.

### **Directrice ou directeur de module**

Personne élue par le conseil de module de l'Université et responsable de la qualité des programmes de formation à l'enseignement et du cheminement des étudiantes et des étudiants dans ces programmes.

#### **Rôles et responsabilités :**

De façon plus spécifique, il lui revient :

- de s'assurer, en collaboration avec les Unités départementales des sciences de l'éducation, que le contenu et l'organisation des stages répondent aux objectifs du programme;
- de transmettre au secteur des sciences de l'éducation la liste des étudiantes et des étudiants inscrits aux cours-stages;
- d'informer le secteur des sciences de l'éducation des besoins actuels et futurs en placement des stagiaires.

### **Directrice ou directeur de l'Unité départementale**

Personne élue par l'assemblée de l'Unité départementale des sciences de l'éducation de l'Université et responsable de l'ensemble des ressources nécessaires à la réalisation des activités d'enseignement et de recherche du département.

#### **Rôle et responsabilités :**

De façon plus spécifique, il lui revient :

- d'assumer la responsabilité de l'ensemble des ressources nécessaires à la réalisation des activités de stage.

## STG19023 Stage I

### Familiarisation avec le milieu scolaire et initiation à la profession enseignante



## DESCRIPTION STAGE I

### STG19023 Familiarisation avec le milieu scolaire et initiation à la profession enseignante (3 crédits)

#### OBJECTIFS

Se familiariser avec les diverses tâches, responsabilités et rôles de la profession enseignante, dans le but de consolider son orientation professionnelle.

#### CONTENU

Connaissance et compréhension de l'organisation d'une école : personnel, service, règlements, calendrier, horaire, etc. Participation à la vie d'une école préscolaire et primaire : réunions de gestion, journées pédagogiques, rencontres de parents, conseil d'établissement, assemblées syndicales, activités sociales, etc. Observation et participation dans des classes du préscolaire et des trois cycles du primaire : responsabilités de l'enseignante ou de l'enseignant dans la classe et dans l'école, caractéristiques des élèves, approches pédagogiques, programmes, matériel didactique, organisation, gestion de la classe et planification. Sensibilisation aux organismes du milieu scolaire québécois : ministère de l'Éducation, centre de services scolaire, organisation et assemblée syndicale, comité de parents, conseil d'établissement, etc. Se sensibiliser à l'importance de la documentation ministérielle (programme scolaire, progression des apprentissages, compétences professionnelles). Harmonisation du projet personnel de formation avec le projet professionnel (projet de stage, portfolio, etc.). Initiation au processus d'analyse réflexive.

#### FORMULES PÉDAGOGIQUES

Quinze journées de stage réparties sur six semaines, séminaires, rencontres individuelles, rencontre(s) en triade dans les milieux, réalisation du carnet de stage.

#### FORMAT

Le cours-stage STG19023 *Stage I : Familiarisation avec le milieu scolaire et initiation à la profession enseignante* s'adresse aux étudiantes et aux étudiants de première année du baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire. Il se déroule durant le trimestre d'hiver et comprend 15 jours de présence dans le milieu scolaire répartis sur un minimum de six semaines.

Le stage favorise une intégration progressive des stagiaires dans l'école et dans la classe. Au début, le stage se déroule les mêmes journées, deux fois par semaine pendant quatre semaines. Cela permet un départ stable pour les enseignantes et les enseignants, pour les élèves et pour les stagiaires. Par la suite, la présence des stagiaires augmente à cinq jours consécutifs. Ces journées permettent aux stagiaires de vivre de façon intensive la réalité quotidienne des enseignantes et des enseignants.

L'expérience du premier stage se clôture au cours de la semaine suivante par deux autres journées de présence dans le milieu. De par ses objectifs globaux de familiarisation avec le milieu scolaire, le stage peut aussi permettre aux stagiaires de participer à des activités à l'extérieur de l'école, par exemple, à une assemblée des commissaires.

Bien que les stagiaires soient rattachés à une enseignante ou à un enseignant spécifique, elles ou ils doivent cependant avoir la possibilité d'explorer différents aspects de la tâche professionnelle dans d'autres classes du préscolaire ou des trois cycles du primaire. Les expériences variées des stagiaires sont préparées et partagées lors des séminaires. Il y a quatre séminaires obligatoires à l'université dont au moins un avant le début du stage et un à la fin. Ce dernier séminaire a pour objectif de faire le bilan de l'expérience de stage et de déterminer les objectifs personnels et professionnels pour le stage suivant.

## **DÉTAIL DES OBJECTIFS**

Le stage de familiarisation avec le milieu scolaire et d'initiation à la profession enseignante est un moment privilégié de la formation où les étudiantes et les étudiants peuvent vivre un premier contact avec leur futur milieu professionnel. Comme il s'agit d'un cours de familiarisation en vue de permettre aux stagiaires de se construire une première image du milieu et de vérifier la pertinence de leur orientation, les objectifs visent à aborder la réalité scolaire « en largeur » plutôt qu'« en profondeur ». Ce stage permet d'observer et de mettre en pratique, dans le milieu scolaire, les acquisitions faites dans les cours suivis au premier trimestre.

De plus, selon le cheminement prévu au programme, quatre cours sont offerts au trimestre d'hiver en parallèle avec le cours-stage. Les stagiaires ont alors l'occasion d'échanger avec leur enseignante ou leur enseignant associé sur les thèmes abordés dans l'ensemble de ces cours et de clarifier les liens entre les connaissances théoriques et la pratique éducative dans une classe.

En somme, cette expérience conduit les stagiaires à prendre connaissance des rôles et des responsabilités reliés à la tâche d'enseignante ou d'enseignant, à se familiariser avec les différents aspects du milieu scolaire, à s'initier à la pratique réflexive et à établir des relations professionnelles avec l'enseignante ou l'enseignant, avec les élèves et avec les parents, s'il y a lieu. Bien que le premier stage s'inscrive dans une perspective de familiarisation avec le milieu scolaire et d'initiation à la profession enseignante, le cheminement parcouru par les stagiaires durant ce stage doit les amener à prendre connaissance et à développer des habiletés et des aptitudes professionnelles propres au travail enseignant.

Ces gestes professionnels proviennent du référentiel de compétences de la profession enseignante proposé par le ministère de l'Éducation (MEQ). Un guide d'évaluation fournit à cet effet des précisions pour clarifier le sens des compétences professionnelles que l'on s'attend à observer chez les stagiaires au terme du premier stage.

## **ACTIVITÉS DE FORMATION**

Différentes activités de formation sont proposées afin que les étudiantes et les étudiants vivent une expérience formatrice et développent les compétences professionnelles associées à ce premier stage. Ces activités contribuent à soutenir la démarche d'analyse réflexive des stagiaires et à favoriser leur participation dans la classe et dans l'école. Elles s'inscrivent dans un processus d'apprentissage continu qui les incite à prendre en main leur développement personnel et professionnel.

Les activités de formation sont préparées à l'université lors des rencontres prévues à l'horaire. Elles se réalisent dans le milieu de stage avec la collaboration de la direction de l'école, de l'enseignante ou de l'enseignant associé ou d'autres membres du personnel, selon le cas. L'intégration des connaissances est faite par les stagiaires dans leur carnet de stage et lors des rencontres qui se tiennent à l'université. Les stagiaires se familiarisent avec le milieu de pratique en réalisant principalement trois grands types d'activités : des activités d'exploration, des activités de participation et des activités de réflexion. Voici des exemples de ces activités.

## **EXPLORATION DES COMPOSANTES DE LA PROFESSION**

### **La classe**

- Mode de fonctionnement de la classe;
- Planification de situations d'enseignement-apprentissage;
- Réalisation de situations d'enseignement-apprentissage;
- Évaluation de la progression des apprentissages.

### **Les élèves**

- Caractéristiques des élèves;
- Observation plus approfondie de quelques élèves de la classe.

### **L'école**

- Portrait de l'école de stage;
- Observation dans une autre classe (niveau différent);
- Rencontre avec un autre membre du personnel de l'école;
- Participation à la vie scolaire.

### **Participation en classe**

- Participation aux activités entourant l'enseignement proprement dit (accueil, menu de la journée, déplacements, surveillance, explication des devoirs, etc.);
- Exploitation des activités d'enseignement (soutien à des élèves, soutien au travail d'équipe, correction individuelle ou en groupe, etc.);
- Collaboration aux routines d'enseignement et au mode de fonctionnement de la classe;
- Planification, réalisation et évaluation d'au moins une situation d'enseignement-apprentissage.

## Réflexion

- Retours réflexifs sur les thématiques explorées;
- Analyse de situations d'enseignement-apprentissage;
- Analyse de situations vécues durant le stage;
- Analyse du processus d'apprentissage de la profession;
- Bilan des aptitudes pour exercer la profession (forces et défis).

Au début du trimestre, les stagiaires préparent un projet de stage qu'ils ou elles présentent à leur enseignante ou à leur enseignant associé et à la personne responsable du cours-stage (professeure, professeur, chargée ou chargé de cours). Les stagiaires précisent leurs attentes et leurs appréhensions au regard du stage et déterminent les objectifs qu'ils ou elles poursuivent sur les plans pédagogique et personnel ainsi que sur celui de l'intégration dans le milieu de stage. Ils ou elles élaborent également un plan d'activités à réaliser afin d'explorer le milieu scolaire.

Un bilan de stage fait état des activités réalisées pendant le stage et précise ce que les stagiaires en ont retiré : apprentissages, prises de conscience, découvertes, etc. Il permet aussi de préciser les écarts entre le vécu du stage et les objectifs poursuivis et de faire le point sur les suites à donner au stage. Une réflexion sur la pertinence de l'orientation professionnelle complète le bilan.

## Prise en charge graduelle et continue

La prise en charge est l'occasion pour les stagiaires d'assumer des responsabilités liées à la tâche d'enseignement. Elle contribue au développement des apprentissages des stagiaires et est essentielle à la réussite des stages. Pour permettre une prise en charge progressive et adaptée au développement et à la maîtrise des compétences professionnelles, elle est vécue en deux temps : la prise en charge graduelle et la prise en charge continue.

**La prise en charge graduelle** permet aux stagiaires de se familiariser avec les différentes composantes de la pratique éducative des enseignantes et des enseignants en assumant des activités d'enseignement et d'encadrement variées dans la classe. Au début du stage, ces interventions sont discontinues, puis progressivement elles sont vécues de façon continue (une période par jour, deux périodes par jour, une demi-journée, deux demi-journées, une journée complète, etc.). La prise en charge graduelle est préalable à la prise en charge continue et concerne les stages I, II, III et IV.

**La prise en charge continue** permet aux stagiaires de vivre la complexité de la tâche d'enseignement en assumant toutes les tâches et les responsabilités de l'enseignante ou de l'enseignant de façon continue. Les interventions sont préparées avec la collaboration de l'enseignante ou de l'enseignant associé (EA) qui garde toujours la responsabilité première de la classe. Elles sont réalisées en général en l'absence de l'EA, parfois en sa présence, dans un climat d'apprentissage et de rétroaction. On parle d'une prise en charge continue pour les stages III et IV.

### La prise en charge est accompagnée des activités de formation suivantes :

**O**bservation en classe : elle comprend l'observation des approches de l'EA (mode de fonctionnement de la classe, planification, enseignement, adaptation, évaluation, etc.) et l'observation des élèves (caractéristiques, comportements, processus d'apprentissage, etc.);

**P**articipation en classe : elle comprend les routines, les surveillances, l'accueil des élèves, les déplacements et tout autre encadrement;

**E**xploration : elle comprend l'exploration des différentes facettes de la profession dans la classe (matériel didactique et pédagogique, TICE, outils de gestion de classe, organisation de la classe, etc.) et dans l'école (projet éducatif, règlements, réunions diverses, coopération et collaboration entre les collègues, rôle et responsabilités de la direction, personnel enseignant et non enseignant, participation des parents, etc.);

**R**éflexion : elle comprend les retours réflexifs quotidiens ou hebdomadaires sur les thèmes explorés et sur l'expérience, l'analyse des situations d'enseignement-apprentissage, l'analyse du processus d'apprentissage de la profession et le bilan de stage (activités réalisées, forces et défis);

À cela s'ajoutent les activités suivantes :

- **Activité - Intervention** : il s'agit d'une intervention auprès des élèves réalisée par les stagiaires (dictée, mise en forme mathématique, causerie, corrections individuelles, collectives ou en sous-groupe, lecture d'une histoire, accompagnement et surveillance à la bibliothèque, etc.)
- **Situation d'enseignement-apprentissage** : il s'agit d'une activité planifiée en respectant les composantes d'une activité d'enseignement (description sommaire de l'activité, intentions

pédagogiques, démarche pédagogique, mode de fonctionnement de la classe, adaptation de l'enseignement, évaluation des apprentissages des élèves et de l'enseignement), réalisée et évaluée par les stagiaires.

### Format du stage : prise en charge pour le stage I (15 jours)

Format du stage	Prise en charge <u>graduelle</u> et activités de formation
1 <sup>re</sup> semaine (2 jrs/sem.)	Présentation, <b>O</b> bservation, <b>P</b> articipation, <b>E</b> xploration, <b>R</b> éflexion ( <b>O, P, E, R</b> )
2 <sup>e</sup> semaine (2 jrs/sem.)	<b>(O, P, E, R)</b>
3 <sup>e</sup> semaine (2 jrs/sem.)	1 activité - intervention par jour et <b>(O, P, E, R)</b>
4 <sup>e</sup> semaine (2 jrs/sem.)	1 activité - intervention par jour et <b>(O, P, E, R)</b>
5 <sup>e</sup> semaine (5 jrs/sem.)	2 demi-journées et <b>(O, P, E, R)</b>
6 <sup>e</sup> semaine (2 jrs/sem.)	1 activité - intervention par jour et <b>(O, P, E, R)</b> et clôture du stage

En ce qui a trait à la situation d'enseignement-apprentissage, la ou le stagiaire et l'EA déterminent la période où celle-ci sera réalisée.

Pour respecter le nombre de journées de présence dans le milieu de stage, les stagiaires devront reprendre chaque jour d'absence ainsi que les congés du préscolaire.

### Résumé

- ❑ Quatre (4) séminaires obligatoires (l'absence à un séminaire entraîne la perte d'un intervalle sauf pour des raisons jugées majeures et justifiables) dont :
  - un avant la première journée de présence en classe;
  - un après les 15 journées de présence en classe.
- ❑ Au moins une rencontre en dyade avec la personne responsable du cours-stage et la ou le stagiaire;
- ❑ Quinze (15) jours de présence dans le milieu de stage, dont 7 jours consécutifs;
- ❑ Une rencontre avec les EA pour échanger sur le déroulement du stage, les productions et les exigences du stage (personne responsable du cours-stage et enseignants associés);
- ❑ Tenir au moins **une triade** dans le milieu (stagiaire, EA et personne responsable du cours-stage);
- ❑ Pendant le déroulement du stage :
  - présence de l'EA à 100 %;
  - durant le stage, si cela convient aux stagiaires et aux EA, il est possible de permettre aux stagiaires de vivre de courts moments avec les élèves en l'absence des EA (déplacements, entrée des élèves, etc.).

## Productions réalisées par les stagiaires

- ❑ Projet de stage;
- ❑ Lettre aux parents;
- ❑ Planification, réalisation et évaluation d'au moins une situation d'enseignement-apprentissage;
- ❑ Participation en classe (routine, enseignement, soutien auprès des élèves);
- ❑ Exploration des composantes de la profession (la classe, les élèves, l'école : activités d'exploration);
- ❑ Au moins une analyse réflexive (en suivant la démarche proposée);
- ❑ Agir professionnel : observation, participation, exploration, réflexion;
- ❑ Accent mis sur la familiarisation avec le milieu scolaire et l'initiation à la profession enseignante;
- ❑ Bilan de l'expérience, autoévaluations formative et sommative (Guide d'évaluation) et commentaires de l'EA.

## Échelle d'appréciation

	Pour le stade où la stagiaire ou le stagiaire est rendu...
<b>Excellent</b> (A <sup>+</sup> , A, A-)	L'ensemble de son travail est <b>remarquable</b> . L'organisation des activités de formation est excellente de même que la démarche d'analyse réflexive et l'engagement dans le processus d'apprentissage de la profession. Un <b>excellent niveau de maîtrise</b> des compétences a pu être observé.
<b>Très bien</b> (B <sup>+</sup> , B, B-)	L'ensemble de son travail <b>est conforme aux exigences du stage</b> . L'organisation des activités de formation est adéquate de même que la démarche d'analyse réflexive et l'engagement dans le processus d'apprentissage de la profession. <b>Un très bon niveau de maîtrise</b> des compétences a pu être observé, même s'il y a quelques ajustements à réaliser.
<b>Bien</b> (C <sup>+</sup> , C, C-)	L'ensemble de son travail <b>est bon</b> . Toutefois, <b>des compétences essentielles</b> à la pratique enseignante <b>sont à travailler</b> . Le niveau de maîtrise est acceptable.
<b>Faible</b> (D <sup>+</sup> , D)	L'ensemble de son travail <b>est faible</b> . Le <b>niveau de maîtrise</b> des compétences que l'on s'attend à observer au terme du stage <b>est minimalement atteint</b> . Il a beaucoup de lacunes.
<b>Échec</b> (E)	L'ensemble de son travail <b>est insatisfaisant</b> , les productions sont incomplètes ou inconsistantes. La plupart des compétences essentielles à la pratique enseignante sont à travailler. Le <b>niveau de maîtrise</b> des compétences que l'on s'attend à observer au terme du stage <b>n'est pas atteint</b> .

**Important :** La qualité de la **langue écrite** est évaluée dans toutes les productions, et ce, jusqu'à concurrence de 15 % de la note globale du stage.

**Stage I – STG 190 23 - Familiarisation avec le milieu et initiation à la profession enseignante**  
**Calendrier du trimestre d'hiver 2024**

**Janvier**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8 Début du trimestre	9 * Séminaire 1	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23 * Séminaire 2	24	25	26 C1

**Février**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
29	30	31	1	2
5	6* Séminaire 3	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23

**Mars**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
26 RI	27 * Séminaire 4	28	29	1
4 ✍	5 ✍	6 ✍	7 ✍	8 ✍
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29 Congé

**Avril**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1 Congé	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26 Fin du trimestre

**Légende :** Stage dans le milieu scolaire

\* : Séminaires : les rencontres ont lieu les mardis après le stage de 16h15 à 19h05.

✍ : Période de lecture universitaire

## STG29023 Stage II

### Initiation à l'intervention en classe



## DESCRIPTION STAGE II

### STG29023 Initiation à l'intervention en classe (3 crédits)

#### OBJECTIF

S'initier à la mise en œuvre progressive des activités de planification, d'organisation, de gestion et d'intervention pédagogique dans la classe en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant.

#### CONTENU

Développement d'habiletés d'observation en lien avec le fonctionnement d'une classe. Observation du processus d'enseignement-apprentissage, par la participation à la vie de la classe et par l'analyse réflexive. Pratique progressive d'interventions pédagogiques variées : interventions individuelles et en petits groupes; co-animation; planification, pilotage et évaluation d'activités d'enseignement-apprentissage en considération de l'hétérogénéité du groupe. Participation à la gestion d'un groupe d'élèves et clarification de ses valeurs éducatives. Développement de l'autonomie et de la responsabilisation à l'égard de sa formation. Mise en pratique et intégration de connaissances pédagogiques et didactiques. Soutien du plaisir d'apprendre chez les élèves. Consolidation de mécanismes de soutien au projet personnel de formation (portfolio, communautés d'apprenants, mise en réseau, forum électronique, journal de bord, etc.). Bilan des compétences professionnelles. Retour critique sur les expériences réalisées en stage : progression dans le projet personnel de formation, liens théorie/pratique, autonomie et jugement professionnel. Actualisation du projet personnel de formation. Développement d'habiletés d'analyse réflexive.

#### FORMULES PÉDAGOGIQUES

Dix-neuf journées de stage réparties sur sept semaines, séminaires, rencontres individuelles et en triade, observation dans le milieu, réalisation du carnet de stage.

#### COURS PRÉALABLE

STG19023

#### FORMAT

Le cours-stage STG29023 Stage II : *Initiation à l'intervention en classe*, s'adresse aux étudiantes et aux étudiants de deuxième année du baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire. Il se déroule au trimestre d'automne et s'étale sur 19 jours répartis de la façon suivante. Sept jours avant la semaine de lecture : deux journées par semaine pendant trois semaines, une journée par semaine pendant une semaine (excluant la semaine de lecture). Dix jours consécutifs début novembre. Le stage se termine au cours de la troisième semaine de novembre par deux autres journées consécutives de présence dans le milieu.

Le cours-stage se déroule à la fois dans le milieu scolaire et à l'université. Les rencontres universitaires sont obligatoires. Celles-ci permettent aux stagiaires de planifier leur projet de stage et d'approfondir la thématique spécifique au stage II, soit le mode de fonctionnement de la classe. Ce sont quatre séminaires qui sont obligatoires et qui se déroulent pour toutes et tous à l'université.

## DÉTAIL DES OBJECTIFS

Ce deuxième stage a pour objectifs de développer chez les stagiaires des habiletés d'intervention auprès d'un groupe d'élèves (mode de fonctionnement de la classe et animation de situations d'enseignement-apprentissage) en collaborant au travail d'une enseignante ou d'un enseignant, d'établir une relation professionnelle avec les élèves, les collègues et les parents, de clarifier leurs croyances et leurs conceptions de la profession et de développer des habiletés d'analyse réflexive.

Cette expérience permet aux stagiaires d'observer et de mettre en pratique les acquisitions faites dans les cours suivis jusqu'à maintenant et d'échanger avec leur enseignante ou leur enseignant associé en vue de clarifier les liens entre les connaissances théoriques et la pratique éducative dans une classe.

Ce stage conduit les stagiaires à consolider leur connaissance des rôles et des responsabilités reliés à la tâche d'enseignante ou d'enseignant et à développer des habiletés d'observation (prise d'information, consignation, interprétation) et d'intervention (démarche pédagogique et mode de fonctionnement de la classe). Le cheminement parcouru par les stagiaires durant ce stage doit les amener à développer des habiletés et des aptitudes propres au travail enseignant.

Ces gestes professionnels, regroupés en quatre catégories, proviennent du référentiel de compétences de la profession enseignante proposé par le ministère de l'Éducation. Un guide d'évaluation fournit à cet effet des précisions pour clarifier le sens des compétences professionnelles que l'on s'attend à observer chez les stagiaires au terme du deuxième stage.

## ACTIVITÉS DE FORMATION

Les activités de formation sont préparées à l'université lors des rencontres prévues à l'horaire. Elles sont ensuite expérimentées dans le milieu de pratique avec la collaboration de l'enseignante ou de l'enseignant associé durant les dix-neuf (19) jours de présence en classe. L'intégration des connaissances est faite par les stagiaires dans leur carnet de stage, lors des rencontres qui se tiennent à l'université et lors des échanges avec leur enseignante ou leur enseignant associé. Les stagiaires s'initient à l'intervention en classe en réalisant principalement trois types d'activités : la planification du projet de stage, la réalisation du projet d'exploration et d'intervention en classe et les activités de réflexion.

**La planification du projet de stage** s'effectue durant les premières semaines du trimestre. Les stagiaires élaborent leur projet en précisant leurs attentes et leurs appréhensions au regard du stage. Ce projet comprend également les objectifs personnels et professionnels relatifs à la gestion d'un groupe d'élèves (conceptions de l'autorité, du mode de fonctionnement d'une classe, du rôle d'encadrement de l'adulte, etc.) et la planification des activités d'observation participante et d'intervention pour la période de stage dans le milieu scolaire.

Le projet de stage est présenté à la personne responsable du cours-stage (professeure, professeur, chargée ou chargé de cours) et à l'enseignante ou à l'enseignant associé. Les activités **d'exploration et d'intervention** peuvent prendre les formes suivantes :

- Observation des caractéristiques des élèves en lien avec la motivation scolaire;
- Observation du mode de gestion d'une classe;
- Description des situations d'enseignement-apprentissage en s'intéressant de façon plus particulière aux interventions concernant la gestion du groupe;
- Description, analyse et interprétation des faits portant sur la gestion de classe;
- Explicitation de leurs valeurs, croyances et conceptions éducatives.

Les stagiaires réalisent leur projet tout en collaborant à l'ensemble des activités de l'enseignante ou de l'enseignant associé (accueil, déplacements, soutien individuel, support au travail d'équipe, correction en groupe, dictée, causerie, jogging mathématique, etc.). Leur participation comprend également la planification, la réalisation et l'évaluation d'au moins deux situations d'enseignement-apprentissage et la planification d'une semaine en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant associé.

Tout au long du stage, les stagiaires analysent leurs interventions et les données recueillies. Les activités de formation sont réalisées dans une dynamique action-réflexion de manière à ce qu'un retour réflexif sur l'expérience soit constant. La **réflexion** s'effectue en réalisant les activités suivantes :

- Retours réflexifs sur la thématique de la gestion de classe;
- Analyse des situations d'enseignement-apprentissage;
- Analyse du processus d'apprentissage de la profession;
- Bilan de stage (activités réalisées, forces et défis pour le prochain stage).

À la fin de la période intensive, les stagiaires, en collaboration avec leur enseignante ou leur enseignant associé, font le bilan du niveau de maîtrise des compétences professionnelles visées par le stage et déterminent les défis pour le troisième stage.

## Prise en charge graduelle et continue

La prise en charge est l'occasion pour les stagiaires d'assumer des responsabilités liées à la tâche d'enseignement. Elle contribue au développement des apprentissages des stagiaires et est essentielle à la réussite des stages. Pour permettre une prise en charge progressive et adaptée au développement et à la maîtrise des compétences professionnelles, elle est vécue en deux temps : la prise en charge graduelle et la prise en charge continue.

**La prise en charge graduelle** permet aux stagiaires de se familiariser avec les différentes composantes de la pratique éducative des enseignantes et des enseignants en assumant des activités d'enseignement et d'encadrement variées dans la classe. Au début du stage, ces interventions sont discontinues, puis progressivement elles sont vécues de façon continue (une période par jour, deux périodes par jour, une demi-journée, deux demi-journées, une journée complète, etc.). La prise en charge graduelle est préalable à la prise en charge continue et concerne les stages I, II, III et IV.

**La prise en charge continue** permet aux stagiaires de vivre la complexité de la tâche d'enseignement en assumant toutes les tâches et les responsabilités de l'enseignante ou de l'enseignant de façon continue. Les interventions sont préparées avec la collaboration de l'enseignante ou de l'enseignant associé (EA) qui garde toujours la responsabilité première de la classe. Elles sont réalisées en général en l'absence de l'EA, parfois en sa présence, dans un climat d'apprentissage et de rétroaction. On parle d'une prise en charge continue pour les stages III et IV.

### La prise en charge est accompagnée des activités de formation suivantes :

**O**bservation en classe : elle comprend l'observation des approches de l'EA (mode de fonctionnement de la classe, planification, enseignement, adaptation, évaluation, etc.) et l'observation des élèves (caractéristiques, comportements, processus d'apprentissage, etc.);

**P**articipation en classe : elle comprend les routines, les surveillances, l'accueil des élèves, les déplacements et tout autre encadrement;

**E**xploration : elle comprend l'exploration des différentes facettes de la profession dans la classe (matériel didactique et pédagogique, TICE, outils de gestion de classe, organisation de la classe, etc.) et dans l'école (projet éducatif, règlements, réunions diverses, coopération et collaboration entre les collègues, rôle et responsabilités de la direction, personnel enseignant et non enseignant, participation des parents, etc.);

**R**éflexion : elle comprend les retours réflexifs quotidiens ou hebdomadaires sur les thèmes explorés et sur l'expérience, l'analyse des situations d'enseignement-apprentissage, l'analyse du processus d'apprentissage de la profession et le bilan de stage (activités réalisées, forces et défis);

À cela s'ajoutent les activités suivantes :

- **Activité - intervention** : il s'agit d'une intervention auprès des élèves réalisée par les stagiaires (dictée, mise en forme mathématique, causerie, correction individuelle, collective ou en sous-groupe, lecture d'une histoire, accompagnement et surveillance à la bibliothèque, etc.)
- **Situation d'enseignement-apprentissage** : il s'agit d'une activité planifiée en respectant les composantes d'une activité d'enseignement (description sommaire de l'activité, intentions

pédagogiques, démarche pédagogique, mode de fonctionnement de la classe, adaptation de l'enseignement, évaluation des apprentissages des élèves et de l'enseignement), réalisée et évaluée par les stagiaires.

### Format du stage : prise en charge pour le stage II (19 jours)

Format du stage	Prise en charge <u>graduelle</u> et activités de formation
1 <sup>re</sup> semaine (2 jrs/sem.)	Présentation, <b>O</b> bservation, <b>P</b> articipation, <b>E</b> xploration, <b>R</b> éflexion ( <b>O, P, E, R</b> )
2 <sup>e</sup> semaine (2 jrs/sem.)	1 activité - intervention par jour et ( <b>O, P, E, R</b> )
3 <sup>e</sup> semaine (2 jrs/sem.)	1 activité - intervention par jour et ( <b>O, P, E, R</b> )
4 <sup>e</sup> semaine (1 jr/sem.)	2 activités - interventions par jour (am et pm) et ( <b>O, P, E, R</b> )
5 <sup>e</sup> semaine (5 jrs)	2 demi-journées et 1 journée complète et ( <b>O, P, E, R</b> )
6 <sup>e</sup> semaine (5 jrs)	2 demi-journées et 2 journées complètes et ( <b>O, P, E, R</b> )
7 <sup>e</sup> semaine (2 jrs/sem.)	1 activité - intervention par jour et ( <b>O, P, E, R</b> ) et clôture du stage

En ce qui a trait aux situations d'enseignement-apprentissage, la ou le stagiaire et l'EA déterminent la période où celles-ci seront réalisées.

**Pour respecter le nombre de journées de présence dans le milieu de stage, les stagiaires devront reprendre chaque jour d'absence ainsi que les congés du préscolaire.**

### Résumé

- ❑ Quatre (4) séminaires obligatoires (l'absence à un séminaire entraîne la perte d'un intervalle sauf pour des raisons jugées majeures et justifiables) dont :
  - un avant la première journée de présence en classe;
  - un après les 19 journées de présence en classe.
- ❑ Dix-neuf (19) jours de présence dans le milieu de stage, dont 10 jours consécutifs;
- ❑ Une rencontre avec les EA pour échanger sur le déroulement du stage, les productions et les exigences du stage (personne responsable du cours-stage et enseignants associés);
- ❑ Prévoir au moins **une visite** de la personne responsable du cours dans le milieu de stage comprenant l'observation d'une situation d'enseignement-apprentissage animée par les stagiaires. Lors de cette visite, tenir une rencontre synthèse en triade;
- ❑ Pendant le déroulement du stage :
  - présence de l'EA à 80 %;
  - prise en charge par les stagiaires en l'absence de l'EA de 20 %.

## Productions réalisées par les stagiaires<sup>18</sup>

- Projet de stage et bilan du stage I;
- Guide d'évaluation du stage I incluant les commentaires de l'EA;
- Lettre aux parents;
- Planification, réalisation et évaluation d'au moins **deux situations** d'enseignement-apprentissage;
- Participation en classe (routine, fonctionnement de la classe, enseignement);
- Planification d'**une semaine** par les stagiaires en collaboration avec leur EA;
- Deux** analyses réflexives (en suivant la démarche proposée);
- Agir professionnel : observation, participation, exploration, réflexion ;
- Accent mis sur le mode de fonctionnement de la classe (valeurs et conceptions de l'enseignement, gestion des moments cruciaux de la journée, gestion de l'organisation en salle de classe, gestion durant l'action);
- Bilan synthèse de l'expérience de stage (triade);
- Autoévaluations formative et sommative (Guide d'évaluation) et commentaires de l'EA.

## Échelle d'appréciation

	Pour le stade où la stagiaire ou le stagiaire est rendu...
<b>Excellent</b> (A+, A, A-)	L'ensemble de son travail est <b>remarquable</b> . L'organisation des activités de formation est excellente de même que la démarche d'analyse réflexive et l'engagement dans le processus d'apprentissage de la profession. Un <b>excellent niveau de maîtrise</b> des compétences a pu être observé.
<b>Très bien</b> (B+, B, B-)	L'ensemble de son travail <b>est conforme aux exigences du stage</b> . L'organisation des activités de formation est adéquate, de même que la démarche d'analyse réflexive et l'engagement dans le processus d'apprentissage de la profession. <b>Un très bon niveau de maîtrise</b> des compétences a pu être observé, même s'il y a quelques ajustements à réaliser.
<b>Bien</b> (C+, C, C-)	L'ensemble de son travail <b>est bon</b> . Toutefois, <b>des compétences essentielles</b> à la pratique enseignante <b>sont à travailler</b> . Le niveau de maîtrise est acceptable.
<b>Faible</b> (D+, D)	L'ensemble de son travail <b>est faible</b> . Le <b>niveau de maîtrise</b> des compétences que l'on s'attend à observer au terme du stage <b>est minimalement atteint</b> . Il y a beaucoup de lacunes.
<b>Échec</b> (E)	L'ensemble de son travail <b>est insatisfaisant</b> , les productions sont incomplètes ou inconsistantes. La plupart des compétences essentielles à la pratique enseignante sont à travailler. Le <b>niveau de maîtrise</b> des compétences que l'on s'attend à observer au terme du stage <b>n'est pas atteint</b> .

**Important :** La qualité de la **langue écrite** est évaluée dans toutes les productions, et ce, jusqu'à concurrence de 15 % de la note globale du stage.

<sup>18</sup> La description des travaux attendus est sujette à de légères modifications

Stage II – STG 290 23 - Initiation à l'intervention en classe  
Calendrier du trimestre d'automne 2023

Étape 1					
MOIS	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
AOÛT	28 Début du trimestre	29 Début des cours	30	31	1
SEPTEMBRE	4 Congé	5	6	7* Séminaire 1	8
	11	12	13	14	15
	18	19	20	21* Séminaire 2	22
	25	26	27	28	29

Étape 2					
MOIS	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
OCTOBRE	2	3	4	5	6
	9 Congé	10	11	12	13
	16	17	18	19* Séminaire 3	20
	23 ✍	24 ✍	25 ✍	26 ✍	27 ✍

Étape 3					
MOIS	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
NOVEMBRE	30	31	1	2	3
	6	7	8	9	10
	13	14	15	16	17
	20	21	22	23	24
DÉCEMBRE	27	28	29	30* Séminaire 4	1
	4	5	6	7	8
	11	12	13	14	15
	18 Fin du trimestre				

**Légende :** Stage dans le milieu scolaire  
\* : Séminaires  
✍ : Période de lecture universitaire

## STG39023 Stage III

### Interventions en classe



## DESCRIPTION STAGE III

### STG39023 Interventions en classe (6 crédits)

#### OBJECTIF

Développer des habiletés d'intervention et d'organisation de la classe, en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant, dans une perspective de gestion des apprentissages en fonction des besoins des élèves.

#### CONTENU

Intégration graduelle et active dans une classe par l'observation structurée de son mode de fonctionnement. Connaissance progressive des caractéristiques des élèves : estime de soi, compétence sociale, motivation, stratégies cognitives, apprentissages scolaires, etc. conception, pilotage et évaluation d'activités d'enseignement-apprentissage et d'interventions adaptées aux besoins des élèves et conformes au programme de formation. Réflexion et mise en oeuvre de la différenciation pédagogique. Planification à court et moyen terme des interventions pédagogiques en fonction des besoins répertoriés chez les élèves. Analyse et argumentation de sa pratique pédagogique. Poursuite du développement des compétences en regard de la macro-planification. Soutien du plaisir d'apprendre chez les élèves. Prise en charge graduelle et continue de la classe. Consolidation de mécanismes de soutien au projet personnel de formation (portfolio, communautés d'apprenants, mise en réseau, forum électronique, journal de bord, etc.). Retour critique sur les expériences réalisées en stage : progression dans le projet personnel de formation, liens théorie/pratique, autonomie et jugement au regard de ses compétences professionnelles. Consolidation de ses croyances, convictions éducatives et de ses habiletés d'analyse réflexive. Actualisation du projet personnel de formation

#### FORMULES PÉDAGOGIQUES

Stage en milieu scolaire : vingt-six journées de stages consécutives sur sept semaines et deux journées flottantes au début du trimestre, séminaires, rencontres individuelles, observation et triade dans le milieu, réalisation du carnet de stage.

#### PRÉALABLE(S)

STG29023

#### FORMAT

Le cours stage STG39023 *Stage III: Interventions en classe*, s'adresse aux étudiantes et aux étudiants de troisième année du baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire. Il se déroule au trimestre d'hiver et s'étale sur 28 jours répartis de la façon suivante. Deux jours flottants avant la semaine de relâche (janvier, février); 5 jours consécutifs pendant 1 semaine après la semaine de relâche; 4 jours consécutifs la semaine suivante; par la suite 17 jours pendant 4 semaines.

Le cours-stage se déroule à la fois dans le milieu scolaire et à l'université. Les rencontres universitaires sont obligatoires. Celles-ci permettent aux stagiaires de planifier leur projet de stage et d'approfondir la thématique spécifique du stage III, soit l'adaptation de l'enseignement aux besoins et aux caractéristiques des élèves. Il y a quatre séminaires à l'université. Ces séminaires seront offerts selon les modalités précisées au plan de cours.

## DÉTAILS DES OBJECTIFS

Ce troisième stage a pour objectifs de développer chez les stagiaires des habiletés d'interventions dans une perspective d'adaptation aux besoins et aux caractéristiques des élèves (gestion des apprentissages, adaptation des interventions et de l'enseignement et gestion des comportements), d'approfondir leurs connaissances relatives à la réalité familiale et sociale des élèves, d'établir une relation professionnelle avec les élèves, les collègues et les parents, d'explicitier ses croyances, ses valeurs et ses conceptions éducatives et de poursuivre le développement de ses habiletés d'analyse réflexive. Cette expérience permet aux stagiaires d'observer et de mettre en pratique les acquisitions faites dans les cours suivis jusqu'à maintenant et d'échanger avec leur enseignante ou leur enseignant associé en vue de clarifier les liens entre les connaissances théoriques et la pratique éducative dans une classe.

Ce stage conduit les stagiaires à développer des habiletés, des connaissances et des attitudes facilitant l'intervention auprès de différents types d'élèves. Il contribue également à consolider les habiletés d'observation (prise d'information, consignation, interprétation) et d'intervention (démarche pédagogique et mode de fonctionnement de la classe). Le cheminement parcouru par les stagiaires durant ce stage doit les amener à développer des habiletés et des aptitudes propres au travail enseignant. Ces gestes professionnels proviennent du référentiel de compétences de la profession enseignante proposé par le MEQ (MEQ, 2020). Un guide d'évaluation fournit à cet effet des précisions pour clarifier le sens des compétences professionnelles que l'on s'attend à observer chez les stagiaires au terme du troisième stage.

## ACTIVITÉS DE FORMATION ET DÉROULEMENT DU STAGE

Les activités de formation sont préparées à l'université lors des rencontres prévues à l'horaire. Elles sont ensuite expérimentées dans le milieu scolaire avec la collaboration de l'enseignante ou de l'enseignant associé durant les vingt-huit (28) jours de présence en classe. L'intégration des connaissances est faite par les stagiaires dans leur carnet de stage, lors des rencontres qui se tiennent à l'université et lors des échanges avec leur enseignante ou leur enseignant associé.

Pendant la période intensive, au mois d'avril, l'enseignante ou l'enseignant partage graduellement sa classe avec la stagiaire ou le stagiaire, tout en gardant la responsabilité première des élèves. Les modalités de présence en classe (60 %) ou d'absence (40 %) de l'enseignante ou de l'enseignant de même que les modalités de la rétroaction à donner à la stagiaire ou au stagiaire sont établies conjointement.

Tout au long du stage, les stagiaires analysent leurs interventions et les données recueillies. Les activités de formation sont réalisées dans une dynamique action-réflexion de manière à ce qu'un retour réflexif sur l'expérience soit constant. La réflexion s'effectue en réalisant, entre autres, les activités suivantes :

- Retours réflexifs sur le thème de l'adaptation scolaire et sociale;
- Analyse de situations d'enseignement-apprentissage;
- Analyse du processus d'apprentissage de la profession;
- Échanges fréquents avec l'enseignante ou l'enseignant associé;
- Autoévaluation (Guide d'évaluation).

### **Le stage comporte trois étapes :**

1. Élaboration du projet de stage et planification du projet d'intervention;
2. Intégration progressive et connaissance du milieu;
3. Planification, interventions et prise en charge graduelle et continue de la classe.

## **PREMIÈRE ÉTAPE**

### **Élaboration du projet de stage et planification du projet d'intervention**

L'élaboration du projet de stage et la planification du projet d'intervention s'effectuent au cours des mois de janvier et février. Les stagiaires rédigent leurs projets en approfondissant les aspects suivants :

- Leurs attentes et leurs craintes au regard du troisième stage;
- Les objectifs de formation relatifs à l'adaptation scolaire, sociale et la différenciation (compétences visées, démarche pédagogique, interventions concernant la gestion des comportements, adaptation de l'enseignement aux besoins et aux caractéristiques des élèves, évaluation des apprentissages des élèves);
- La planification des activités d'observation;
- Les interventions liées à l'adaptation scolaire et sociale.

L'exercice de concevoir ces projets permet aux stagiaires de prendre une distance à l'égard des apprentissages réalisés jusqu'à maintenant et d'établir de nouveaux objectifs concernant l'expérience qu'elles ou ils s'approprient à vivre. Les projets sont présentés à la personne responsable du cours-stage (professeure, professeur, personne chargée de cours) et à l'enseignante ou à l'enseignant associé.

### **Objectifs de la première étape**

- Effectuer le bilan de ses compétences professionnelles en tenant compte des évaluations des stages précédents;
- Connaître le mode de fonctionnement de la classe mis en place par l'enseignante ou l'enseignant associé;
- Connaître les pratiques d'intégration pédagogique et sociale des élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage, de comportement ou un handicap;
- Déterminer des compétences à développer relatives à l'adaptation scolaire et sociale.

### **Activités de la première étape en vue d'atteindre les objectifs**

- Planifier et rédiger son projet de stage;
- S'approprier les objectifs du cours-stage (plan de cours) et définir ses objectifs personnels pour le stage (projet de stage);
- S'approprier les outils de travail (cahier d'accompagnement) afin de les utiliser de façon personnelle;
- Participer aux deux séminaires de stage;

- Échanger avec l'enseignante ou l'enseignant pour :
  - ✓ Préciser ses attentes et connaître celles de l'enseignante ou de l'enseignant;
  - ✓ S'entendre sur les objectifs du cours-stage et sur la façon de les atteindre;
  - ✓ Préciser le type de collaboration souhaitée et les modalités d'échange;
  - ✓ Recueillir des informations pertinentes relatives à l'intervention différenciée et à l'adaptation de l'enseignement;
  - ✓ Définir avec l'enseignante ou l'enseignant un projet d'intervention réaliste pour le contexte du stage visant un aspect de l'adaptation scolaire et sociale (gestion des apprentissages).
- Planifier le projet d'intervention;
- Amorcer l'élaboration du carnet de stage.

## **DEUXIÈME ÉTAPE**

### **Intégration graduelle et connaissance du milieu**

Pendant cette étape, les stagiaires s'intègrent progressivement au milieu de stage et prennent le temps de connaître les élèves ainsi que leurs besoins spécifiques. Cette étape est aussi le moment d'élaborer leur projet d'intervention et de s'engager dans tous les aspects de la tâche de l'enseignante ou de l'enseignant. Les stagiaires prennent ainsi en charge des routines, des activités de supervision des élèves et collaborent aux différents modes d'exploitation des activités pédagogiques. La participation des stagiaires comprend également la planification d'une situation d'enseignement-apprentissage.

### **Objectifs de la deuxième étape**

- S'intégrer au milieu de stage et développer un comportement professionnel approprié;
- Connaître les élèves de la classe (environnement, cheminement scolaire, estime de soi, compétence sociale, motivation, stratégies cognitives, apprentissages scolaires, etc.);
- Connaître les pratiques pédagogiques de l'enseignante ou de l'enseignant (planification, préparation, enseignement, évaluation) et autres tâches éducatives;
- Participer à la vie de la classe et de l'école : prendre des initiatives et collaborer au travail de l'enseignante ou de l'enseignant;
- Analyser ses interventions et la progression de ses apprentissages. Se réajuster.

### **Activités de la deuxième étape en vue d'atteindre les objectifs**

- S'approprier les objectifs de la deuxième étape (plan de cours);
- Participer au séminaire de stage;
- Établir des relations positives avec les membres du personnel de l'école et avec l'ensemble des élèves;
- Se procurer les documents concernant le mode de fonctionnement de l'école et en prendre connaissance attentivement;
- Participer aux activités de la classe et de l'école en collaborant au travail de l'enseignante ou de l'enseignant. Par exemple :

- ✓ collaborer aux activités entourant l'enseignement proprement dit : accueil, déplacements, installation au travail, récréation, etc.;
  - ✓ collaborer à différents modes d'exploitation des activités pédagogiques : soutien individuel, support au travail d'équipe, explication à des sous-groupes, etc.;
  - ✓ préparer et présenter des activités au groupe en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant : présentation du menu de la journée, explication des devoirs ou du plan de travail, dictée, causerie, mise en forme mathématique, etc.;
  - ✓ Inventorier les guides pédagogiques et le matériel didactique utilisé.
- Élaborer le projet d'intervention en classe;
  - Planifier, animer et évaluer une situation d'enseignement-apprentissage et la présenter par écrit;
  - Évaluer, de façon formative, avec l'enseignante ou l'enseignant, son cheminement en regard de la maîtrise des compétences professionnelles. Inviter l'enseignante ou l'enseignant à formuler un commentaire à la suite de l'évaluation;
  - Planifier, en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant, le calendrier des interventions de la troisième étape et les contenus qui seront abordés pendant la prise en charge continue;
  - Réaliser le carnet de stage au fur et à mesure du déroulement de l'étape. Inviter l'enseignante ou l'enseignant à en prendre connaissance.

## **TROISIÈME ÉTAPE**

### **Planification, interventions et prise en charge graduelle et continue de la classe**

Pendant cette étape, les stagiaires apprennent à planifier et à réaliser des interventions dans la classe. Ces interventions sont réalisées en étroite collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant et, en général, en sa présence.

Afin de permettre aux personnes stagiaires d'assumer seules la gestion du groupe, des activités sont cependant réalisées en l'absence de l'enseignante ou de l'enseignant (environ 40 %), dans un climat d'apprentissage et de rétroaction. L'accent est mis sur l'adaptation des interventions et de l'enseignement, ce qui veut dire que tant dans l'observation des élèves et de l'enseignante ou de l'enseignant associé que dans la préparation, la réalisation et l'évaluation des situations d'enseignement-apprentissage, une attention spécifique est apportée aux différentes façons d'ajuster les situations aux besoins des élèves.

La participation des stagiaires comprend également la planification d'au moins une\* situation d'enseignement-apprentissage et la planification de deux semaines en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant associé. Pendant la période intensive du stage, chaque semaine fait l'objet d'un retour sur l'expérience dans le carnet de stage. C'est au cours de cette étape que les stagiaires mettent en pratique leur projet d'intervention et en évaluent l'efficacité.

\*Selon le niveau de compétences des stagiaires, une deuxième situation d'enseignement apprentissage au cours de la troisième étape pourrait leur être demandée.

À la fin de la période intensive, les stagiaires, en collaboration avec leur enseignante ou leur enseignant associé, font le bilan du niveau de maîtrise des compétences professionnelles visées par le troisième stage et déterminent les défis pour le quatrième.

### **Objectifs de la troisième étape**

- Participer à la planification de l'enseignement;
- Préparer des interventions en classe et des situations d'enseignement-apprentissage;
- Assurer graduellement la conduite de la classe : gestion du groupe, gestion des comportements, maintien d'une atmosphère de travail agréable et propice aux apprentissages;
- Réaliser le projet d'intervention et évaluer l'efficacité de la démarche;
- Analyser ses interventions et la progression de ses apprentissages. Se réajuster.

### **Activités de la troisième étape en vue d'atteindre les objectifs**

- S'approprier les objectifs de la troisième étape (plan de cours);
- Collaborer au travail de planification et d'intervention de l'enseignante ou de l'enseignant;
- Poursuivre la mise en œuvre du projet d'intervention et évaluer la démarche;
- Réaliser des activités en présence de l'enseignante ou de l'enseignant et coévaluer, dans un climat d'apprentissage, les attitudes, la gestion et le déroulement de ces activités;
- Effectuer la planification de deux semaines en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant;
- Planifier, animer et évaluer au moins une situation d'enseignement-apprentissage, selon le niveau de compétences des stagiaires, et la présenter par écrit;
- Prendre la classe en main de façon continue pendant une semaine : assurer la conduite de la classe, les interventions pédagogiques proprement dites et les autres tâches éducatives;
- Évaluer, de façon sommative, avec l'enseignante ou l'enseignant, son cheminement en regard de la maîtrise des compétences professionnelles. Inviter l'enseignante ou l'enseignant à formuler un commentaire à la suite de l'évaluation;
- Participer à la rencontre tripartite et effectuer un bilan des journées de stage vécues.
- Participer au séminaire de stage;
- Réaliser le carnet de stage au fur et à mesure du déroulement de l'étape. Inviter l'enseignante ou l'enseignant à en prendre connaissance.

### **Prise en charge graduelle et continue**

La prise en charge est l'occasion pour les stagiaires d'assumer des responsabilités liées à la tâche d'enseignement. Elle contribue au développement des apprentissages des stagiaires et est essentielle à la réussite des stages. Pour permettre une prise en charge progressive et adaptée au développement et à la maîtrise des compétences professionnelles, elle est vécue en deux temps : la prise en charge graduelle et la prise en charge continue.

**La prise en charge graduelle** permet aux stagiaires de se familiariser avec les différentes composantes de la pratique éducative des enseignantes et des enseignants en assumant des activités d'enseignement et d'encadrement variées dans la classe. Au début du stage, ces interventions sont discontinues, puis, progressivement, elles sont vécues de façon continue (une période par jour, deux périodes par jour, une demi-journée, deux demi-journées, une journée complète, etc.). La prise en charge graduelle est préalable à la prise en charge continue et concerne les stages I, II, III et IV.

**La prise en charge continue** permet aux stagiaires de vivre la complexité de la tâche d'enseignement en assumant toutes les tâches et les responsabilités de l'enseignante ou de l'enseignant de façon continue. Les interventions sont préparées avec la collaboration de l'enseignante ou de l'enseignant associé (EA) qui garde toujours la responsabilité première de la classe. Elles sont réalisées en général en l'absence de l'EA, parfois en sa présence, dans un climat d'apprentissage et de rétroaction. On parle d'une prise en charge continue pour les stages III et IV.

**La prise en charge est accompagnée des activités de formation suivantes :**

**O**bservation en classe : elle comprend l'observation des approches de l'EA (mode de fonctionnement de la classe, planification, enseignement, adaptation, évaluation, etc.) et l'observation des élèves (caractéristiques, comportements, processus d'apprentissage, etc.);

**P**articipation en classe : elle comprend les routines, les surveillances, l'accueil des élèves, les déplacements et tout autre encadrement;

**E**xploration : elle comprend l'exploration des différentes facettes de la profession dans la classe (matériel didactique et pédagogique, TICE, outils de gestion de classe, organisation de la classe, etc.) et dans l'école (projet éducatif, règlements, réunions diverses, coopération et collaboration entre les collègues, rôle et responsabilités de la direction, personnel enseignant et non enseignant, participation des parents, etc.);

**R**éflexion : elle comprend les retours réflexifs quotidiens ou hebdomadaires sur les thèmes explorés et sur l'expérience, l'analyse des situations d'enseignement-apprentissage, l'analyse du processus d'apprentissage de la profession et le bilan de stage (activités réalisées, forces et défis);

À cela s'ajoutent les activités suivantes :

- **Activité - intervention** : il s'agit d'une intervention auprès des élèves réalisée par les stagiaires (dictée, jogging mathématique, causerie, correction individuelle, collective ou en sous-groupe, lecture d'une histoire, accompagnement et surveillance à la bibliothèque, etc.)
- **Situation d'enseignement-apprentissage** : il s'agit d'une activité planifiée en respectant les composantes d'une activité d'enseignement (description sommaire de l'activité, intentions pédagogiques, démarche pédagogique, mode de fonctionnement de la classe, adaptation de l'enseignement, évaluation des apprentissages des élèves et de l'enseignement), réalisée et évaluée par les stagiaires.

## Format du stage : prise en charge pour le stage III (28 jours)

Format du stage	Prise en charge <u>gradu</u> elle et <u>contin</u> ue et activités de formation
Avant le début du stage (2 jours flottants)	Présentation, <b>O</b> bservation, <b>P</b> articipation, <b>E</b> xploration, <b>R</b> éflexion ( <b>O, P, E, R</b> )
1 <sup>re</sup> semaine (3 jrs)	<b>(O, P, E, R)</b> et au moins 1 activité - intervention pour la semaine
2 <sup>e</sup> semaine (5 jrs)	1 activité - intervention par jour et ( <b>O, P, E, R</b> )
3 <sup>e</sup> semaine (4 jrs)	3 demi-journées et ( <b>O, P, E, R</b> )
4 <sup>e</sup> semaine (5 jrs)	3 demi-journées, 1 journée complète et ( <b>O, P, E, R</b> )
5 <sup>e</sup> semaine (5 jrs)	2 demi-journées et deux journées complètes de prise en charge et ( <b>O, P, E, R</b> )
6 <sup>e</sup> semaine (5 jrs)	5 journées complètes de prise en charge continue et clôture du stage *

\* La prise en charge continue s’amorce au cours de la 5<sup>e</sup> semaine.

En ce qui a trait aux situations d’enseignement-apprentissage, la personne stagiaire et l’EA déterminent les périodes où celles-ci seront réalisées.

**Pour respecter le nombre de journées de présence dans le milieu de stage, les stagiaires devront reprendre chaque jour d’absence ainsi que les congés du préscolaire.**

## Résumé

- ❑ Quatre (4) séminaires obligatoires (l’absence à un séminaire entraîne la perte d’un intervalle sauf pour des raisons jugées majeures et justifiables) dont :
  - un avant la première journée de présence en classe;
  - un après les 28 journées de présence en classe.
- ❑ Vingt-huit (28) jours de présence dans le milieu de stage dont 26 jours consécutifs;
- ❑ Une rencontre avec les EA pour échanger sur le déroulement du stage, les productions et les exigences du stage (personne responsable du cours-stage et enseignants associés);
- ❑ Au moins une rencontre en **dyade** à l’université (professeur et stagiaire);
- ❑ Prévoir au moins **une visite** de la personne responsable du cours dans le milieu de stage comprenant l’observation d’une situation d’enseignement-apprentissage animée par les stagiaires. Lors de cette visite, tenir une rencontre-synthèse en **triade** afin que les stagiaires réalisent un bilan des journées de stage;
- ❑ Pendant le déroulement du stage :
  - présence de l’EA à 60 %;
  - prise en charge par les stagiaires en l’absence de l’EA de 40 %.

## Productions réalisées par les stagiaires<sup>19</sup>

- Projet de stage et bilan des stages précédents;
- Guides d'évaluation des stages I et II incluant les commentaires de l'EA;
- Lettre aux parents;
- Planification, élaboration, réalisation et évaluation **d'un projet d'intervention**;
- Profil des élèves de la classe** (prendre des notes pour objectiver le jugement, donner des pistes pour l'intervention, donner aux élèves une rétroaction mieux fondée, évaluer et adapter vos interventions, communiquer plus clairement avec les parents et les autres professionnels de l'école);
- Planification, réalisation et évaluation d'au moins **deux situations d'enseignement-apprentissage**;
- Planification de **deux semaines** par les stagiaires en collaboration avec l'EA;
- Deux** analyses réflexives (en suivant la démarche proposée);
- Agir professionnel : observation, participation, exploration, réflexion (bilan de stage);
- Accent mis sur l'adaptation scolaire et sociale** (détecter les besoins spécifiques des élèves, favoriser l'intégration, différencier l'enseignement et les interventions, prévenir les difficultés d'apprentissage et troubles de comportement);
- Autoévaluations formative et sommative (Guide d'évaluation) et commentaires de l'EA.

## Échelle d'appréciation

	Pour le niveau où la stagiaire ou le stagiaire est rendu...
<b>Excellent</b> (A+, A, A-)	L'ensemble de son travail est <b>remarquable</b> . L'organisation des activités de formation est excellente de même que la démarche d'analyse réflexive et l'engagement dans le processus d'apprentissage de la profession. Un <b>excellent niveau de maîtrise</b> des compétences a pu être observé.
<b>Très bien</b> (B+, B, B-)	L'ensemble de son travail <b>est conforme aux exigences du stage</b> . L'organisation des activités de formation est adéquate, de même que la démarche d'analyse réflexive et l'engagement dans le processus d'apprentissage de la profession. Un <b>très bon niveau de maîtrise</b> des compétences a pu être observé, même s'il y a quelques ajustements à réaliser.
<b>Bien</b> (C+, C, C-)	L'ensemble de son travail <b>est bon</b> . Toutefois, <b>des compétences essentielles</b> à la pratique enseignante <b>sont à travailler</b> . Le niveau de maîtrise est acceptable.
<b>Faible</b> (D+, D)	L'ensemble de son travail <b>est faible</b> . Le <b>niveau de maîtrise</b> des compétences que l'on s'attend à observer au terme du stage <b>est minimalement atteint</b> . Il y a beaucoup de lacunes.
<b>Échec</b> (E)	L'ensemble de son travail <b>est insatisfaisant</b> , les productions sont incomplètes ou inconsistantes. La plupart des compétences essentielles à la pratique enseignante sont à travailler. Le <b>niveau de maîtrise</b> des compétences que l'on s'attend à observer au terme du stage <b>n'est pas atteint</b> .

**Important :** La qualité de la **langue écrite** est évaluée dans toutes les productions, et ce, jusqu'à concurrence de 20 % de la note globale du stage.

<sup>19</sup> La description des travaux attendus est sujette à de légères modifications.

**Stage III – STG 390 23 - Interventions en classe**  
**Calendrier du trimestre d'hiver 2024**

28 jours obligatoires – 2 journées flottantes (janvier-février) et 26 jours (mars-avril)  
 Prévoir 2 journées flottantes entre le 22 janvier et le 23 février (avant la relâche)

Étape 1 – Élaboration du projet de stage et du projet d'intervention					
Mois	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Janvier	8 Début du trimestre	9	10	11	12
	15	16	17	18	19 * Séminaire 1, UQAR
	22	23	24	25	26
Février	29	30	31	1	2
	5	6	7	8	9 * Séminaire 2, UQAR
	12	13	14	15	16

Étape 2 – Intégration progressive et connaissance du milieu					
Mois	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Février	19	20	21	22	23
Mars	26	27	28	29	1
	4 ✍	5 ✍	6 ✍	7 ✍	8 ✍
	11	12	13	14	15 * Séminaire 3, FD
	18	19	20	21	22

Étape 3 – Planification, interventions et prise en charge graduelle et <u>continue</u> de la classe					
Mois	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Avril	25	26	27	28	29 Congé
	1 Congé	2	3	4	5
	8	9	10	11 Prise en charge	12 Prise en charge
	15 Prise en charge	16 Prise en charge	17 Prise en charge	18 Prise en charge	19 Prise en charge
	22	23	24	25	26 * Séminaire 4, UQAR Fin du trimestre

Légende : ✍ : semaine de lecture (UQAR) – semaine de relâche (école) À vérifier selon les centres de services scolaires.  
 □ Stage dans le milieu scolaire

**SCE11423 Projet d'intervention hors Québec  
(Stage optionnel - Trimestre 6)**



## DESCRIPTION PROJET D'INTERVENTION HORS QUÉBEC

### SCE11423 Projet d'intervention hors Québec (6 crédits)

Cours optionnel de 28 à 40 jours

#### OBJECTIF

S'intégrer dans un milieu culturel et éducatif hors Québec et participer à l'intervention pédagogique.

#### CONTENU

Familiarisation aux réalités sociales et géopolitiques par immersion dans une province ou un pays d'accueil. Exploration du système d'éducation de la province ou du pays d'accueil : structures, organisation de l'enseignement, régime pédagogique, programmes d'études. Familiarisation avec les politiques des organismes partenaires et avec les aspects touchant la préparation technique d'un séjour en coopération hors Québec. Exploration progressive des différentes composantes de la réalité du milieu scolaire d'accueil. Observation du processus d'enseignement-apprentissage par la participation à la vie de la classe et par l'analyse réflexive. Interventions progressives en collaboration avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé et menant à une prise en charge continue de la classe. Réalisation d'activités de planification, d'interaction et d'évaluation des apprentissages. Développement des habiletés de gestion des apprentissages dans une perspective d'adaptation aux besoins des élèves. Établissement d'une relation professionnelle avec les élèves. Résolution des problèmes pratiques rencontrés dans la gestion de classe. Retour réflexif sur l'expérience vécue en stage et bilan de l'acquisition des compétences professionnelles visées par l'intervention hors Québec.

#### FORMULES PÉDAGOGIQUES

Élaboration d'un projet de stage d'intervention, séminaires de préparation, supervision individuelle et en groupe, échanges télématiques, visite dans le milieu de stage, rapport, séminaire synthèse.

#### OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

La revue *Le français dans le monde* [En ligne],[<http://www.fdlm.org/>]

ACELF. *Association canadienne d'éducation de langue française*. [En ligne], [[www.acef.ca](http://www.acef.ca)]

#### COMPÉTENCES ET COMPOSANTES DÉVELOPPÉES

Les douze compétences.

## **COURS PRÉALABLES**

Cours stage STG29023 *Stage II : Initiation à l'intervention en classe*, tous les cours des trimestres 1 à 5 prévus au plan de formation ainsi que le test de compétences en français.

## **FORMAT**

Le projet d'intervention hors Québec (SCE11423) est un cours optionnel de six crédits réalisé par des étudiantes et des étudiants qui sont à leur troisième année d'études. Le cours est un stage intensif qui s'échelonne sur une période de huit semaines (mars et avril) à l'extérieur du Québec dans une communauté ou un pays francophone.

## **DÉTAIL DES OBJECTIFS**

Les objectifs de ce troisième stage sont de :

- Favoriser la familiarisation et l'intégration des étudiantes et des étudiants dans un milieu culturel et éducatif francophone hors Québec;
- Connaître et explorer progressivement les différentes composantes de la réalité d'un milieu scolaire hors Québec;
- Découvrir les caractéristiques d'un contexte scolaire hors Québec et les diverses facettes du rôle de l'enseignant;
- S'initier, en collaboration avec un enseignant expérimenté, à la réalité de l'enseignement et de l'apprentissage dans un contexte différent du système scolaire québécois;
- Développer des compétences professionnelles d'intervention en milieu interculturel qui favorisent l'apprentissage chez les élèves;
- Promouvoir la langue et la culture d'expression française;
- Développer une attitude d'ouverture et de rapprochement avec des cultures différentes;
- Développer le sens de l'autonomie, des responsabilités et de l'adaptabilité aux changements;
- Partager des expériences et des innovations réussies avec les différents partenaires.

## **ACTIVITÉS DE FORMATION**

### **Préparation du stage**

La préparation du stage commence au début du trimestre d'hiver et se termine à la fin du mois de février, c'est-à-dire juste avant le départ des stagiaires pour leur milieu de stage.

Les séminaires de préparation portent sur les volets suivants : l'enseignement du français en milieu minoritaire ou en contexte francophone hors Québec, le projet de stage, les modalités d'évaluation et la préparation technique du séjour.

## **Familiarisation et exploration**

La phase de familiarisation et d'exploration s'étale sur une période de deux semaines au cours desquelles les stagiaires, avec l'aide de l'enseignante associée ou de l'enseignant associé, de la direction et des membres de l'équipe pédagogique réalisent plusieurs activités d'exploration, de participation et de réflexion. Ces différentes activités de formation doivent amener les stagiaires à comprendre la dynamique de l'école et de la classe.

Au terme de la phase de familiarisation, les stagiaires dressent un portrait de leur école et de leur classe. Pour leur part, la direction d'école et les enseignantes associées et les enseignants associés auront à attester des démarches suivies par les stagiaires pour prendre contact avec les personnes du milieu et s'intégrer à l'école et à la classe.

## **Intervention en classe**

La stagiaire ou le stagiaire s'engage graduellement dans tous les aspects de la tâche de l'enseignante ou de l'enseignant et prend ainsi en charge des séquences d'activités variées (accueil des élèves, routines, planification et réalisation d'activités d'enseignement, correction individuelle, collective ou en sous-groupe, gestion de la classe, évaluation des apprentissages, surveillances, déplacements et tout autre encadrement).

L'enseignante associée ou l'enseignant associé prévoit des moments d'absence en classe qui permettent à la stagiaire ou au stagiaire d'assumer seul la gestion du groupe et le contenu à enseigner. Ces moments de prise en charge permettent de vivre la complexité de la tâche d'enseignement en assumant toutes les responsabilités de façon continue. Pour favoriser un climat d'apprentissage et de rétroaction, la présence de l'enseignante associée ou de l'enseignant associé est toutefois nécessaire et doit correspondre à 65 %.

La phase d'intervention comprend également la planification d'au moins trois situations d'enseignement-apprentissage et la planification de deux semaines consécutives en collaboration avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé qui garde toujours la responsabilité première de la classe. Divers scénarios peuvent être retenus pour partager la responsabilité de l'enseignement :

1. Intervention dans une discipline principale (français et mathématique);
2. Partage de périodes d'enseignement avec l'enseignante ou l'enseignant associé sur une base temporelle (ex. : les premières activités en matinée ou celles de l'après-midi).

## Format du stage : prise en charge pour le projet d'intervention hors Québec (de 28 à 40 jours)

Format du stage	Prise en charge <u>graduelle</u> et <u>continue</u> et activités de formation
Deux premières semaines de stage	Observation et participation graduelle à la vie de la classe
3 <sup>e</sup> semaine	1 activité – intervention par jour
4 <sup>e</sup> semaine	2 activités – interventions par jour
5 <sup>e</sup> semaine	Réalisation du projet d'intervention (2 activités par jour)
6 <sup>e</sup> semaine	Réalisation du projet d'intervention (5 demi-journées)
7 <sup>e</sup> semaine	Prise en charge continue de la classe (5 journées complètes)
8 <sup>e</sup> semaine	Bilan et synthèse du stage

### Résumé

- Quatre séminaires avant le départ en stage;
- Au moins 28 jours de présence dans le milieu de stage, préférablement 40 jours;
- Avant le début du stage, effectuer une prise de contact avec les EA pour échanger sur le déroulement du stage, les productions et les exigences du stage;
- Prévoir au moins **une visite** de la personne responsable du cours dans le milieu de stage comprenant l'observation d'une situation d'enseignement-apprentissage animée par les stagiaires. Lors de cette visite, tenir une rencontre-synthèse en **triade** permettant au stagiaire de réaliser une synthèse de leur stage.

### Productions réalisées par les stagiaires<sup>20</sup>

- Projet de stage;
- Planification, élaboration, réalisation et évaluation d'un projet d'intervention;
- Planification, réalisation et évaluation de **cinq situations** d'enseignement-apprentissage;
- Planification d'une semaine par les stagiaires en collaboration avec l'EA;
- Prise en charge continue d'une semaine;
- Une analyse réflexive par semaine** (en suivant la démarche proposée);
- Autoévaluation (Guide d'évaluation).

<sup>20</sup> La description des travaux attendus est sujette à de légères modifications

### Exemple de calendrier – Hiver 2023

#### SCE 114 23 – Projet d'intervention hors Québec 28 jours (février-mars-avril)

Étape 1 – Élaboration du projet de stage et du projet d'intervention					
Mois	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
JANVIER	2	3	4	5	6
	9 Début du trimestre	10	11	12	13 *
	16	17	18	19	20
	23	24	25	26	27 *
FÉVRIER	30	31	1	2	3
	6	7	8	9	10 *
	13	14	15	16	17 *

Étape 2 – Intégration progressive et connaissance du milieu					
Mois	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
FÉVRIER	20	21	22	23	24
MARS	27	28	1	2	3
	6	7	8	9	10
	13	14	15	16	17
	20	21	22	23	24

Étape 3 – Planifications, interventions et prise en charge graduelle et continue de la classe					
Mois	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
MARS	27 ✍	28 ✍	29 ✍	30 ✍	31 ✍
AVRIL	3	4	5	6	7 Congé
	10 Congé	11	12	13	14
	17	18	19	20	21
	24	25	26	27	28 Fin du trimestre

**Légende :**

Rencontre universitaire : \* (Les dates des séminaires peuvent varier selon les groupes, toutefois les séminaires se déroulent obligatoirement le vendredi de jour en dehors d'une journée de stage.)

Stage dans le milieu scolaire :  (À ajuster selon la semaine de lecture du conseil scolaire)

Période de lecture : ✍

## STG49023 Stage IV

### Prise en charge de la classe



## DESCRIPTION STAGE IV

### STG49023 Prise en charge de la classe (15 crédits)

#### OBJECTIF

Maîtriser les compétences nécessaires à la prise en charge continue d'une classe; personnaliser sa pratique professionnelle; objectiver son expérience d'intervention en classe.

#### CONTENU

Intégration au contexte de la classe et de l'école. Prise en charge graduelle et continue de la classe; personnalisation et adaptation de ses interventions. Collaboration à la planification et à la supervision d'un mode de fonctionnement du groupe-classe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves. Planification à court, moyen et long terme des interventions pédagogiques en fonction des besoins répertoriés chez les élèves. Conception, pilotage et évaluation d'activités d'enseignement-apprentissage variées permettant aux élèves de développer les compétences visées par le programme de formation. Évaluation de la progression des apprentissages. Collaboration à la conception et à la mise en œuvre de plans d'interventions. Coopération avec l'équipe-école et communication avec les parents. Soutien du plaisir d'apprendre chez les élèves. Analyse critique de sa pratique professionnelle et justification de ses actions par l'utilisation d'arguments fondés. Approfondissement des habiletés d'analyse réflexive.

#### FORMULES PÉDAGOGIQUES

Stage continu en milieu scolaire, de la rentrée scolaire, en août, jusqu'aux vacances des Fêtes, séminaires, rencontres individuelles, observation et triade dans le milieu, réalisation du carnet de stage.

#### Préalable(s)

Pour s'inscrire au cours-stage STG 490 23, l'étudiante et l'étudiant doit avoir réussi tous les cours des trimestres 1 à 7 prévus à son plan de formation.

#### FORMAT

Le cours-stage STG49023 *Stage IV : Prise en charge de la classe*, se déroule au septième trimestre du programme sur une période de quatre mois. Les stagiaires amorcent le stage à la fin du mois d'août et le terminent en décembre avec le congé des Fêtes. Le stage commence avec l'entrée au travail des enseignantes et des enseignants. Les stagiaires doivent prendre contact avec l'école au début du mois d'août afin de s'informer des modalités de cette entrée. Les journées pédagogiques précédant la rentrée scolaire des élèves font partie du stage. Les stagiaires profitent de ces journées pour accompagner et aider leur enseignante ou leur enseignant associé dans toutes les activités préparatoires à la rentrée : rencontres du personnel, planification, préparation de l'accueil des élèves, etc.

Organisée par la personne responsable du cours-stage (professeure, professeur, chargée ou chargé de cours), **une journée de séminaire obligatoire, en présence sur le campus, précède la première journée de stage dans le milieu scolaire**. Les étudiantes et les étudiants peuvent alors prendre connaissance du plan de cours et des objectifs spécifiques du cours-stage. Par la suite, il y a trois séminaires obligatoires qui se donneront en cours de stage. Ces séminaires seront offerts selon des modalités précisées au plan de cours.

Au trimestre précédent le stage IV, dès que le lieu de stage est connu, les stagiaires doivent prévoir une rencontre formelle avec leur enseignante ou leur enseignant associé. Cette rencontre a pour but de créer

un premier contact et d'échanger des informations qui pourront être utiles à la préparation du stage : attentes mutuelles, objectifs globaux du stage, matériel didactique, etc. La rencontre permet également aux deux personnes de vérifier si elles ont les affinités nécessaires à la poursuite de la démarche du stage long.

## **DÉTAILS DES OBJECTIFS**

Le stage de longue durée en milieu scolaire est un moment privilégié de la formation initiale où les stagiaires peuvent développer et consolider leurs habiletés pratiques tout en intégrant les connaissances, les attitudes et les savoir-faire acquis dans l'ensemble des cours déjà suivis. Plus particulièrement, le stage IV s'insère dans le continuum du programme de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire et conduit les étudiantes et les étudiants à poursuivre le développement et la maîtrise des compétences nécessaires à la prise en charge continue d'une classe. Les objectifs généraux du stage sont les suivants :

- S'intégrer au milieu scolaire et expérimenter l'ensemble des responsabilités de la tâche enseignante;
- Planifier, réaliser et évaluer des interventions pédagogiques en s'assurant de créer des liens significatifs entre les contenus disciplinaires et les élèves;
- Élaborer et mettre en pratique une approche pédagogique personnelle;
- S'inscrire dans une démarche d'analyse réflexive de la pratique professionnelle.

### **Le stage comporte trois étapes :**

1. Connaissance du milieu, intégration et participation, d'une durée d'environ quatre semaines;
2. Participation graduelle dans la planification et l'intervention, d'une durée d'environ six semaines;
3. Prise en charge de la classe, d'une durée d'environ sept semaines. La dernière semaine de cette étape permet à l'enseignante ou à l'enseignant de reprendre la charge de sa classe, la stagiaire ou le stagiaire continuant d'assumer un rôle de collaboration.

## **PREMIÈRE ÉTAPE**

### **Connaissance du milieu, intégration et participation**

#### **Objectifs de la première étape**

- S'intégrer au milieu de stage, se faire connaître et prendre une place comme stagiaire dans l'école. Établir des relations interpersonnelles adéquates avec l'enseignante ou l'enseignant, avec les élèves, avec le personnel de l'école et avec les parents, s'il y a lieu. Développer un comportement professionnel approprié;
- Connaître les élèves de la classe (environnement, cheminement scolaire, estime de soi, compétence sociale, motivation, stratégies cognitives, apprentissages scolaires, etc.);

- Connaître les pratiques pédagogiques de la classe : conduite de la classe, intervention pédagogique proprement dite (planification, réalisation, évaluation), évaluation des apprentissages des élèves et autres tâches éducatives;
- Connaître le milieu de stage dans son ensemble et se situer dans l'organisation scolaire;
- Participer à la vie de la classe et de l'école : prendre des initiatives et collaborer progressivement au travail de l'enseignante ou de l'enseignant;
- Se connaître comme future enseignante ou comme futur enseignant. Analyser ses interventions et la progression de ses apprentissages. Se réajuster.

### **Activités de la première étape**

- Préciser sa conception de la profession enseignante et des rôles de l'enseignante ou de l'enseignant au préscolaire et au primaire. Déterminer et rédiger son projet de stage;
- S'approprier les objectifs du cours-stage (plan de cours) et définir ses objectifs personnels pour la première étape;
- S'approprier les outils de travail (cahier d'accompagnement) afin de les utiliser de façon personnelle;
- Rencontrer la direction de l'école pour échanger sur le mode de fonctionnement de l'école et sur ses propres objectifs de stage. Se procurer, si possible, les documents concernant la vie de l'école;
- Échanger avec l'enseignante ou l'enseignant pour :
  - ✓ préciser ses attentes comme stagiaires, connaître les attentes de l'enseignante ou de l'enseignant;
  - ✓ connaître les diverses composantes de la tâche professionnelle de l'enseignante ou de l'enseignant;
  - ✓ s'entendre sur les objectifs du cours-stage et sur la façon de les atteindre;
  - ✓ connaître l'orientation pédagogique générale de l'année et la planification de l'étape;
  - ✓ préciser le type de collaboration souhaitée et attendue;
  - ✓ préciser les modalités d'échange (à quel moment? combien de temps? quels thèmes aborder?);
  - ✓ recueillir les informations pertinentes pour l'intervention et apprendre de l'expérience de l'enseignante ou de l'enseignant tout au long de l'étape.
- Établir des relations positives avec les membres du personnel de l'école et avec l'ensemble des élèves;
- Être présente ou présent à l'école selon l'horaire de l'école. Se considérer comme soumise ou soumis au régime de l'école comme les autres enseignantes et enseignants;
- Planifier les observations à faire et les données à recueillir pour connaître les élèves, les pratiques pédagogiques, le milieu de stage et sa propre pratique comme stagiaire. Noter au fur et à mesure les observations et en faire ressortir ce qui est pertinent pour l'intervention. Recueillir les données et les organiser dans son carnet de stage;
- Participer aux activités de la classe et de l'école en collaborant progressivement au travail de l'enseignante ou de l'enseignant. Voici quelques suggestions:

- ✓ participer à la planification de l'étape, à la préparation de la rentrée et à la planification des activités de chaque semaine;
  - ✓ collaborer aux activités entourant l'enseignement proprement dit : accueil, déplacements, installation au travail, récréation;
  - ✓ collaborer à différents modes d'exploitation des activités pédagogiques : soutien individuel, support au travail d'équipe, explication à des sous-groupes;
  - ✓ s'approprier le programme de formation, inventorier les guides pédagogiques et le matériel didactique utilisé;
  - ✓ préparer et présenter des activités au groupe en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant (ex. présentation du menu de la journée, explication des devoirs ou du plan de travail, dictée, causerie, mise en forme mathématique, etc.);
  - ✓ assumer l'encadrement d'activités de gestion entourant l'enseignement : déplacement, accueil, installation au travail, rangement;
  - ✓ après entente avec l'enseignante ou l'enseignant, préparer et réaliser une situation d'enseignement-apprentissage en assumant l'animation et la gestion de la classe;
- Participer aux activités du milieu de stage : assister à diverses réunions qui se tiennent à l'école ou dans le milieu scolaire (réunions pédagogiques, réunions syndicales, rencontres de parents, etc.);
  - Réaliser, deux fois au cours de cette étape, un reflet sur sa pratique, ses apprentissages ou son cheminement professionnel;
  - Évaluer, de façon formative, avec l'enseignante ou l'enseignant, son cheminement en regard de la maîtrise des compétences professionnelles. Inviter l'enseignante ou l'enseignant à formuler un court commentaire à la suite de l'évaluation;
  - Préparer, en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant, le plan de la deuxième étape;
  - Participer aux rencontres tripartites (enseignante ou enseignant, stagiaire, professeure ou professeur) et aux séminaires de stage;
  - Compléter le carnet de stage au fur et à mesure du déroulement de l'étape. Inviter l'enseignante ou l'enseignant à en prendre connaissance.

1 <sup>ère</sup> semaine	Observation et participation graduelle à la vie de la classe
2 <sup>e</sup> semaine	Observation et participation graduelle à la vie de la classe
3 <sup>e</sup> semaine	Observation et participation graduelle à la vie de la classe
4 <sup>e</sup> semaine	Observation et participation graduelle à la vie de la classe

## **DEUXIÈME ÉTAPE**

### **Participation graduelle dans la planification et l'intervention**

Pendant cette étape, à partir des connaissances acquises à l'université et dans les milieux de stage, l'étudiante ou l'étudiant apprend à planifier et à réaliser des interventions dans la classe. Ces interventions sont réalisées en étroite collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant et avec les autres intervenantes et intervenants du milieu de stage. Les interventions sont discontinues; elles peuvent être faites en présence de l'enseignante ou de l'enseignant ou en son absence; elles touchent l'ensemble des contenus abordés en classe (français, mathématique, etc.) et tous les aspects du fonctionnement de la classe (entrée et sortie des élèves, travail en atelier, répartition du travail, évaluation du déroulement d'une activité, discussion à propos d'un conflit, etc.).

L'enseignante ou l'enseignant partage graduellement sa classe avec la stagiaire ou le stagiaire, tout en gardant la responsabilité première des élèves. Les modalités de présence ou d'absence de l'enseignante ou de l'enseignant en classe de même que les modalités de la rétroaction à donner à la stagiaire ou au stagiaire sont établies conjointement.

### **Objectifs de la deuxième étape**

- S'engager dans la planification de l'enseignement;
- Préparer des interventions en classe et des activités d'enseignement;
- Assurer graduellement la conduite de la classe : gestion du groupe (consignes, règles de vie...), gestion des comportements, maintien d'une atmosphère de travail agréable;
- Réaliser des interventions pédagogiques proprement dites. Mettre en œuvre la démarche d'apprentissage avec les élèves;
- Participer à l'ensemble des tâches éducatives : activités connexes à l'enseignement, relations avec les parents des élèves, etc.;
- Évaluer les apprentissages des élèves;
- Analyser sa pratique : évaluer son action pédagogique et se réajuster.

### **Activités de la deuxième étape**

- S'approprier les objectifs de la deuxième étape (plan de cours et cahier d'accompagnement). Définir ses objectifs personnels pour la deuxième étape et les principes pédagogiques à la base de ses interventions;
- Définir les principes pédagogiques à la base de ses interventions (amorce du credo pédagogique);
- Collaborer au travail d'intervention de l'enseignante ou de l'enseignant et poursuivre les activités de connaissance du milieu;
- Revoir, en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant, la planification du partage graduel des interventions dans tous les aspects du fonctionnement de la classe. Les interventions sont faites de façon progressive : quelques interventions au début de l'étape, des demi-journées, puis des journées consécutives à la fin. Elles sont réalisées en présence de l'enseignante ou de l'enseignant ou en son absence, dans une perspective d'apprentissage et de rétroaction;

- Préparer les situations d'apprentissage planifiées et les présenter à l'enseignante ou à l'enseignant. Préparer des moyens d'évaluer ses interventions : observations, grilles, enregistrement, etc. Présenter par écrit la préparation de deux situations d'enseignement-apprentissage;
- Réaliser des activités en présence de l'enseignante ou de l'enseignant et coévaluer, dans un climat d'apprentissage, les attitudes, la gestion et le déroulement de ces activités;
- Réaliser des activités en l'absence de l'enseignante ou de l'enseignant et les commenter avec son aide à partir des moyens d'évaluation prévus. À l'aide de ses observations et de l'objectivation faite pendant et après les activités, évaluer les apprentissages réalisés par les élèves et en discuter avec l'enseignante ou l'enseignant;
- Réaliser individuellement la planification d'une semaine et en discuter avec l'enseignante ou l'enseignant;
- Réaliser, trois fois au cours de cette étape, un reflet sur sa pratique, ses apprentissages ou son cheminement;
- Réaliser, une fois au cours de cette étape, une analyse réflexive de sa pratique portant sur une situation vécue;
- Effectuer les ajouts nécessaires au profil de l'école et de la classe et assurer un suivi au regard du profil des élèves;
- Évaluer, de façon formative, avec l'enseignante ou l'enseignant, son cheminement en regard de la maîtrise des compétences professionnelles. Inviter l'enseignante ou l'enseignant à formuler un court commentaire après l'évaluation;
- Participer aux rencontres tripartites et au séminaire de stage;
- Préparer, en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant, le plan de la troisième étape;
- Compléter le carnet de stage au fur et à mesure du déroulement de l'étape. Inviter l'enseignante ou l'enseignant à en prendre connaissance.

## **Prise en charge graduelle pour la deuxième étape du stage**

**Prise en charge graduelle lors de la deuxième étape du stage (exigences minimales)  
(En plus des routines, des surveillances et de tout autre encadrement)**

5 <sup>e</sup> semaine	Une activité par jour
6 <sup>e</sup> semaine	Deux activités par jour (am et pm)
7 <sup>e</sup> semaine	Deux activités par jour (parfois consécutives)
8 <sup>e</sup> semaine	Demi-journées et journées complètes
9 <sup>e</sup> semaine	Demi-journées et journées compètes (parfois consécutives)
10 <sup>e</sup> semaine	

## TROISIÈME ÉTAPE

### Prise en charge de la classe

Dans cette étape, la stagiaire ou le stagiaire prend en charge le groupe-classe, personnalise ses approches pédagogiques et analyse la qualité de ses interventions. Celles-ci sont continues et sont préparées avec la collaboration de l'enseignante ou de l'enseignant qui garde la responsabilité première de sa classe. Elles sont réalisées en général en l'absence de l'enseignante ou de l'enseignant, parfois en sa présence (environ 20 % de la période de prise en charge), dans un climat d'apprentissage et de rétroaction.

### Objectifs de la troisième étape

- Poursuivre le développement d'une approche pédagogique personnelle;
- Planifier à long terme la prise en charge de la classe;
- Planifier à court terme les situations d'apprentissage quotidiennes;
- Intervenir de façon continue auprès de la classe : conduite de la classe, interventions pédagogiques, autres tâches éducatives, évaluation des apprentissages des élèves;
- Analyser sa pratique : évaluer son action pédagogique et se réajuster.

### Activités de la troisième étape

- S'approprier les objectifs de la troisième étape (plan de cours et cahier d'accompagnement). Définir ses objectifs personnels de prise en charge de la classe. Revoir les principes à la base de son action pédagogique (credo pédagogique à finaliser);
- Se réserver du temps pour des échanges avec l'enseignante ou l'enseignant concernant la planification, la réalisation et l'évaluation de ses interventions;
- Planifier à long terme l'organisation des situations de la période de prise en charge :
  - ✓ prendre connaissance des compétences à développer;
  - ✓ inventorier le matériel et les ressources disponibles à l'école; faire des réservations de matériel ou de local, si nécessaire;
  - ✓ discuter avec l'enseignante ou l'enseignant de la façon dont on souhaite conduire la classe pendant la prise en charge : gestion du groupe et des comportements, climat;
  - ✓ penser à des possibilités de projets à réaliser.
- Planifier à court terme les situations d'apprentissage : préparer un plan de travail hebdomadaire et les activités quotidiennes et en discuter avec l'enseignante ou l'enseignant;
- Préparer et présenter par écrit une situation d'enseignement-apprentissage selon l'évaluation du niveau de compétences de la ou du stagiaire au regard des planifications antérieures;
- Prendre la classe en main de façon continue : assurer la conduite de la classe, les interventions pédagogiques proprement dites et les autres tâches éducatives;
- À l'aide de ses observations et de l'objectivation faite pendant et après les activités, évaluer les apprentissages réalisés par les élèves et en discuter avec l'enseignante ou l'enseignant. S'il y a lieu, noter les résultats sur la fiche de l'élève, dans le bulletin, etc.;

- Préparer et mettre en pratique des moyens d'évaluer ses interventions : grilles, enregistrements, observations, évaluation faite par les élèves, etc. Obtenir une rétroaction de l'enseignante ou de l'enseignant;
- Réaliser, une fois au cours de cette étape, une analyse réflexive de sa pratique portant sur une situation vécue;
- Assurer un suivi au regard du profil des élèves;
- Évaluer, de façon formative, avec l'enseignante ou l'enseignant, son cheminement en regard de la maîtrise des compétences professionnelles. Inviter l'enseignante ou l'enseignant à formuler un court commentaire après l'évaluation;
- Prévoir la fin du stage : assurer la transition, compléter ses engagements, prendre congé des personnes avec lesquelles le stage s'est vécu;
- Participer aux rencontres tripartites et au séminaire de stage;
- Préparer la rencontre-synthèse du stage;
- Compléter le carnet de stage au fur et à mesure du déroulement de l'étape. Inviter l'enseignante ou l'enseignant à en prendre connaissance.

## Résumé

- ❑ Quatre (4) séminaires obligatoires (l'absence à un séminaire entraîne la perte d'un intervalle sauf pour des raisons jugées majeures et justifiables) dont :
  - **un avant la première journée** de présence en classe (Ce premier séminaire dure toute la journée);
  - une rencontre bilan pour clôturer l'expérience.
- ❑ Tenir une rencontre en **triade** (stagiaire, EA et personne responsable du cours-stage) au début du stage pour clarifier les objectifs, les exigences et le déroulement du stage;
- ❑ Prévoir au moins **deux visites** de la personne responsable du cours dans le milieu de stage comprenant chacune l'observation d'une situation d'enseignement-apprentissage animée par les stagiaires;
- ❑ Tenir au moins une rencontre-synthèse en **triade** pour clôturer le stage et s'entendre sur l'évaluation;
- ❑ Quatre mois dans le milieu de stage, dont sept semaines environ de **prise en charge continue** de la classe (novembre et décembre);
- ❑ Pendant les quatre mois du stage, les stagiaires disposent d'une banque de **cinq (5) journées flottantes** dont elles ou ils peuvent faire usage (maladie, rendez-vous, suppléance dans la classe de l'EA), et ce, à partir de la rentrée scolaire des élèves et en dehors des obligations liées au stage (séminaires, visites de stage planifiées ou autres).
- ❑ Pendant le déroulement de la prise en charge continue :
  - présence de l'EA dans la classe à 20 %;
  - prise en charge par les stagiaires en l'absence de l'EA de 80 %.

## Productions réalisées par les stagiaires<sup>21</sup>

- ❑ Projet de stage et bilan des stages précédents;
- ❑ Guides d'évaluation des stages I, II et III incluant les commentaires de l'EA;
- ❑ Lettre aux parents;
- ❑ Planification, réalisation et évaluation **d'au moins trois à quatre situations** d'enseignement-apprentissage;
- ❑ Planification **d'environ sept semaines** par les stagiaires en collaboration avec l'EA;
- ❑ **Deux** analyses réflexives (en suivant la démarche proposée) et **deux** reflets de divers événements présentés à l'oral;
- ❑ Agir professionnel : observation, participation, exploration, réflexion : rentrée scolaire, profil de l'école et de la classe, profil des élèves;
- ❑ Credo pédagogique;
- ❑ Autoévaluations formative et sommative (Guide d'évaluation) et commentaires de l'EA;
- ❑ Bilan synthèse du stage lors de la dernière rencontre en triade;
- ❑ Accent mis sur la consolidation des compétences professionnelles.

## Compétences professionnelles

À la fin du quatrième stage, les stagiaires doivent manifester les niveaux de maîtrise attendus pour chacune des compétences professionnelles reliées à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire provenant du référentiel de compétences de la profession enseignante du ministère de l'Éducation (MEQ). Un guide d'évaluation et une annexe fournissent à cet effet des précisions pour clarifier le sens des compétences professionnelles que l'on s'attend à observer chez les stagiaires au terme de leur formation initiale.

---

<sup>21</sup> La description des travaux attendus est sujette à de légères modifications

**Stage IV – STG 490 23 – Prise en charge de la classe**  
**Calendrier du trimestre d'automne 2023**

Étape 1 – Connaissance du milieu, intégration et participation					
MOIS	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
AOÛT	14	15	16	17	18
	21	22	23	24	25
SEPTEMBRE	28	29	30	31	1
	4 Congé	5	6	7	8
	11	12	13	14	15

Étape 2 – Participation graduelle à la planification et à l'intervention					
MOIS	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
SEPTEMBRE	18	19	20	21	22
	25	26	27	28	29
OCTOBRE	2	3	4	5	6
	9 Congé	10	11	12	13
	16	17	18	19	20

Étape 3 – Prise en charge continue de la classe					
MOIS	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
OCTOBRE	23	24	25	26	27
NOVEMBRE	30	31	1	2	3
	6	7	8	9	10
	13	14	15	16	17
	20	21	22	23	24
DÉCEMBRE	27	28	29	30	1
	4	5	6	7	8
	11	12	13	14	15 Fin du stage
	18 Fin du trimestre				

**Légende :** Stage dans le milieu scolaire

## INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE CONCERNANT LA NOTATION « S »

L'utilisation de la notation « S » pour le cours STG 490 23 signifie que l'étudiante ou l'étudiant a satisfait aux exigences du cours. Les conditions d'obtention de la note « S » sont les suivantes et un manquement à l'une ou l'autre des conditions entraîne la note « E », soit un échec dans le cours-stage.

Conditions*	Compétences
1. Développement d'une approche culturelle de l'enseignement	1
2. Maîtrise de la langue d'enseignement à l'oral et à l'écrit	2
3. Relations interpersonnelles adéquates avec l'enseignante ou l'enseignant, avec les élèves, avec le personnel de l'école et avec les parents	9, 10
4. Attitudes et comportements professionnels appropriés	12
5. Cueillette de données pertinentes pour l'intervention	3
6. Participation active et assidue à la vie de la classe et de l'école	9, 10
7. Participation active à la planification à long terme des activités d'enseignement-apprentissage de la classe	3
8. Planification à court terme et préparation adéquate des situations d'enseignement-apprentissage de la classe	3
9. Utilisation adéquate des TIC en contexte d'enseignement	8
10. Qualité des interventions discontinues et de la prise en charge continue de la classe : conduite de la classe, mise en œuvre de la démarche d'enseignement-apprentissage, activités connexes à l'enseignement, évaluation des apprentissages des élèves	4, 5, 6, 7
11. Développement d'habiletés d'analyse réflexive de ses apprentissages et de sa pratique professionnelle	11
12. Élaboration d'une approche pédagogique personnelle, ouverture sur la formation continue et conscience du rôle social professionnel	11, 12

\* *Référence : Résolution du module préscolaire-primaire (PREP 143-329) et résolution du département des sciences de l'Éducation (DES 410-1084).*

D'autres critères d'obtention de la notation « S » sont définis dans le plan de cours.

# Guide de présentation d'un travail écrit et d'une bibliographie

Pour tous les travaux produits dans le cadre de la formation, il est fondamental de respecter les **normes de présentation attendues à l'université**. Ces dernières sont présentées et détaillées dans le guide de présentation des travaux de l'UQAR disponible sur ce [LIEN](#)